

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 18 JUIN 2014

VOLUME 219

ROSA FANIZZI et ODETTE GAGNON
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,
Me ISABELLE GILLES

INTERVENANTS :

Me MAXIME ROY pour Mme Nathalie Normandeau
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec
Me SARAH LIRETTE pour l'Union des municipalités du Québec
Me ALAIN TREMBLAY pour Québec solidaire
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX pour le Directeur général des élections du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME et Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
NATHALIE NORMANDEAU	8
INTERROGÉE PAR Me SONIA LeBEL	8
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me ESTELLE TREMBLAY	270
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DENIS HOULE	300
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me MICHEL DÉCARY	317

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
180P-1923 : Tableaux (3) des dons recueillis par la circonscription électorale de Bonaventure entre 1998-2011	174
180P-1924 : Tableau sur les firmes d'ingénierie dans les dossiers ayant bénéficié d'une aide majorée du ministre pour une municipalité (2005-2009)	174
180P-1925 : Tableau des régions administratives dans lesquelles des dossiers ont bénéficié d'une aide majorée par le ministre	
180P-1926 : Analyses des dossiers des comtés ayant bénéficié d'une aide majorée par le ministre selon les règles et normes des programmes	269

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce dix-huitième
2 (18e) jour du mois de juin,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 (09:36:27)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bon matin, Madame Normandeu. Bon matin à tous.

9 Est-ce que les avocats peuvent s'identifier, s'il
10 vous plaît?

11 Me SONIA LeBEL :

12 Alors, bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
13 Commissaire. Sonia LeBel pour la Commission.

14 Me ISABELLE GILLES :

15 Bonjour. Isabelle Gilles pour la Commission.

16 Me MAXIME ROY :

17 Bonjour. Maxime Roy pour madame Normandeu.

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

20 Me BENOIT BOUCHER :

21 Bonjour. Benoit Boucher pour le Procureur général
22 du Québec.

23 Me MÉLISSA CHARLES :

24 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la
25 construction du Québec.

1 Me SARAH LIRETTE :

2 Bonjour. Sarah Lirette pour l'Union des
3 municipalités du Québec.

4 Me ALAIN TREMBLAY :

5 Alain Tremblay pour Québec solidaire.

6 Me DENIS HOULE :

7 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour
8 l'Association des constructeurs de routes et grands
9 travaux du Québec.

10 Me SIMON LAPLANTE :

11 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
12 constructeurs de routes et grands travaux du
13 Québec.

14 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

15 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
16 Québec.

17 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :

18 Bonjour. Alexie Lafond pour le DGE.

19 Me FÉLIX RHÉAUME :

20 Bonjour à tous. Félix Rhéaume pour le Parti libéral
21 du Québec.

22 Me MICHEL DÉCARY :

23 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du
24 Québec.

25

1 Me PIERRE POULIN :

2 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
3 criminelles et pénales. Bonjour.

4 LA GREFFIÈRE :

5 Madame Normandeau, je vais vous demander de vous
6 lever, s'il vous plaît.

7

8

9

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce dix-huitième
2 (18e) jour du mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 NATHALIE NORMANDEAU, consultante

7

8 LAQUELLE, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉE PAR Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[1]** Alors, bonjour, Madame Normandeau.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[2]** Peut-être avant d'entrer dans le coeur du
14 sujet, là, de ce qui nous intéresse, c'est-à-
15 dire...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[3]** Si vous me permettez, juste avant d'entrer dans
18 le coeur du sujet...

19 Me SONIA LeBEL :

20 Oui.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[4]** ... je vais vous demander d'être relax et de ne
23 pas vous sentir trop de pression.

24 R. Merci.

25 Q. **[5]** Allez-y.

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[6]** Donc, avant d'entrer dans le coeur du sujet,
3 effectivement, peut-être, Madame Normandeau, il
4 serait intéressant de comprendre le parcours qui
5 vous a amené en politique et plus particulièrement
6 aux années qui nous intéresseront dans... dans
7 l'interrogatoire qui va suivre, c'est-à-dire les
8 années où vous avez été ministre au ministère des
9 Affaires municipales.

10 Donc, vous avez quel genre de background en
11 éducation, Madame Normandeau?

12 R. Comme formation, j'ai une formation donc en science
13 politique. Je suis diplômée de l'Université Laval,
14 je suis détentrice d'un baccalauréat que j'ai
15 obtenu en mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992).
16 Et l'année suivante, j'ai obtenu un certificat en
17 études africaines, toujours de l'Université Laval.
18 Alors, c'est ma formation.

19 Q. **[7]** Donc, je comprends que dès le départ, dès votre
20 éducation, je veux dire, les sciences politiques et
21 la politique étaient quelque chose qui vous
22 attirait?

23 R. Oui, oui, ça m'a toujours attiré, bien que je ne
24 viens pas d'un milieu qui était politisé. Alors,
25 effectivement, on peut... on peut arriver à la

1 conclusion que j'avais déjà un intérêt lorsque je
2 suis... j'ai choisi cette formation à l'Université
3 Laval. Et je pense que mon parcours par la suite en
4 témoigne éloquemment, mais, je tiens à vous dire
5 que je suis pas une carriériste de nature, là.
6 C'est pas parce que j'ai fait un bac en science
7 politique que je me destinais ou prédestinais vers
8 une carrière en politique active.

9 Q. [8] Alors, qu'est-ce qui vous a amené vers la
10 politique active, effectivement?

11 R. Bien, le désir certainement de... de faire la
12 différence dans ma communauté et dans mon milieu
13 parce que mon engagement politique a toujours pris
14 racine dans cette conviction très profonde, qui m'a
15 toujours habitée, de contribuer au mieux être de ma
16 communauté. Je me suis d'ailleurs engagée très
17 jeune dans... dans mon milieu.

18 Moi, je suis une fille de Maria, une
19 Gaspésienne, native donc d'une communauté de deux
20 mille six cents (2600) personnes. Dès mon
21 adolescence, je me suis impliquée très jeune dans
22 toutes sortes d'activités dans la communauté. En
23 quatre-vingt-quinze (95), je suis devenue mairesse
24 de mon village, très fière d'ailleurs. Et de façon
25 un peu anecdotique - je vous dis ça parce que je

1 pense que ça témoigne aussi de mes valeurs - j'ai
2 fait ma campagne à la mairie avec comme seul actif
3 un vélo et cent dollars (100 \$) dans mes poches,
4 comme quoi on peut faire une campagne électorale
5 avec très peu de moyens.

6 Et par la suite, donc j'ai fait... j'ai été
7 mairesse donc de quatre-vingt-quinze (95) à quatre-
8 vingt-dix-huit (98), mais j'ai aussi occupé des
9 fonctions au bureau de monsieur Bourassa en quatre-
10 vingt-huit (88). Je suis étudiante à ce moment-là à
11 l'Université Laval et j'ai le grand privilège donc
12 d'être embauchée comme étudiante d'été au cabinet
13 de monsieur Bourassa et mon contrat s'est poursuivi
14 pendant quatre années. J'ai travaillé avec deux de
15 ses chefs de cabinet, Mario Bertrand et John
16 Parisella et son attaché de presse de l'époque,
17 Sylvie Godin. Alors, pour moi, ça a été une
18 expérience extrêmement formatrice et à ce moment-
19 là, j'ai concilié étude et travail.

20 Après cette expérience au cabinet de
21 monsieur Bourassa, mes études étant complétées, je
22 me suis... en fait, j'ai fait le choix de retourner
23 dans mon... dans mon coin de pays et là, c'est là
24 que je suis devenue mairesse. Et parallèlement à
25 ça, j'ai occupé un poste, une fonction dans le

1 secteur communautaire. J'ai été coordonnatrice
2 d'une banque alimentaire, d'un comptoir d'aide
3 alimentaire. Alors, pendant trois ans, j'ai
4 accompagné des gens qui vivaient des difficultés
5 importantes, alors en les soutenant via une aide
6 alimentaire. Et par la suite, bien, est arrivée
7 l'élection de quatre-vingt-dix-huit (98), la venue
8 du Premier ministre, monsieur Charest. Et v'là mon
9 histoire en politique active au provincial est
10 arrivée.

11 Q. **[9]** Alors, expliquez-moi qu'est-ce qui vous a mené
12 effectivement vers le provincial? De quelle façon
13 on vous a approchée et pourquoi vous avez accepté?

14 R. C'est monsieur Charest à l'époque qui m'a
15 approchée. On se rappellera qu'il était... il est
16 arrivé comme chef au Parti libéral du Québec au
17 printemps quatre-vingt-dix-huit (98). Il avait
18 entendu parler d'une mairesse, une certaine
19 mairesse de Maria - parce qu'il faut dire que mon
20 élection à l'époque avait été très médiatisée. En
21 quatre-vingt-quinze (95), à vingt-sept (27) ans,
22 j'étais... j'étais la plus jeune femme maire au
23 Québec. Alors, ça avait été... ça avait fait
24 l'objet d'articles à l'échelle provinciale,
25 nationale.

1 Et donc, monsieur Charest avait entendu
2 parler de moi, il faisait une tournée dans les
3 régions pour recruter des candidats et des
4 candidates. Alors, il m'a approchée, on a... on a
5 discuté, il m'a... il m'a convaincue. Ça a pris un
6 certain nombre de fois, mais il m'a convaincue, en
7 bout de ligne, de... de faire le saut. Et ce qui
8 m'a motivée beaucoup à ce moment-là c'est... dans
9 le fond, je me suis dit, je peux décliner, en fait,
10 multiplier mon engagement, que je déployais à
11 l'échelle locale, à la Municipalité de Maria, à
12 l'échelle du comté de Bonaventure. Alors, je me
13 suis présentée en quatre-vingt-dix-huit (98) et
14 j'ai été élue. Alors, première femme députée du
15 comté de Bonaventure à être élue. Et j'ai été élue
16 par la suite pendant quatre années consécutives.

17 Q. **[10]** On comprendra que votre premier mandat...

18 R. Quatre élections, pardon.

19 Q. **[11]** ... s'est passé dans l'opposition, c'est
20 exact?

21 R. Oui, j'ai fait... oui, je suis passée par la dure
22 école de l'opposition. On dit, dure école, parce
23 qu'on a très peu de moyens, c'est une école
24 extrêmement formatrice, donc de quatre-vingt-dix-
25 huit (98) à deux mille trois (2003). Et j'ai eu la

1 chance d'occuper deux postes dans le cabinet
2 fantôme du... de monsieur Charest, qui était chef
3 de l'opposition à l'époque. Il m'a nommée, dans un
4 premier temps, critique aux Ressources naturelles
5 et critique... critique pour les Régions.

6 Et c'est pas anodin parce que j'ai, par la
7 suite, occupé des fonctions en lien avec les
8 responsabilités que j'avais occupées dans
9 l'opposition. Et, à partir de ce moment-là, j'ai
10 fait quoi? Bien, j'ai fait le tour des régions avec
11 mon auto, certains collègues, on est allés
12 rencontrer des gens. Et là j'ai... en cinq ans,
13 écoutez, j'ai connu énormément de gens, les maires,
14 les intervenants socio-économiques. J'ai vraiment
15 fait le tour du Québec, là, pas juste une fois, à
16 plusieurs reprises. Et ça m'a permis de bien
17 m'imprégner de toutes les dynamiques locales dans
18 le Québec, qui est grand, qui est vaste, qui
19 diversifié, mais, ça, ça a été, pour moi,
20 extrêmement formateur.

21 Q. **[12]** Donc, je comprends que, dès le début, là,
22 malgré qu'on est en opposition, et de façon peut-
23 être théorique, vous aviez déjà, à toutes fins
24 pratiques, un portefeuille de ministre, si on veut,
25 là?

1 R. Non.

2 Q. **[13]** Pas de la même façon. Je comprends qu'on va
3 voir les différences, mais...

4 R. Oui.

5 Q. **[14]** ... vous aviez déjà une place privilégiée au
6 sein du... du cabinet de l'opposition?

7 R. Bien, c'est-à-dire que j'ai... le premier ministre
8 m'a... c'est-à-dire, monsieur Charest, à l'époque,
9 était chef de l'opposition, m'a fait confiance,
10 j'étais une jeune qui arrivait dans son équipe. On
11 était plusieurs jeunes d'ailleurs qui... qui
12 étaient dans l'équipe... qui venaient d'arriver
13 dans l'équipe libérale. Alors, sincèrement, on
14 avait le goût de faire nos preuves, on avait le
15 goût de contribuer à l'équipe. Et puis c'est dans
16 ce contexte-là donc que j'ai occupé mes
17 responsabilités dans l'opposition.

18 Et il faut savoir que la... le choix
19 pour... en fait, le privilège que nous avons d'être
20 nommés ministres, c'est une prérogative qui
21 appartient seule au premier ministre. Alors, il y a
22 pas rien qui nous donne la garantie qu'un jour nous
23 allons occuper une pareille fonction.

24 Q. **[15]** Donc, deux mille trois (2003), élections.

25 R. Oui.

1 Q. **[16]** Votre parti passe au pouvoir et là vous avez,
2 effectivement, un portefeuille?

3 R. Oui, là, je suis nommée ministre déléguée au
4 Tourisme et au Développement régional. Alors, il
5 faut comprendre qu'un ministre délégué a un
6 ministre de tutelle, donc à l'époque c'était Michel
7 Audet. Alors, c'est un ministère que j'ai occupé
8 pendant deux ans, de deux mille trois (2003) à deux
9 mille cinq (2005).

10 Q. **[17]** Et, en deux mille cinq (2005), qu'est-ce qui
11 se passe pour vous?

12 R. En deux mille cinq (2005), je deviens... il y a un
13 remaniement ministériel et monsieur Charest me
14 nomme ministre des Affaires municipales et des
15 Régions. Qui, à ce moment-là, on le désigne sous le
16 nom de MAMR, le MAMROT va venir un peu plus tard,
17 en deux mille huit (2008), mais le MAMR donc,
18 ministère des Affaires municipales et des Régions.
19 En plus d'avoir la responsabilité d'être au... des
20 Affaires municipales et des Régions, j'avais aussi
21 la responsabilité du dossier de l'habitation, comme
22 responsable de la Société d'habitation du Québec.

23 Donc, c'est... ça a été pour moi, en fait,
24 une très, très belle expérience. Je suis restée aux
25 Affaires municipales pendant un peu plus de quatre

1 années.

2 Q. **[18]** Jusqu'en deux mille neuf (2009), je crois?

3 R. En deux mille neuf (2009) et, en deux mille sept
4 (2007), monsieur Charest ajoute une responsabilité
5 à celle que j'avais. Donc, en deux mille sept
6 (2007)... en deux mille cinq (2005), pardon, il me
7 nomme vice-première ministre du Québec. Et j'ai
8 oublié, parce que c'est très important dans mon
9 parcours, dès deux mille trois (2003), il m'a aussi
10 nommée ministre responsable de la région Gaspésie -
11 les Îles. Parce qu'à l'époque, il y avait des
12 ministres qui étaient responsables des régions
13 administratives, alors... Et ça a été important,
14 cette responsabilité, pour moi, puis vous allez le
15 comprendre au cours de notre... de nos échanges. Et
16 je suis demeurée ministre responsable de la
17 Gaspésie et des Îles de deux mille trois (2003)
18 jusqu'à deux mille onze (2011), septembre deux
19 mille onze (2011), le moment où j'ai fait le choix
20 de quitter la politique.

21 Q. **[19]** O.K. Septembre deux mille onze (2011), vous
22 allez travailler, un peu plus tard, je pense en
23 janvier, vous êtes recrutée par une firme;
24 laquelle?

25 R. Oui, en fait, Raymond Chabot Grant Thornton,

1 effectivement. Alors, je suis devenue vice-
2 présidente au développement stratégique de mai deux
3 mille douze (2012) jusqu'en octobre deux mille
4 treize (2013). Et depuis... après mon départ, je
5 suis... j'assume maintenant des fonctions de
6 consultante.

7 Q. [20] Qu'est-ce que ça voulait dire vice-présidente
8 au développement stratégique, quelles étaient vos
9 fonctions?

10 R. Concrètement, j'accompagnais les associés, parce
11 qu'il y a plus de deux cents (200) associés chez
12 Raymond Chabot Grant Thornton, dans le... auprès de
13 leurs clients. J'accompagnais la direction, la
14 haute direction, les vice-présidents, le président,
15 dans le choix... dans le développement stratégique
16 de l'organisation de l'entreprise.

17 Plus spécifiquement aussi, j'étais
18 responsable de... de deux... deux initiatives, dont
19 je suis très fière. La première qui concerne les
20 femmes. En fait, Raymond Chabot a soixante-trois
21 pour cent (63 %) de femmes au sein de son
22 organisation. Alors, j'ai, avec... de concert avec
23 un certain nombre de collègues féminines, mis sur
24 pied une initiative qui s'appelle Femmes de talent,
25 justement pour mettre en lumière le potentiel et le

1 talent des femmes de l'organisation. Et ça nous a
2 permis aussi de nous rapprocher de la clientèle
3 féminine de Raymond Chabot Grant Thornton.

4 Et j'ai été aussi responsable de coordonner
5 une initiative à l'échelle nationale, sur la relève
6 d'entreprises, qui est un enjeu de société
7 important. Alors, on souhaitait, bien sûr, se
8 positionner comme organisation, comme entreprise,
9 pour démontrer l'expertise que nous possédons en la
10 matière.

11 Q. **[21]** O.K. Je pense que pour bien comprendre la
12 toile de fond aux discussions qu'on va avoir
13 ensemble et aux cas que je vais vous soumettre, là,
14 au cours de la journée, il est important, je pense,
15 de comprendre quelle est la fonction d'un ministre.

16 R. Oui.

17 Q. **[22]** Quelle sont vos responsabilités, quels sont
18 vos devoirs, quel le pouvoir discrétionnaire,
19 effectivement ou les balises de ce pouvoir
20 discrétionnaire-là que vous êtes amené à occuper
21 dans différents ministères. Je pense qu'on peut y
22 aller de façon générale et un peu plus tard, on
23 pourra s'adresser à la question des Affaires
24 municipales de façon plus particulière, si vous
25 permettez.

1 Alors, si vous pouvez m'expliquer, peut-
2 être la différence entre un député - parce que vous
3 avez été députée de l'opposition pendant cinq ans -
4 et un ministre qui détient, effectivement, un
5 portefeuille, au niveau des responsabilités.

6 R. Bon. Alors, tout d'abord, à l'Assemblée nationale,
7 il y a cent vingt-cinq (125) députés qui
8 représentent le pouvoir législatif. Un ministre
9 s'incarne à travers un autre pilier de notre
10 système parlementaire qui est le pouvoir exécutif.
11 Alors, le Premier ministre désigne ses ministres. À
12 l'époque, on était une vingtaine. Alors, le conseil
13 des ministres est celui qui veille à la bonne
14 gouverne de l'ensemble du Québec. Alors, c'est
15 celui qui prend, qui adopte les grandes
16 orientations, qui veille, donc, à proposer des
17 lois, des règlements pour qu'on puisse assurer un
18 fonctionnement optimal de notre société.

19 Alors donc, il faut savoir que la fonction
20 d'un ministre n'est pas élective, c'est une
21 fonction nominative. Donc, je parlais de privilège
22 tout à l'heure, là, ça en est vraiment un parce que
23 lorsque qu'on fait partie d'un caucus qui peut être
24 composé d'un nombre X de députés, il y en a
25 plusieurs qui souhaitent être nommés ministres.

1 Alors, le rôle de ministre fait en sorte
2 que oui, on a des responsabilités importantes, mais
3 elles se déploient pour l'ensemble des citoyens du
4 Québec. Là, on n'est plus dans un rôle partisan, on
5 est dans un rôle, dans le fond, politique dans le
6 sens le plus noble du terme, là, être au service
7 de. Donc, le rôle de ministre s'incarne donc...
8 j'insiste là-dessus à travers un des piliers
9 importants de notre système parlementaire qui est
10 le pouvoir exécutif.

11 Q. **[23]** Donc, je comprends que vous êtes très
12 consciente et très au fait du fait, justement, que
13 la fonction de ministre ne doit pas être partisane?

14 R. Absolument, tout à fait. D'ailleurs, j'ai mis ça en
15 pratique pendant les... les huit ans où j'ai occupé
16 la fonction de ministre. On est au service de tous
17 les citoyens du Québec, c'est fondamental.

18 D'ailleurs, on est imputable de ça, là, à tous les
19 jours, à l'Assemblée nationale, devant les
20 journalistes, il y a toutes sortes de mécanismes de
21 reddition de comptes et d'imputabilité qui existent
22 dans notre société. Des balises qui existent pour
23 s'assurer que le travail de ministre se fasse
24 correctement.

25 Q. **[24]** Donc, vous êtes d'accord avec le fait que bien

1 qu'au Québec, naturellement, on est élu à travers
2 un parti politique, la façon dont ça fonctionne, et
3 qu'un parti politique est à toutes fins pratiques
4 avec ses convictions, son plan... son plan
5 d'action, ses valeurs mises au pouvoir. Une fois
6 qu'on exerce cette fonction-là, on exerce cette
7 fonction-là pour tous les Québécois et on doit
8 faire... on doit s'éloigner ou se détacher le plus
9 possible de cette partisanerie-là?

10 R. Absolument. Mais il faut savoir que tous les partis
11 politiques, puis c'est le propre de notre
12 démocratie, font adopter, dans leurs différentes
13 instances, des programmes qu'ils souhaitent un jour
14 concrétiser après une élection et en faire, dans le
15 fond... tout ça devienne des priorités sur le plan
16 gouvernemental. Alors ça, je pense que les gens qui
17 nous écoutent comprennent bien ça, mais
18 effectivement, il y a un rôle, il y a une
19 distinction très nette entre le rôle de militante
20 ou de militant, peu importe de quelle allégeance on
21 est, et le rôle de ministre qu'on occupe dans
22 une... dans une équipe ministérielle.

23 Q. [25] O.K. Comment vous concevez, vous, le rôle du
24 ministre ou le rôle ou la fonction du cabinet
25 versus la fonction du ministère qui lui, est une

1 permanence, si on veut...

2 R. Oui.

3 Q. **[26]** ... au niveau de ses employés et de ses
4 fonctions et qui est beaucoup plus administrative
5 ou plus réglementée, normée et on a beaucoup de
6 lois qui... qui régissent les actions d'un
7 ministère comme tel. Et comment vous concevez la
8 fonction du cabinet par rapport à ça?

9 R. Bon, effectivement, il y a le cabinet et il y a le
10 ministère. Le cabinet, c'est l'instance un peu plus
11 politique, mais pas au sens partisan du terme, là.
12 Un peu plus politique. Et le ministère, c'est
13 l'instance plus administrative.

14 Dans mon cas, j'ai toujours travaillé en
15 étroite collaboration avec les ministères que j'ai
16 eu le grand privilège, donc, de présider. Et c'est
17 essentiel qu'il y ait un bon fonctionnement entre
18 les deux parce que dans le fond, le cabinet veille
19 à la mise en... veille, en fait, à la mise en
20 oeuvre des orientations politiques d'un
21 gouvernement et le ministère est là pour appuyer
22 son ministre, justement, dans la mise en oeuvre de
23 toutes ces orientations qui ont été décidées par...
24 par le gouvernement, par le conseil des ministres.
25 Alors, c'est donc administration politique puis il

1 y a une... bien qu'il y a une nécessaire complicité
2 entre les deux instances, sur le plan opérationnel,
3 les deux dimensions sont... sont très distinctes,
4 là. En d'autres termes, un ministre, avec son
5 équipe, ne va pas s'ingérer dans les opérations du
6 ministère et l'inverse est vrai également pour un
7 ministère qui n'a pas à s'ingérer dans les
8 opérations d'un ministre avec son cabinet et son
9 équipe.

10 Q. [27] O.K. Et quand on parle de politique du
11 cabinet, vous l'avez bien mentionné, c'est
12 politique dénuée de toute partisanerie. C'est
13 plutôt au niveau politique, au niveau des grandes
14 orientations...

15 R. Absolument.

16 Q. [28] ... au niveau des décisions qui sont prises et
17 au niveau, peut-être, de... de l'application d'un
18 certain pouvoir discrétionnaire dans certaines
19 circonstances?

20 R. Oui, dans certaines circonstances dont on aura
21 l'occasion certainement de discuter, mais ce que je
22 peux dire tout de suite, c'est que... si vous me
23 permettez, Madame la Présidente, le pouvoir
24 discrétionnaire dans notre démocratie, il ne faut
25 pas le confondre avec un pouvoir arbitraire. C'est

1 un pouvoir qui est contrôlé, qui est balisé. Et...
2 et c'est un pouvoir qui s'incarne à travers le
3 pouvoir exécutif. Comme je le disais tout à
4 l'heure, est un des trois piliers de notre système
5 parlementaire. S'attaquer au pouvoir
6 discrétionnaire, le dénoncer, c'est s'en prendre à
7 un pan important de notre démocratie. Par contre,
8 le pouvoir discrétionnaire qui conduit à du
9 favoritisme, il faut le dénoncer, évidemment.

10 Q. [29] Il faut le protéger?

11 R. Il faut le protéger. Mais le pouvoir
12 discrétionnaire, pour moi, c'est un... c'est un
13 pouvoir qui permet de faire contrepoids au pouvoir
14 des fonctionnaires. Parce qu'il ne faut pas se
15 leurrer, là, les fonctionnaires ont aussi un
16 pouvoir. Alors, il faut l'utiliser avec
17 discernement, avec jugement, avec gros bon sens et
18 c'est dans ce contexte-là qui permet, c'est un
19 pouvoir aussi qui permet dans certaines
20 circonstances de dénouer des impasses. C'est un
21 pouvoir qui permet donc de... de... quand je dis
22 dénouer des impasses, il peut aussi servir parfois
23 à clarifier certaines situations.

24 Alors, pour moi c'est éminemment positif
25 parce que imaginez un ministre en pouvoir

1 discrétionnaire, on inclut d'ailleurs lorsqu'on
2 vote des lois à l'Assemblée nationale, souvent les
3 parlementaires adoptent des dispositions pour
4 confier au ministre responsable de la loi en
5 question un pouvoir discrétionnaire, parce qu'une
6 loi ne peut pas tout prévoir les cas de figure,
7 d'où l'importance du pouvoir discrétionnaire. Mais
8 il y a une façon de l'utiliser et de ne pas en
9 abuser surtout. Mais pour moi c'est très positif,
10 parce que j'ai cru comprendre ici dans le cadre des
11 travaux de votre Commission, Madame la Présidente,
12 qu'on tentait de faire le procès du pouvoir
13 discrétionnaire. Mais pour moi je vais vous le dire
14 parce que je l'ai mis en pratique comme ministre
15 dans mes huit ans où j'ai été donc au gouvernement,
16 ce pouvoir-là il est essentiel. Imaginez un
17 gouvernement sans... un ministre sans pouvoir
18 discrétionnaire, c'est un gouvernement sans... sans
19 la capacité donc de prendre des orientations.

20 (09:55:18)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[30]** C'est une mauvaise impression, je vous le dis
23 tout de suite?

24 R. Merci de me rassurer, Madame la Présidente. Merci.

25 Parce que, merci de me rassurer parce que sur le

1 plan médiatique ça a peut-être été interprété d'un
2 autre façon. Mais donc, un gouvernement, le pouvoir
3 discrétionnaire s'incarne en faveur...

4 Q. **[31]** Ce n'est pas là le problème.

5 R. Voilà. Le pouvoir discrétionnaire s'incarne à
6 travers ses ministres qui eux forment le
7 gouvernement. Le gouvernement adopte des grandes
8 orientations pour faire avancer, progresser notre
9 société. Alors, dénuer un ministre de son pouvoir
10 discrétionnaire c'est sans prendre à la capacité
11 d'un gouvernement de faire des choix pour une
12 société et je vais terminer là-dessus, il ne faut
13 pas oublier une chose c'est qu'il y a un pouvoir de
14 sanction à tous les quatre ans au Québec pour les
15 députés. Alors, il y a naturellement si on ne fait
16 pas notre travail de la bonne façon bien écoutez,
17 l'élection arrive et puis l'électorat tranche.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Q. **[32]** Mais vous êtes d'accord avec moi et je
20 comprends effectivement ce que vous nous dites
21 parce que sans pouvoir discrétionnaire à quoi bon
22 élire des gens, à quoi bon décider...

23 R. Voilà.

24 Q. **[33]** ... à quoi bon mettre en place des gens parce
25 qu'on pourrait rentrer des données dans un

1 ordinateur à toutes fins pratiques et avoir la
2 réponse...

3 R. C'est ça.

4 Q. **[34]** ... à tous les coups. Donc, mais vous êtes
5 d'accord avec moi, Madame Normandeau, que ce
6 pouvoir discrétionnaire-là autant il faut le garder
7 jalousement, autant il faut... il faut le protéger
8 et se... et se mettre en garde du fait qu'il peut
9 être vulnérable ou il peut être tenté d'être
10 perverti par certaines personnes à mauvais escient?

11 R. Malheureusement, mais si telle figure se produit il
12 faut le dénoncer, il faut le condamner. Alors, moi
13 où je plaide devant vous aujourd'hui, en fait, je
14 vous explique également sa pertinence et sa
15 nécessité dans notre démocratie.

16 Q. **[35]** Et pour nous aider à le protéger il faut quand
17 même être capable de voir où il a peut-être été
18 potentiellement vulnérable ce pouvoir
19 discrétionnaire-là?

20 R. Effectivement.

21 Q. **[36]** Alors, parlons peut-être des affaires
22 municipales...

23 R. Oui.

24 Q. **[37]** ... Madame Normandeau. Vous avez été nommée en
25 deux mille cinq (2005) aux Affaires municipales,

1 c'est exact?

2 R. Oui.

3 Q. **[38]** Entre autres, je comprends que ce ne sont pas
4 vos autres fonctions, mais les fonctions qui ont
5 été discutées ou à tout le moins plus examinées
6 devant la Commission au cours des derniers jours
7 sont celles qui concernent l'octroi de
8 subventions...

9 R. Oui.

10 Q. **[39]** ... aux municipalités surtout dans les... dans
11 les contrats d'infrastructure d'eau et de réfection
12 d'usine d'assainissement, des choses comme ça.
13 Donc, on va peut-être aller plus largement un peu.
14 Quelles étaient vos fonctions ou vos attributions
15 en tant que ministre des Affaires municipales puis
16 après ça on pourra aller vers les subventions de
17 façon plus particulière?

18 R. O.K. Mes attributions, c'est-à-dire les fonctions.

19 Q. **[40]** Effectivement, les fonctions au quotidien si
20 on veut d'un ministre aux Affaires municipales?

21 R. Ah, bon, tout d'abord...

22 Q. **[41]** Au niveau des décisions que vous avez à
23 prendre?

24 R. O.K. Bien tout d'abord peut-être un élément de
25 contexte, le ministère des Affaires municipales

1 c'est un ministère, dans notre jargon en politique,
2 à clientèle. Il y a plus de huit mille (8000) élus
3 municipaux au Québec. Alors, c'est un ministère où
4 il y a énormément de circulation si vous me
5 permettez l'expression. Mes anciens attachés
6 politiques..., conseiller politique qui est venu
7 ici témoigner du fait qu'aux infrastructures il
8 recevait cinquante (50), soixante (60) appels de
9 maires, de directeurs généraux par jour et c'est
10 effectivement le cas.

11 Donc, c'est un très gros ministère,
12 névralgique pour un gouvernement, parce que c'est
13 un ministère, oui on s'occupe d'infrastructures,
14 mais c'est un ministère aussi où on s'occupe de
15 logement social, dans mon cas, j'avais la
16 responsabilité aussi du développement régional.
17 J'avais la responsabilité de d'autres sociétés
18 d'État, je pense à la Régie du logement, Société
19 d'habitation du Québec, Commission municipale du
20 Québec. Alors, c'est un ministère qui est de
21 proximité, c'est-à-dire que c'est un ministère qui
22 est en contact au quotidien avec les élus
23 municipaux.

24 Alors, comme ministre, évidemment, moi j'ai
25 été mairesse en plus. Alors, je connaissais très

1 bien cette réalité municipale. Alors, je pouvais la
2 verbaliser. J'ai été une ministre qui a... qui
3 s'est employée à bien comprendre les élus. J'avais
4 cette réputation d'ailleurs d'être près des élus
5 municipaux lorsque j'étais aux Affaires
6 municipales.

7 Donc, c'est à peu près, là, je sais pas si
8 je répons à votre question, mais donc, c'est le
9 contexte dans lequel j'ai été appelé à exercer mes
10 responsabilités de ministre des Affaires
11 municipales. Le volet infrastructures prend
12 beaucoup de place, mais il y a d'autres dimensions
13 aussi importantes dans le ministère.

14 Q. **[42]** Je comprends que la clientèle directement
15 concernée par les Affaires municipales sont les
16 municipalités?

17 R. Oui.

18 Q. **[43]** Je comprends également que le ministère des
19 Affaires municipales n'est pas à proprement parler
20 un donneur d'ouvrage, mais par le biais d'octroi de
21 subvention on comprend qu'indirectement quand une
22 municipalité reçoit une subvention, elle est donc à
23 même de fournir du travail à des entrepreneurs et à
24 des firmes de génie?

25 R. C'est...

1 Q. [44] Donc, de façon indirecte vous êtes un donneur
2 d'ouvrage si on veut?

3 R. Non, c'est-à-dire c'est très important ce que vous
4 soulignez puis vraiment, merci d'apporter cet
5 aspect-là de... du travail aux Affaires
6 municipales. Le ministère des Affaires municipales
7 ne donne pas de contrat, n'accorde pas de contrat,
8 ni à des ingénieurs, ni à des entrepreneurs en
9 construction. Cette responsabilité, elle revient,
10 elle appartient au milieu municipal, aux
11 municipalités du Québec.

12 Nous, ce qu'on fait aux Affaires
13 municipales, et ce que j'ai fait comme ministre et
14 ce que le ministre actuel continue de faire, c'est
15 sur plan des infrastructures, confirmer des
16 subventions, des aides financières à des
17 municipalités après un processus rigoureux
18 d'analyse. Et c'est avec cette aide financière que
19 les municipalités par... à partir d'un processus
20 également rigoureux d'octroi de contrats,
21 choisissent leur service professionnel, leur
22 entrepreneur.

23 Je tiens à faire la distinction, c'est très
24 important parce qu'on a peut-être... ça... on a
25 peut-être dans les échanges qui ont... qui ont

1 précédé donné... donné l'impression que le
2 ministère donnait directement des contrats. C'est
3 pas le... c'est pas le cas.

4 Q. **[45]** Mais, quand même, Madame Normandeau, force est
5 d'admettre que, à partir du moment où une
6 municipalité a besoin d'une subvention...

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[46]** ... pour bâtir une usine quelconque, je veux
9 dire, à partir du moment où on obtient la
10 subvention, de façon indirecte, cet octroi de
11 subventions-là enclenche un processus qui va faire
12 en sorte qu'un contrat, au bout du compte...

13 R. Oui.

14 Q. **[47]** ... va aboutir probablement à la firme de
15 génie qui est déjà rep... qui représente déjà la
16 municipalité auprès de vous.

17 R. C'est-à-dire que sur... Là, je vous suis quand
18 vous... lorsque vous affirmez « enclenche un
19 processus... »

20 Q. **[48]** Hum, hum.

21 R. Effectivement, c'est le cas, tout à fait. Parce que
22 la municipalité doit, pour réaliser ses travaux,
23 elle a besoin de toutes sortes de services
24 professionnels, d'entrepreneurs. Enfin, bref, oui,
25 il y a tout un processus qui s'enclenche. Et je

1 vais vous dire que ce processus, il est encadré par
2 des règles d'octroi de contrats qui ont été
3 modifiées en cours de route, qui font en sorte que
4 les municipalités ne peuvent pas accorder, là, de
5 façon arbitraire, un contrat à tel ou tel joueur.
6 Ces règles-là sont très encadrées pour s'assurer,
7 dans le fond, qu'il y ait... que le... que... il y
8 ait de l'équité dans l'octroi du contrat, et de la
9 transparence également.

10 Q. **[49]** O.K. On a... on a examiné, là, abondamment ces
11 règles-là devant la Commission au niveau municipal
12 et il y aura peut-être certains bémols à y apporter
13 à une autre... à une autre date. Mais vous êtes
14 donc d'accord avec moi que ce processus-là
15 enclenche une série d'autres actions qui
16 pourraient, au bout du compte, faire aboutir un
17 contrat entre les mains d'une firme de génie ou
18 d'un entrepreneur pour, effectivement, soit la
19 réfection d'une usine ou, à toutes fins pratiques,
20 bâtir une usine. Donc, c'est un processus qui est
21 extrêmement important...

22 R. Oui.

23 Q. **[50]** ... pour les gens qui vont à être amenés à
24 construire cette usine-là.

25 R. Tout à fait.

1 Q. **[51]** Parce que souvent une subvention égale...
2 égale le travail, pas de subvention, la
3 municipalité n'est pas à même de faire les travaux
4 et va attendre. On s'entend là-dessus?

5 R. Absolument.

6 Q. **[52]** Donc, ils ont un intérêt à ce que la
7 subvention soit accordée au bout du compte.

8 R. Tout à fait.

9 Q. **[53]** Parfait. Peut-être parlons... de façon très
10 générale, parce que nous les avons décrits
11 abondamment devant la Commission, mais la... la...
12 la raison pour laquelle je vous le demande, c'est
13 pour voir... c'est voir avec vous un peu où en tant
14 que ministre vous vous situez dans ces... dans ces
15 notions-là et pour avoir une discussion, là, au
16 même niveau avec vous : quels sont les programmes
17 que vous avez eu à... à administrer ou, à tout le
18 moins, à... à... à l'intérieur desquels vous avez
19 travaillé pour accorder vos subventions alors que
20 vous étiez ministre des Affaires municipales.

21 R. Dans le domaine des infrastructures?

22 Q. **[54]** dans le domaine des infrastructures de
23 (inaudible).

24 R. D'accord. Un autre élément de contexte qui est
25 important, lorsque j'arrive en deux mille cinq

1 (2005) à peu près toutes les enveloppes des
2 programmes sont vides. Il y a presque plus de marge
3 de manoeuvre. Alors, on s'est employé à négocier
4 avec le gouvernement fédéral de nouvelles ententes.
5 À l'époque, il y a un nouveau premier ministre à
6 Ottawa, Paul Martin. Alors, c'est ce qui nous a
7 permis, donc, de signer le... de convenir d'une
8 entente et de... de voir naître un programme, dont
9 vous avez entendu parler ici à la Commission, qui
10 s'appelle le Fonds sur l'infrastructure municipale
11 rurale.

12 De mémoire, là, à l'époque, on a... on
13 s'est donné, donc, une nouvelle marge de manoeuvre
14 d'un peu plus de cinq cents... cinq cent soixante-
15 seize millions (576 M). Ce programme-là, donc, qui
16 était géré avec le fédéral, nous permettait donc de
17 relancer des projets dans le domaine de l'eau
18 potable, entre autres. Alors, on avait trois
19 volets, là : l'enveloppe eau potable, une enveloppe
20 pour des études, et une autre enveloppe pour des
21 projets de type communautaires. Alors, il faut
22 savoir que aux Affaires municipales... pardon, aux
23 Affaires municipales, au ministère, le « pipeline »
24 de projets était très important. Il y a plus de
25 mille (1000) municipalités au Québec. Le ministère

1 de l'Environnement, au fil des années, a adopté des
2 nouvelles... une nouvelle réglementation pour
3 améliorer la qualité de l'eau potable. On se
4 rappellera les événements de Walkerton ont causé un
5 traumatisme à l'échelle du pays, qui fait en sorte
6 que bien des provinces et des territoires ont
7 décidé, donc, d'augmenter les standards dans leur
8 réglementation, dans leur législation.

9 Alors, le ministère, bien sûr, travaille en
10 étroite collaboration avec le ministère de
11 l'Environnement et aussi le ministère des
12 Transports. On aura l'occasion de le voir. Dans ce
13 contexte-là j'arrive et on signe ces ententes.
14 Donc, essentiellement, moi, lorsque je suis aux
15 Affaires municipales, je travaillais avec deux
16 grandes enveloppes : le PIQM, le Programme
17 d'infrastructures Québec-Municipalités; et le Fonds
18 sur l'infrastructure municipale rurale. C'est les
19 deux grandes enveloppes, là, les deux grands
20 programmes...

21 Q. [55] Principaux.

22 R. Principaux, effectivement, qui nous ont permis,
23 donc, de répondre aux demandes des municipalités.

24 Q. [56] Est-ce que... est-ce qu'un programme comme le
25 FIMR ou le PIQM a une durée de vie budgétaire ou

1 une durée de vie en termes de temps?

2 R. De temps. En fait, dans... j'ai un souvenir pour le
3 FIMR de temps précis, parce que l'entente que nous
4 avons signée avec Ottawa avait un début et une fin.
5 Et, de mémoire, là, les projets devaient être
6 terminés au trente et un (31) mars deux mille dix
7 (2010), puis on a signé l'entente en deux mille
8 cinq (2005).

9 Q. **[57]** Donc, deux mille... deux mille cinq (2005)?

10 R. L'entente a été signée, FIMR...

11 Q. **[58]** O.K.

12 R. ... deux mille cinq (2005). Là, il faudrait que je
13 regarde dans... dans mes documents mais, de
14 mémoire, là, deux mille cinq - deux mille six
15 (2005-2006); écoutez, j'arrive aux Affaires
16 municipales, alors...

17 Q. **[59]** O.K.

18 R. ... on n'est pas... Donc, les... l'enveloppe devait
19 être, les... les projets, en fait, financés à même
20 cette enveloppe devaient être terminés...

21 Q. **[60]** O.K.

22 R. ... au trente et un (31) mars deux mille dix
23 (2010). Dans le cas du PIQM, je pense que c'est
24 encore un programme qui existe aux Affaires
25 municipales. Donc, le gouvernement a dû renflouer

1 les enveloppes au fil des années pour s'assurer que
2 les crédits étaient au rendez-vous pour répondre
3 aux besoins des Municipalités.

4 Q. [61] O.K. Est-ce que, dans ces deux enveloppes-là
5 ou dans ces deux projets-là, vous aviez la même
6 latitude de majorer des taux, des choses comme ça
7 ou il y avait un des deux projets où vous ne
8 pouviez pas avoir cette latitude-là?

9 R. Bon. Il a été question ici avec un témoin qui est
10 venu, qui s'appelle Jacques Tremblay, là, qui a été
11 directeur des infrastructures aux Affaires
12 municipales et par la suite sous-ministre aux
13 infrastructures. Il a été question, à un moment
14 donné, de fusionner les deux programmes pour
15 permettre plus de flexibilité. Alors, le... le
16 souvenir que j'en garde, là, mon pouvoir
17 discrétionnaire, c'est-à-dire la possibilité
18 d'avoir des taux d'aide majorés, est arrivé à ce
19 moment-là, vers deux mille sept (2007) à peu près.
20 Deux mille sept (2007), puis il y a un autre...
21 d'autres éléments, au-delà du contexte
22 administratif, là, puis où le Ministère voulait
23 être un petit peu plus performant et efficace dans
24 sa façon de répondre aux Municipalités en
25 fusionnant deux programmes.

1 Il y a un élément de contexte qui est
2 important, j'ai fait adopter, moi, comme ministre
3 des Affaires municipales, deux... en fait, une
4 politique et un plan d'action qui venaient militer
5 en faveur d'une meilleure adaptation des taux
6 d'aide en infrastructures pour les milieux ruraux,
7 les milieux dévitalisés. J'ai fait adopter la
8 politique nationale de la ruralité, en deux mille
9 sept (2007). Et, dans cette politique, on venait
10 carrément dire qu'il fallait... puis je l'ai ici
11 entre les mains, mais on voulait carrément dire :
12 « Écoutez, il faut absolument que les milieux
13 ruraux... », quand on parle de milieux ruraux, on
14 parle d'à peu près huit cents (800) communautés au
15 Québec, là, c'est des communautés de deux mille
16 (2000) habitants et moins. En fait, à l'époque,
17 c'était six mille cinq cents (6500) et moins, donc
18 on parle de petites communautés qui ont besoin
19 d'avoir des taux d'aide qui sont adaptés à leur
20 réalité.

21 Et j'ai fait aussi adopter, en deux mille
22 huit (2008), un plan d'action pour les
23 municipalités dévitalisées. Ça c'est un plan
24 d'action pour les plus petites communautés, on
25 parle de deux mille (2000) munici... deux mille

1 (2000) habitants et moins par communauté. Les
2 municipalités dévitalisées, on se racontera pas
3 d'histoire, là, c'est cent cinquante-deux (152)
4 municipalités au Québec, c'est les plus amochées,
5 excusez l'expression, là, c'est celles qui ont des
6 taux, des indices de dévitalisation extrêmement
7 importants. Puis j'aurai peut-être l'occasion d'y
8 revenir un peu plus tard, là.

9 Mais, donc, ces deux politiques envoyaient
10 un message clair aux communautés rurales, aux
11 municipalités dévitalisées que le gouvernement du
12 Québec, avec tout son appareil gouvernemental,
13 était prêt à s'adapter à certaines réalités qui,
14 elles, échappaient aux... à certains programmes.
15 Et, comme ministre, dans ma carrière politique,
16 j'avais un slogan c'était celui « du sur mesure
17 plutôt que le mur à mur. » Et les gens qui
18 m'entendent le prononcer aujourd'hui, là, vont
19 sourire parce que, comme militante... parce que
20 j'ai... j'ai défendu plusieurs causes dans ma vie
21 de ministre, dont celle des régions, des milieux
22 ruraux, il y avait énormément de frustration sur le
23 terrain de la part des maires qui se faisaient dire
24 par les fonctionnaires : « Ah! on s'excuse, mais
25 votre demande cadre pas avec le programme. »

1 Alors, à force de l'entendre sur le terrain
2 jour après jour, semaine après semaine, mois après
3 mois, on s'est dit, bien, le problème s'est peut-
4 être pas les municipalités qui ont... qui sont
5 petites, de petites tailles, qui ont des problèmes
6 de dévitalisation, le problème c'est peut-être le
7 gouvernement. Alors, c'est dans ce contexte-là que
8 j'ai fait adopter deux politiques... en fait, c'est
9 une politique et un plan d'action très importants.
10 Et là on a, dans le fond, plus déployer de la
11 latitude pour nous adapter à leur milieu. Écoutez,
12 quand on finance un projet d'infrastructures à
13 Gros-Mécatina sur la Basse-Côte-Nord c'est pas
14 comme financer un projet d'infrastructures à Laval,
15 on s'entend. Alors, il faut... ça prend des
16 programmes... Je prends des mesures extrêmes,
17 Madame la Présidente, mais imagées pour vous faire
18 comprendre à quel point le Québec est grand puis on
19 vit parfois dans des mondes qui sont très
20 différents. Alors, d'où l'importance d'avoir donc
21 des normes et des programmes qui soient adaptés à
22 l'ensemble de cette diversité qu'on retrouve sur le
23 (inaudible).

24 Q. [62] Cette politique de la ruralité-là, Madame
25 Normandeau, visait effectivement à faire en sorte

1 que les programmes, dans le cadre de leurs critères
2 d'application, aient une certaine clause de
3 modulation et s'adaptent à la réalité des petites
4 rura... des petites municipalités, c'est exact?

5 R. Exact, puis on retrouve ça à la page 30. Et je dois
6 vous dire que cette obligation, de s'adapter aux
7 réalités du milieu rural, n'appartient pas
8 uniquement aux Affaires municipales. Il y a un
9 ensemble de ministères qui sont mobilisés,
10 l'Éducation, la Santé, toutes sortes de ministères,
11 la Culture, pour dire : « Un instant, nous, on
12 s'engage à répondre à la réalité des milieux... des
13 milieux ruraux. »

14 Q. **[63]** O.K. Mais, moi, je vois une très grande
15 différence entre le fait qu'on invite les
16 gouvernements... les ministères ou les autorités
17 gouvernementales à faire en sorte que leurs
18 programmes, qui ne doivent pas être mur à mur,
19 effectivement, doivent con... doivent, dans
20 l'application de leurs critères, tenir compte,
21 effectivement, de la réalité des petites
22 municipalités et je pense qu'effectivement, ces
23 programmes-là doivent s'adapter.

24 Est-ce que vous y faites une différence
25 entre l'application de votre pouvoir

1 discrétionnaire, parce que je ne pense pas que la
2 politique de la ruralité, avec respect, madame
3 Normandeau, invite les ministres à palier peut-être
4 aux lacunes des différents programmes en modulant
5 l'application de leur pouvoir discrétionnaire en
6 vertu d'une politique qui ne... qui ne dit pas ça
7 du tout, là?

8 R. Bien c'est-à-dire qu'à partir du moment où le
9 gouvernement adopte cette politique de la ruralité,
10 le plan d'action des municipalités dévitalisées, à
11 partir du moment où comme gouvernement on dit :
12 « On veut s'adapter », le ministère des Affaires
13 municipales dit : « O.K. Moi, ce que j'ai à faire
14 dans ma cour, en matière d'infrastructures, c'est
15 de faire adopter un CT au Conseil du trésor, c'est
16 de modifier les normes de mes programmes et c'est à
17 partir de ce moment-là que le pouvoir de...
18 discrétionnaire de majorer, donc, des taux d'aide
19 de quatre-vingts (80) à quatre-vingt-quinze pour
20 cent (95 %) m'est accordé comme ministre. Parce que
21 l'émergence de ce nouveau pouvoir, là, de cette
22 nouvelle latitude qui m'est conférée comme ministre
23 à l'époque, là, ça s'incarne à travers de cette
24 politique de la ruralité qui est adoptée, le plan
25 d'actions des municipalités dévitalisées également

1 qui a été adopté.

2 (10:11:35)

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[64]** Vous dites de quatre-vingts (80) à quatre-
5 vingt-quinze pour cent (95 %), mais ce pouvoir
6 discrétionnaire existait depuis deux mille deux
7 (2002).

8 R. Oui, absolument. On l'a vu, effectivement dans...
9 avec tous les CT, mais c'est à partir de deux mille
10 sept (2007), si ma mémoire est fidèle, que là, on
11 réussit à faire...

12 Q. **[65]** Aller jusqu'à quatre-vingt-quinze pour cent
13 (95 %) ?

14 R. Exact, on franchit une marche additionnelle,
15 effectivement, avec le quatre-vingt-quinze pour
16 cent (95 %).

17 Q. **[66]** Le pouvoir discrétionnaire existait depuis
18 deux mille deux (2002)...

19 R. Oui, c'est ça.

20 Q. **[67]** ... jusqu'à quatre-vingts pour cent (80 %).
21 Vous, vous l'avez augmenté jusqu'à quatre-vingt-
22 quinze (95) en deux mille sept (2007) ?

23 R. C'est ça. En fait moi... le gouvernement.

24 Q. **[68]** Le gouvernement.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. [69] O.K. Donc, ce que vous nous dites...

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. [70] À votre suggestion, quand même?

5 R. Oui. Je dirais même plus que suggestion, mes fortes
6 recommandations.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. [71] Est-ce qu'à votre connaissance les critères
9 des programmes, les critères d'admissibilité, les
10 critères que les fonctionnaires, les chargés de
11 projets, le Ministère évaluent pour prioriser,
12 analyser, coter les différentes demandes ou projets
13 qui sont soumis par les municipalités ont été
14 adaptés, effectivement, en fonction de cette
15 politique de la ruralité là?

16 R. Là, vous parlez des...

17 Q. [72] Au-delà de votre taux... de votre pouvoir
18 discrétionnaire, au-delà de la possibilité de
19 majorer le taux de subventions à un taux plus élevé
20 ou à une norme plus élevée qu'elle existait avant.
21 Est-ce que vous êtes... vous savez si les critères
22 des différents programmes ont été adaptés ou
23 modulés en fonction de cette politique-là
24 effectivement?

25 R. En fait, je sais que le Ministère, les chargés de

1 projets, les analystes travaillaient avec un cadre
2 de référence qui, dans le cadre du FIMR, le font
3 sur l'infrastructure municipale et rurale, qui
4 permettait d'établir des niveaux de priorité. Donc,
5 de 1 à 8. Alors, on a parlé ici devant la
6 Commission des niveaux de priorité 1 et 2 pour
7 l'eau potable, qui étaient des dossiers, là, qui...
8 qui passaient assez rapidement au Ministère.

9 Q. [73] Et on comprend pourquoi, là.

10 R. Oui, bien effectivement, là, on parle souvent de
11 qualité d'eau potable, de... de problèmes de
12 salubrité...

13 Q. [74] Il y a une notion de sécurité publique?

14 R. Absolument, tout à fait. Alors donc, effectivement,
15 là, il y a ce... ces niveaux de priorité qui
16 existent aussi, qui permettent, donc, aux chargés
17 de projets d'établir des priorités à travers toutes
18 ces nombreuses demandes qui sont formulées au
19 Ministère.

20 Q. [75] Mais au niveau des analyses qui sont faites,
21 parce qu'on va peut-être voir le cheminement...

22 R. Oui.

23 Q. [76] ... finalement d'une demande. Donc, une
24 municipalité va présenter une demande pour un
25 projet, peut-être, de qualité de l'eau ou de

1 réfection d'une usine d'assainissement des eaux. Va
2 envoyer sa demande au Ministère et là, c'est le
3 Ministère, dans ses fonctions, les chargés de
4 projets, les ingénieurs du Ministère, qui vont
5 s'occuper de faire, de première garde, l'analyse de
6 ce dossier-là. Exact?

7 R. Exact.

8 Q. [77] Et vont s'occuper de voir si ce projet-là
9 cadre à l'intérieur d'un des programmes, à tout le
10 moins le programme qui a été peut-être ciblé par le
11 maire en question ou un autre programme qui
12 pourrait faire l'affaire et s'il peut être
13 admissible, si on veut?

14 R. Tout à fait.

15 Q. [78] Dans le cadre de cette analyse-là et toujours
16 eu égard à la politique de la ruralité que vous
17 avez fait adopter ou en tout cas qui a été adoptée
18 par le gouvernement en deux mille sept (2007),
19 particulièrement, déjà les employés du Ministère,
20 les chargés de projets, les ingénieurs avaient
21 l'obligation de tenir compte de cette réalité-là
22 dans leur analyse au niveau de l'admissibilité?

23 R. Oui. Bien, j'espère qu'ils l'ont fait, sincèrement.
24 Non, je vous dis ça parce que...

25 Q. [79] Mais c'était l'obligation. Ce facteur de

1 ruralité là...

2 R. Oui.

3 Q. **[80]** ... est déjà... fait déjà partie des critères
4 dont on tien compte pour analyser, prioriser et
5 faire cheminer un projet vers le haut?

6 R. Oui, absolument.

7 Q. **[81]** Donc, dans l'analyse qui est faite, dans la
8 cote qui est adressée par un... par le Ministère,
9 peu importe le niveau, dans la priorisation du
10 projet, dans le taux qui est calculé par les
11 employés du Ministère, ce facteur de ruralité-là,
12 cette modulation, le message de modulation qui a
13 été envoyé dans le... par le gouvernement par la
14 politique de la ruralité était déjà tenue compte?

15 R. C'est-à-dire que là, vous référé à l'espèce
16 d'algorithme, là, qu'utilisent les chargés de
17 projets pour établir le... le taux d'aide. Alors,
18 est-ce que ça sera cinquante (50), soixante (60)...

19 Q. **[82]** Cinquante-deux (52), cinquante-quatre (54).

20 R. ... enfin, bref, peu importe. Il y a toutes sortes
21 de... de mécanismes qui entrent en ligne de compte.
22 Moi, comme ministre, quand je signe nos lettres,
23 là, évidemment, j'ai pas... l'algorithme, là,
24 c'est... c'est loin de moi, là. Les chargés de
25 projets le font leur travail, j'ai confiance en

1 eux, à leurs... à leurs compétences, alors
2 effectivement, ils font un travail. Bon. Il est
3 arrivé, puis on va le voir dans certains dossiers,
4 il est arrivé que parfois, j'ai, comme ministre,
5 avec mon équipe, avec le Ministère aussi, avec les
6 élus, avec les consultants qui travaillent avec les
7 élus, on est arrivé à la conclusion que le taux
8 recommandé par les chargés de projets n'était pas
9 suffisant, ne permettait pas de soit concrétiser le
10 projet ou de répondre aux besoins de la
11 municipalité et mon critère... mon critère premier
12 comme ministre des Affaires municipales, puis je
13 vous en parle avec énormément de conviction parce
14 que j'ai été mairesse, je sais ce que c'est
15 annoncer une augmentation d'un compte de taxes
16 qu'elle soit de vingt, vingt-cinq, cinquante, cent
17 dollars (20-25-50-100 \$), c'est extrêmement
18 difficile.

19 Alors, comme ministre lorsque je regardais
20 les dossiers d'infrastructure, les lettres à
21 signer, les demandes d'aide financière à approuver,
22 je regardais quel était l'impact sur le compte de
23 taxes. Et ça, là, c'était mon premier critère à
24 moi. L'autre critère c'était bien sûr l'aspect lié
25 à l'impact du projet sur la qualité de vie des

1 citoyens, parce que lorsque je signalais un
2 programme, un projet d'eau potable, moi dans ma
3 tête je ne voyais pas, ce que je voyais c'était pas
4 les conduites d'eau puis d'aqueduc qu'on changeait
5 sous la terre. Ce que je voyais c'est la
6 possibilité pour les citoyens d'améliorer leur
7 qualité de vie, d'améliorer le caractère attractif
8 de la municipalité où on faisait l'investissement.
9 C'était redonner de l'espoir à des communautés qui
10 en avaient perdu pas mal dans certains cas. C'était
11 de se mettre au goût du jour, parce que sincèrement
12 dans certaines municipalités c'était le Tiers Monde
13 en matière d'infrastructures. Alors, dans ces
14 conditions-là j'avais donc comme ministre j'avais
15 cette vue d'ensemble lorsque venait le temps
16 d'approuver un projet d'aide financière.

17 Q. [83] Mais quand vous parlez d'eau potable et de
18 qualité d'eau potable, Madame Normandeau, vous
19 allez être d'accord avec moi qu'on parle de façon
20 quasi automatique ou en tout cas en règle très
21 générale de projets qui vont être coté un ou deux,
22 c'est exact?

23 R. Bien lorsque la... les difficultés sont
24 importantes, là, on y référerait il y a quelques
25 instants, lorsqu'il y a un problème de qualité

1 d'eau, d'alimentation en eau qui est insuffisante,
2 le problème de salubrité, c'est évident que ces
3 projets-là sont cotés un et deux, effectivement.

4 Q. **[84]** Donc, à partir du moment où ils sont cotés un
5 ou deux, en tout cas ce qu'on a vu devant la
6 Commission, ce sont des projets qui vont
7 nécessairement obtenir une subvention de toute
8 manière, on s'entend?

9 R. Oui, bien c'est des projets qui sont priorisés.

10 Q. **[85]** Donc...

11 R. Parce qu'il y a une pression du ministère de
12 l'Environnement sur la municipalité. La
13 municipalité se retourne vers le ministère dit :
14 « Écoutez, moi je reçois des avis d'infraction, il
15 faut que je me conforme. » Alors, le ministère avec
16 toute l'équipe, les analystes et tout ça, les
17 ingénieurs, bien évidemment, ces projets-là vont
18 être rapidement, c'est sûr.

19 Q. **[86]** Ce sont les projets qui vont être servis en
20 premier si on veut au niveau de l'enveloppe...

21 R. Oui.

22 Q. **[87]** ... pour s'assurer de...

23 R. C'est des projets prioritaires, effectivement.

24 Q. **[88]** Et voilà. Et quand on parle d'impact sur le
25 compte de taxes, est-ce que les chargés de projet,

1 le ministère tient compte dans son algorithme de
2 cet impact-là?

3 R. Oui, absolument. D'ailleurs, vous l'avez vu, là,
4 lorsque je recevais moi comme ministre la... dans
5 notre jargon, on appelle ça les pochettes, avec la
6 lettre...

7 Q. [89] Hum, hum?

8 R. ... de subvention, j'avais à côté ce qu'on appelle
9 une fiche synthèse. Dans cette fiche, on retrouvait
10 les signataires qui ont recommandé le projet avec
11 l'impact sur le compte de taxes avant, après, puis
12 généralement on retrouve aussi la moyenne du compte
13 de taxes de la MRC où se trouve la municipalité.
14 Alors...

15 Q. [90] Et en règle générale, le ministère va vous
16 suggérer un taux... un taux de subvention qui va
17 faire en sorte qu'on va se tenir à tout le moins si
18 ce n'est pas sous la barre de la moyenne à tout le
19 moins dans la moyenne de la fiscalité?

20 R. Bien généralement oui, mais moi j'ai vu des
21 recommandations arriver à mon bureau, là, et puis
22 des augmentations de plusieurs centaines de
23 dollars, puis le maire me disait : « Écoutez, là,
24 même si vous me donnez ma subvention, je peux pas
25 faire le projet, on n'a pas la capacité financière

1 de le faire le projet. » Pourtant les chargés de
2 projet nous l'avaient recommandé.

3 Alors, c'est là que le pouvoir
4 discrétionnaire entre... entre en ligne de compte,
5 c'est là où on peut faire la différence comme
6 ministre. O.K. Parfait. Moi quand ce genre de
7 dossier-là arrivait sur mon bureau, je disais au
8 ministère : « Est-ce qu'on peut refaire un tour de
9 piste puis voir comment on pourrait, dans le fond,
10 soulager un peu plus les contribuables qui vont
11 être pris à la facture » parce que le contribuable
12 il a pas seulement son compte de taxes à payer. Le
13 contribuable a son compte de taxes scolaires, il a
14 ses impôts à la fin de l'année, il a toutes ses
15 factures à chaque mois à payer. Moi comme ministre
16 qui a l'expérience terrain, là, qui a l'expérience,
17 je rencontre ce monde-là tous les jours, toutes les
18 semaines. Alors, évidemment je tiens compte de ça.
19 Je comprends que les chargés de projet avec son
20 algorithme, il tient pas compte de tout ça, c'est
21 pas son travail de toute façon de le faire. Ma job
22 à moi c'est tenir compte de tout ça. Je vous dis
23 j'ai été mairesse. Je sais ce que c'est annoncer
24 une augmentation de compte de taxes. Puis quand on
25 est dans des milieux dévitalisés où le revenu moyen

1 par personne est très faible. Tu dis ça n'a pas de
2 bon sens. Alors, moi dans ces conditions-là, je
3 fais preuve de gros bon sens quand on m'arrive puis
4 qu'on me dit : « Hum, c'est ça qu'on recommande »,
5 moi je dis : « Je suis pas sûre que ça marche pas
6 les amis, il faut refaire un tour de piste, il
7 faut... il faut faire les choses autrement, là. »

8 Q. **[91]** On a parlé dès le début de votre
9 interrogatoire de l'importance de séparer les
10 fonctions du cabinet et du ministère...

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[92]** ... et de ne pas s'ingérer dans le travail
13 justement des gens du ministère. Est-ce que vous
14 voyez pas cette demande-là, et je vous pose la
15 question...

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[93]** ... de faire un autre tour de piste comme un
18 espèce d'ingérence, et pourquoi vous n'avez pas
19 tout simplement appliquer votre pouvoir
20 discrétionnaire en disant : « On fait fi de ce
21 qu'ils pensent, peu importe », bien peu importe et
22 je le fais pas d'une façon péjorative, je comprends
23 que, « on regarde le dossier du ministère, on dit
24 parfait c'est votre recommandation, mais moi je
25 pense que c'est plus sept, plus huit et je le fais

1 tout simplement. »

2 Pourquoi prendre la peine de renvoyer le
3 dossier dans le ministère, de... de leur demander,
4 ou de mettre une pression sur les fonctionnaires ou
5 les chargées de projet, de faire un autre tour de
6 piste, souvent - et on l'a vu à travers les
7 dossiers - les obligeant peut-être à faire une
8 recommandation avec laquelle ils ne sont pas
9 d'accord, à utiliser des stratagèmes pour signifier
10 dans la trace du dossier leur désaccord, soit en ne
11 signant pas, soit en indiquant que c'est à la
12 demande du cabinet? Alors, vous pensez pas que
13 c'est une forme d'ingérence...

14 R. Bon...

15 Q. [94] ... dans les affaires du ministère, à ce
16 moment-là?

17 R. Il y a... vous avez dit beaucoup de choses dans
18 votre question.

19 Q. [95] Exactement.

20 R. Oui, je... j'aurai l'occasion...

21 Q. [96] On va reprendre.

22 R. Oui, j'apprécierais sincèrement parce qu'il y a des
23 choses importantes...

24 Q. [97] Première chose...

25 R. ... que je veux dire.

1 Q. [98] ... on a dit au départ, donc...

2 R. La question de l'ingérence...

3 Q. [99] Voilà.

4 R. ... Ce n'est pas de l'ingérence. Moi, je fais mon
5 travail de ministre. Je retourne le dossier dans le
6 Ministère, pourquoi? Parce que je travaille main
7 dans la main avec les fonctionnaires du ministère.
8 Évidemment, je... comme ministre, là, il y a des
9 compétences qui sont importantes aux Affaires
10 municipales. Moi, j'ai la compétence « terrain ».
11 J'ai la compétence de rencontrer les maires qui me
12 disent : « Ça passe pas. » Alors, j'ai toujours
13 travaillé main dans la main avec... avec les gens
14 du ministère. Alors, ces gens-là sont mieux placés
15 pour revoir, donc, tout le dossier puis voir
16 comment, toujours en respectant les règles et les
17 normes, c'est très important.

18 J'ai signé durant ma carrière aux Affaires
19 municipales, durant mon mandat aux Affaires
20 municipales, sept cent huit (708) dossiers d'aide
21 financière, sept cent huit (708). Tous ces
22 dossiers-là étaient justifiés. Tous. Et tous
23 recommandés par le Ministère. J'aurai l'occasion
24 d'y revenir dans quelques instants, si vous
25 permettez, mais je tiens à le dire, parce que la

1 ministre que j'étais a fait un travail extrêmement
2 rigoureux avec les gens du Ministère pour s'assurer
3 que chaque demande qui nous était... qui était
4 portée à notre attention, était justifiée.

5 Q. **[100]** O.K. Revenons peut-être un petit peu, puis
6 décortiquons, si vous permettez, Madame
7 Normandeau...

8 R. Oui.

9 Q. **[101]** ... parce que je pense qu'il est important
10 effectivement... le pouvoir discrétionnaire, tant
11 qu'à moi, n'est pas mis en cause. C'est la façon
12 dont on l'exerce et c'est peut-être...

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[102]** ... la... l'étanchéité entre les différentes
15 fonctions d'un ministère et d'un cabinet que
16 j'aimerais examiner avec vous.

17 R. D'accord.

18 Q. **[103]** Vous avez mentionné la chose suivante au
19 début : il est important de garder le respect,
20 effectivement, des fonctions du ministère et de
21 comprendre le rôle du cabinet eu... en rapport au
22 ministère. Si effectivement vous avez le pouvoir
23 discrétionnaire de majorer des taux, de peut-être
24 changer même la cote d'un projet et... on ne parle
25 pas de pouvoir arbitraire, on parle de pouvoir

1 discrétionnaire, et que... et que les
2 fonctionnaires ou les gens du ministère ont déjà
3 fait leurs recommandations, ont déjà fait leur
4 analyse du dossier; vous pensez pas que ça créé une
5 pression sur ces gens-là de répondre à votre
6 commande et d'adapter peut-être le dossier à votre
7 demande? Quand vous renvoyez le dossier pour faire
8 un autre tour de piste, pourquoi ne pas simplement
9 exercer votre pouvoir discrétionnaire et accorder
10 ce que vous voulez accorder à ce moment-là?

11 R. Bien, je répète...

12 Q. **[104]** Toujours en fonction des règles et des
13 normes, naturellement.

14 R. Bien, tout d'abord, j'ai un grand respect pour le
15 travail des fonctionnaires aux Affaires
16 municipales, alors je... Sincèrement, un, c'est pas
17 moi, puis deux, c'est pas la façon de faire d'un...
18 d'un cabinet avec un ministère, je pense,
19 sincèrement, de... de façon un peu cavalière, parce
20 que ce que vous dites de façon un peu cavalière,
21 j'aurais dû dire : « Bon, bien, c'est ce que vous
22 recommandez puis, moi, c'est comme, non, c'est
23 terminé. J'impose ma façon de voir... ma façon de
24 voir les choses. » C'est pas comme ça que je
25 fonctionnais parce que, un, la compétence

1 technique, elle revient aux chargés de projet;
2 alors, de façon très respectueuse, puis on
3 travaillait main dans la main pour, justement,
4 faire avancer les dossiers. Vous avez parlé de
5 pouvoir discrétionnaire tout à l'heure, là, alors
6 il y a un document qui a été déposé ici à la
7 Commission... Il y a cinquante (50) projets
8 discrétionnaires, cinquante (50) projets
9 d'infrastructure qui se sont vu voir une aide
10 financière majorée de deux mille deux (2002) à deux
11 mille... deux mille douze (2012). Là-dessus, comme
12 ministre, j'en ai majoré, j'ai accepté une
13 majoration, dans le cadre de mon pouvoir
14 discrétionnaire, pour trente-deux (32) d'entre eux.
15 Trente-deux (32) demandes d'aide financière
16 majorées avec mon pouvoir discrétionnaire sur sept
17 cent huit (708) dossiers. Ça fait quatre virgule
18 cinq pour cent (4,5 %) de dossiers pour lesquels
19 j'ai exercé ma discrétion quant à l'augmentation du
20 taux d'aide... un taux d'aide majoré.

21 Moi, je pense pas que c'est abuser de son
22 pouvoir discrétionnaire que de recommander une aide
23 majorée pour trente-deux (32) dossiers sur sept
24 cent huit (708). Alors, donc, dans ces conditions-
25 là, je... je prenais bien soin de... de

1 m'assurer... Puis, sincèrement, là, les
2 fonctionnaires, puis le ministère, ils
3 comprennent... ils comprennent aussi comment ça
4 marche. La ministre, elle est redevable devant ses
5 citoyens... en fait, devant l'Assemblée nationale,
6 devant les citoyens du Québec, elle a des comptes à
7 rendre à tous les jours; il existe une multitude de
8 mécanismes d'imputabilité et de reddition de
9 comptes, alors les fonctionnaires reconnaissent que
10 oui, comme ministre, je... j'ai une certaine
11 latitude dans le choix des projets. Mais je le
12 fais... je le fais pas de façon cavalière. Je le
13 fais en respectant les règles et les normes,
14 toujours, et je le fais aussi en respectant les
15 recommandations qui sont formulées...

16 Q. **[105]** O.K.

17 R. ... par les chargés de projet, par les directeurs
18 des infra... le directeur des infrastructures et
19 son équipe et par les sous-ministres également du
20 Ministère. Alors, je sais pas si je réponds à votre
21 question, mais...

22 Q. **[106]** Mais, mon propos n'est pas de remettre à ce
23 stade-ci, là, en question le bien-fondé d'un taux
24 majoré ou non dans un dossier particulier. On
25 pourra voir, on pourra passer peut-être à travers

1 certains dossiers...

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[107]** ... par la suite et on pourra voir
4 effectivement quelles sont les justifications de le
5 faire ou de ne pas le faire dans un cas
6 particulier. Mon propos est plutôt le suivant,
7 Madame Normandeau. Il est bien établi que, dans le
8 cadre de certains programmes, vous aviez la
9 possibilité, entre autres, de majorer, bon, à une
10 certaine période, jusqu'à quatre-vingts pour cent
11 (80 %)...

12 R. Hum, hum.

13 Q. **[108]** ... à une autre époque, jusqu'à quatre-vingt-
14 quinze (95 %), on s'attardera pas aux chiffres pour
15 l'instant. Donc, vous aviez la possibilité dans
16 certains cas de majorer des taux de subventions.
17 Vous avez expliqué quelles étaient vos
18 préoccupations, particulièrement l'impact... le
19 fardeau fiscal, si on veut, ou l'impact sur le
20 compte de taxe pour le citoyen de la municipalité
21 concernée. Ça, pour moi, c'est très clair.

22 R. Oui.

23 Q. **[109]** Mon propos est plutôt le suivant. Vous avez
24 un dossier qui chemine à travers le Ministère, qui
25 a été analysé, évalué, priorisé et on a calculé un

1 taux de subvention dans lequel on tient compte
2 effectivement, peut-être pas de façon suffisante
3 selon votre... votre opinion une fois que c'est
4 rendu votre dossier, mais dans lequel on tient
5 compte de l'impact sur le compte de taxe du
6 citoyen.

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[110]** Vous recevez ce dossier-là dans... on a parlé
9 des pochettes, vous recevez la fiche synthèse, vous
10 recevez ce dossier-là. Vous avez, à ce moment-là,
11 dans le cadre de certains programmes, la discrétion
12 de majorer ce taux-là. Naturellement, vous êtes
13 redevable, vous devez expliquer, vous devez
14 baliser, tout ça est bien clair, mais ultimement,
15 vous avez la discrétion de majorer le taux.

16 Pourquoi donc prendre la peine de renvoyer, et non
17 pas de façon cavalière, mais de refaire redescendre
18 le dossier et de faire faire un autre tour de
19 piste? Moi, si je suis un chargé de projet, je suis
20 quelqu'un qui travaille dans un Ministère pour
21 l'avoir déjà fait et que mon dossier dans lequel
22 j'ai fait une recommandation redescend d'en haut
23 avec la demande de la ministre ou du ministre de
24 refaire mes devoirs...

25 R. Hum, hum.

1 Q. [111] ... je ressens une certaine pression.

2 R. Bien, c'est-à-dire qu'à partir du moment où le
3 ministre se voit accorder une discrétion dans les
4 taux d'aide majorés, les chargés de projet
5 s'attendent à ce que parfois il y a un dossier qui
6 revienne sur leur bureau.

7 Q. [112] Mais, pourquoi ne pas tout simplement exercer
8 votre discrétion?

9 R. Parce que je...

10 Q. [113] Pourquoi prendre la peine de refaire faire un
11 tour de piste?

12 R. Parce que entre quatre-vingts (80) et quatre-vingt-
13 quinze (95), de façon arbitraire, je suis incapable
14 de dire si ça prend quatre-vingt-deux (82 %),
15 quatre-vingt-douze (92 %), quatre-vingt-dix (90 %),
16 alors j'ai besoin de m'en remettre à une expertise
17 plus technique au Ministère. Par contre, je sais
18 que si on me fait une recommandation où on me dit
19 c'est cinquante (50 %), quatre-vingts (80 %), et le
20 maire à l'autre bout me dit : « Ça passe pas,
21 annoncez-le pas, Madame la Ministre, ça fonctionne
22 pas. » Je vais pas, sans voir, sans m'être fait
23 valider par le Ministère, décréter moi-même dans
24 mon bureau comme ministre « O.K. Parfait. On va te
25 donner quatre-vingt-dix (90 %). » Sincèrement, si

1 j'avais fonctionné comme ça, on pourrait... on
2 pourrait s'en prendre à moi, mais c'est pas du tout
3 comme ça que j'ai fonctionné parce qu'on a besoin
4 de s'appuyer sur une... un travail fait
5 sérieusement, fait de façon rigoureuse par le
6 Ministère. Moi, ça va de soi, c'est... c'était
7 naturel.

8 Q. **[114]** Mais, vous êtes consciente, Madame
9 Normandeau, que le maire, lui, a intérêt à avoir la
10 plus grande subvention possible, on s'entend là-
11 dessus?

12 R. Ça, écoutez, à partir du moment, là, on a annoncé
13 au municipal, pour les milieux ruraux, qu'on
14 pouvait majorer jusqu'à quatre-vingt-quinze pour
15 cent (95 %), je vous le dis, ils voulaient tous
16 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %).

17 Q. **[115]** Bien, voilà.

18 R. Bon. Mais, c'est pas parce qu'ils veulent tous
19 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) qu'ils vont
20 avoir quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), d'où
21 l'importance de s'appuyer sur l'expertise technique
22 du Ministère.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[116]** Donc, si je reviens à ce que dis maître
25 LeBel, ce que vous vouliez au fond, c'est avoir

1 l'assentiment des... des fonctionnaires qui, eux,
2 n'étaient pas d'accord, pour vous sentir... pour
3 valider votre... votre augmentation.

4 R. Pas juste l'assentiment parce que parfois quand je
5 leur demandais de refaire un tour de piste, alors
6 ils regardaient à nouveau les... les coûts qui
7 étaient admissibles, non admissibles, bon, est-ce
8 qu'on peut faire un... T'sais, dans le fond, ce
9 qu'ils faisaient, c'est « est-ce qu'on peut faire
10 un effort sur une dimension ou l'autre? » Parce que
11 quand vous regardez les exemples de fiches
12 synthèses lorsqu'il y a eu des taux majorés,
13 souvent le coût maximum, maximal admissible pour
14 les projets augmente. Si le coût maximal augmente
15 pour un projet, c'est parce qu'on a rendu
16 admissible des travaux dans le cadre d'une autre...
17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[117]** Qui avaient été exclus au départ.

19 R. Bien, dans le cadre d'une autre analyse qui a été
20 faite, puis tout ça s'est fait en fonction des
21 règles et des normes, là, je tiens à le préciser,
22 là. Alors, c'est à force de discuter avec le
23 consultant, avec les gens qui accompagnent la
24 municipalité que le chargé de projet finit par
25 conclure...

1 Puis en passant, là, moi comme ministre,
2 là, je suis pas témoin de tout ça, là. Tout ce
3 travail-là technique, là, se fait avec les gens du
4 Ministère. Parfois l'attaché politique, le
5 conseiller politique, comme vous l'avez vu, prend
6 part à des rencontres, à des réunions, parfois le
7 chef de cabinet, donc pour dénouer un certain
8 nombre d'impasses. Alors, moi, quand ça arrive sur
9 mon bureau, là, je m'attends à ce que tout ce
10 travail-là a été fait. Alors, dans le fond, ce que
11 je veux illustrer par mon propos, c'est que, oui,
12 il y a un pouvoir discrétionnaire, en passant, je
13 le répète, dans quatre virgule cinq pour cent
14 (4,5 %) des... des cas, des dossiers que j'ai
15 approuvés.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[118]** Oui, mais c'est pour ça que vous dites
18 justement, vous insistez beaucoup sur le quatre
19 virgule cinq...

20 R. Oui.

21 Q. **[119]** ... parce qu'en allant demander aux
22 fonctionnaires, vous vouliez sans doute encore
23 baisser cette moyenne de... discrétionnaire et
24 d'arbitraire en allant chercher l'assentiment et
25 l'augmentation du pourcentage des fonctionnaires

1 qui refusaient de le faire?

2 R. Bien, Madame la Présidente, évitons de confondre,
3 si vous permettez, discrétion... pouvoir
4 discrétionnaire arbitraire parce qu'il n'est pas
5 arbitraire le pouvoir discrétionnaire qui... il est
6 encadré par des CT...

7 Q. [120] Disons, votre pouvoir discrétionnaire...

8 R. C'est ça. Exact.

9 Q. [121] ... enlevons l'arbitraire.

10 R. Exact.

11 Q. [122] Mais vous vouliez avoir un taux encore plus
12 bas que celui de quatre virgule cinq ou...

13 R. Non, je pensais pas...

14 Q. [123] ... (inaudible)?

15 R. Non, écoutez, moi, là, lorsque je suis aux Affaires
16 municipales, je comptabilise pas, là, tous les
17 dossiers que je signe à tous les jours.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Q. [124] C'était pas vos statistiques à vous?

20 R. Non, j'ai pas mes statistiques à moi. Et j'ai fait
21 mon travail pour venir devant vous, Madame la
22 Présidente, et j'ai demandé de l'information au
23 Ministère. Et c'est là que j'ai appris que j'avais
24 signé, pendant mes quatre ans aux Affaires
25 municipales, sept cent huit (708) dossiers d'aide

1 financière. Et là j'ai fait le calcul, trente-deux
2 (32) dossiers en pouvoir discrétionnaire, ça donne
3 quatre virgule cinq pour cent. Alors, c'est
4 important pour moi de le dire parce qu'il y a pas
5 eu, là, de... d'abus du pouvoir discrétionnaire de
6 la ministre en pareilles circonstances. Puis j'ai
7 pas une mauvaise... j'ai pas de mauvaises
8 intentions, là.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[125]** C'est pas ça, là. Bien, ce que madame... ce
11 que maître LeBel tente de vous faire admettre...

12 R. Hum hum.

13 Q. **[126]** ... c'est qu'au fond, là, vous mettiez de la
14 pression sur les fonctionnaires qui s'étaient déjà
15 prononcés, d'accord, revoir, essayer de revoir s'il
16 y aurait pas moyen de calculer différemment.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[127]** (Inaudible) est à la hausse probablement.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Exactement.

21 R. Mais je fais, Madame la Présidente, mon travail
22 ministre. Je mets pas de pression, je me bats pour
23 que certains dossiers puissent avancer parce que je
24 sais qu'ils sont pertinents pour les communautés
25 qui désirent obtenir l'aide financière. Pour moi,

1 il y a une différence très importante parce que...
2 En passant, là, ça fait partie de la vie d'un
3 ministère ça. Des chargés de projets, des
4 fonctionnaires qui doivent composer avec des
5 priorités nouvelles qui arrivent de la part d'un
6 ministre, de la part d'un gouvernement. Ça fait
7 partie de la mécanique politique, de la dynamique
8 politique (inaudible).

9 Q. **[128]** Je comprends ça, Madame Normandeau, sauf
10 que...

11 R. On s'entend.

12 Q. **[129]** On s'entend là-dessus. Sauf que quand ça
13 fait... puis on a entendu, hier, que monsieur
14 Lortie disait que quand il le demandait deux fois,
15 déjà là il l'avait demandé deux fois aux
16 fonctionnaires. On sait aussi que, de la part de
17 monsieur Lehouillier puis de la part de monsieur
18 Binette, monsieur Lortie avait... semblait avoir un
19 caractère abrasif. Alors, quand monsieur Lortie
20 allait le demander puis ça fonctionnait pas puis
21 qu'il allait vous voir et que vous descendiez pour
22 le demander aux fonctionnaires, est-ce qu'on peut
23 au moins d'entendre que ça devait mettre un peu de
24 pression sur les fonctionnaires?

25 R. Mais... Je comprends ce que vous voulez dire.

1 C'est-à-dire, quand je demandais de refaire un tour
2 de piste, je m'attendais à ce qu'il y ait une
3 réponse positive qui suive la demande qui a été
4 formulée. O.K. On s'entend. Moi, j'appelle pas ça
5 mettre de la pression, j'appelle ça faire mon
6 travail de ministre.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[130]** Est-ce qu'on peut penser, par contre, que ces
9 gens-là subissaient une certaine pression de
10 répondre à votre demande?

11 R. Bien, c'est-à-dire qu'ils font leur travail de
12 fonctionnaires. Sincèrement, c'est... ça me fait
13 sourire, parce que... je vais vous dire très
14 franchement, ça me fait sourire d'entendre ça. Le
15 fonctionnaire, il doit vivre avec... avec la
16 pression quotidienne de la part de toutes sortes de
17 gens qui transigent avec lui, là. Ça fait... c'est
18 le propre d'un... d'un ministère de composer avec
19 donc, la pression, qu'elle soit interne ou externe.
20 Alors, moi, là, je mets pas de pression, moi, je
21 fais ma job, mon travail de ministre. Je veux que
22 mes dossiers avancent, je veux que les choses se
23 passent rondement dans le ministère. Et, oui,
24 parfois, il y a des dossiers pour lesquels je dis
25 aux fonctionnaires : « Désolée, le taux d'aide

1 recommandé, je regrette, ça passe pas, ça ne
2 fonctionne pas, c'est pas compatible avec la
3 capacité du milieu de payer puis de rembourser.
4 Alors, il faut faire un autre tour de piste. »
5 Alors, dans ce sens-là... Les fonctionnaires l'ont
6 peut-être senti comme de la pression. Peut-être
7 qu'ils l'ont senti comme de la pression. Mais, moi,
8 je fais mon travail de ministre.

9 Q. **[131]** Mais j'aimerais juste comprendre, Madame
10 Normandeau, parce que la... c'est très important
11 pour moi de comprendre cette notion-là et ce qui
12 est très important aussi c'est de comprendre
13 pourquoi vous n'aviez pas tout simplement exercé
14 votre discrétion sans faire recheminer le dossier
15 vers le bas. Je m'explique.

16 R. Oui.

17 Q. **[132]** Vous avez... vous avez un dossier qui chemine
18 à travers le ministère, quand il arrive au cabinet
19 il a un taux qui est recommandé. O.K.?

20 R. Hum hum.

21 Q. **[133]** Et on a bien vu, dans certains dossiers, que
22 c'est pas toujours le taux minimum, même les
23 fonctionnaires, même les chargés de projets ont
24 eux-mêmes recommandé à l'intérieur de la
25 « bracket » disponible de majorer le taux. Quelques

1 fois à quatre-vingts pour cent (80 %), quelques
2 fois à...

3 R. Tout à fait.

4 Q. **[134]** ... à soixante-sept (67), quelques fois à
5 quatre-vingt-deux (82), quand on pouvait aller
6 jusqu'à quatre-vingt-quinze (95). Donc, déjà les
7 fonctionnaires ou les chargés de projets du
8 ministère ont tenu compte de toutes ces réalités-
9 là, ce sont les experts qui évaluent les milliers
10 de demandes de subvention qui passent à travers le
11 MAMROT au cours des années. Vous avez, de l'autre
12 côté, un maire qui vous appelle ou une firme de
13 génie qui parle au nom du maire, pas nécessairement
14 à vous mais qui contacte le cabinet puis qui dit :
15 « Ça passe pas... », naturellement, la tendance
16 étant d'en vouloir toujours plus quand plus est
17 disponible. « Ça ne passe pas, c'est un impact
18 fiscal trop grand sur le fardeau de mes citoyens »
19 ou « Mon client, le maire Untel, nous dit qu'il ne
20 pourra pas faire le projet si le taux reste comme
21 ça. » Je veux dire, qu'est-ce qu'on vous fournit
22 comme indication pour que vous deveniez si
23 convaincue que c'est votre ministère qui est dans
24 l'erreur dans le calcul de votre taux, versus le
25 maire qui prétend que ça passe pas alors qu'il

1 aurait une tendance naturelle à en vouloir plus?

2 R. Bien... bien là, je dis pas que le Ministère est
3 dans l'erreur dans ces conditions-là, là.

4 Sincèrement, c'est pas du tout ce que je dis. Je
5 demande, donc, aux fonctionnaires de refaire un
6 tour de piste puis on le fait dans un contexte très
7 très... très conviviale, là.

8 Q. **[135]** En vous attendant à une réponse positive à la
9 hausse?

10 R. Oui, absolument, tout à fait. Il y a des maires qui
11 attendaient quatre-vingt-quinze (95) puis parce
12 qu'on a fait un tour de piste, ont eu, finalement,
13 quatre-vingt-dix (90) ou quatre-vingt-sept (87).
14 Alors, parce que le... les chargés de projets ont
15 fait leur travail, c'est ce que ça a donné. Puis
16 écoutez, j'aurais peut-être pu, effectivement,
17 dit... j'aurais peut-être pu prendre la pochette
18 puis dire : « Bien finalement, là, c'est... c'est
19 moi qui vais le décréter le taux puis ça va
20 être... » Mais ça aurait été... c'est pas comme
21 ça... je... j'ai toujours fait preuve de rigueur
22 dans la façon dont j'exerçais mon travail, alors
23 ça, c'était inconcevable que je travaille de cette
24 façon. C'était pas ma façon de faire.

25 Q. **[136]** Mais vous vous attendiez pas, quand vous avez

1 quatre-vingts pour cent (80 %), qui a été établi au
2 départ, un maire ou une firme de génie contacte le
3 cabinet, dit : « Non, ça fonctionne pas. On
4 aimerait mieux quatre-vingt-dix (90). » Je veux
5 dire, quand vous demandez de faire un autre tour de
6 piste, vous n'attendez pas à ce que ça revienne à
7 quatre-vingts pour cent (80 %) et qu'on confirme la
8 décision première, là?

9 R. Non. Non, parce que j'ai... sincèrement, non, je
10 m'attends à ce qu'il y ait une décision positive,
11 c'est-à-dire qu'il y ait un taux d'aide...

12 Q. **[137]** À la hausse?

13 R. ... majoré, absolument.

14 Q. **[138]** O.K. Parfait. Expliquez-moi, peut-être de
15 façon pratique avec qui vous avez ces discussions-
16 là. La pochette vous est présentée, en règle
17 générale, je comprends qu'on a rempli des
18 valises...

19 R. Oui.

20 Q. **[139]** ... on a parlé de trois... monsieur Lortie a
21 parlé de trois valises, en tout cas, donc, de façon
22 générale, on vous préparait des pochettes pour
23 chacun des dossiers? C'est exact? Expliquez-moi
24 comment ça fonctionne.

25 R. Bon. Alors, il y a six niveaux hiérarchiques dans

1 le ministère des Affaires municipales. C'est-à-dire
2 pour faire cheminer des projets d'infrastructures.
3 Alors, il y a... quand je dis six niveaux
4 hiérarchiques, ça part des chargés de projets
5 jusqu'au sous-ministre. Alors, la pochette
6 arrive... la pochette, là, c'est vraiment... c'est
7 comme une chemise, dans le fond, là. À droite il y
8 a la lettre d'aide financière, à gauche il y a la
9 fiche synthèse. Dans cette fiche, on retrouve la
10 recommandation des chargés de projets avec
11 l'information sur le compte de taxes, comme je le
12 disais tout à l'heure. Il y a aucune information
13 sur les... les firmes de génie.

14 Q. **[140]** Vous n'avez pas le nom de la firme de génie?

15 R. Non, on n'a pas ça dans cette...

16 Q. **[141]** C'est jamais arrivé?

17 R. Jamais. Jamais arrivé. Deuxièmement, cette pochette
18 arrive auprès du conseiller politique responsable
19 des infrastructures qui la regarde. Ça vous a été
20 confirmé ici à la Commission. Par la suite, elle
21 est acheminée au chef de cabinet qui regarde toutes
22 les pochettes. Pas seulement pour le volet
23 infrastructures, toutes les pochettes du Ministère,
24 le chef de cabinet a la responsabilité de regarder
25 tous les dossiers. Par la suite, c'est amené à mon

1 attention. Alors moi, j'ouvre la pochette, je lis
2 la fiche synthèse, je m'assure que dans le fond
3 toute est correct, alors... puis je prends pour
4 acquis qu'il y a tout un travail préparatoire qui a
5 été fait. Parce qu'il faut savoir qu'un projet
6 d'infrastructures qui arrive sur mon bureau,
7 souvent a fait l'objet d'une analyse technique, de
8 discussions avec les consultants, avec les
9 municipalités pendant des mois, parfois des années.
10 Il y a des dossiers qui ont pris souvent des années
11 à se régler avant d'arriver sur le bureau d'un
12 ministre. Alors, c'est dans ce contexte-là que...
13 que je signe l'aide financière.

14 Q. **[142]** Donc, il a fait l'objet déjà de beaucoup de
15 discussions...

16 R. Absolument.

17 Q. **[143]** ... de beaucoup d'analyses, de beaucoup de
18 tours de piste internes, on s'entend?

19 R. Tout à fait, absolument.

20 Q. **[144]** O.K.

21 R. Alors dans ces conditions-là, je signe la promesse
22 d'aide financière, je retourne la pochette au chef
23 de cabinet qui lui, veille à ce qu'elle retourne au
24 conseiller politique puis par la suite, ça retourne
25 au Ministère.

1 Q. **[145]** Parfait. Donc ça, c'est le cours normal des
2 affaires?

3 R. Oui.

4 Q. **[146]** Prenons le quatre virgule cinq pour cent.

5 R. Oui.

6 Q. **[147]** O.K. Vous êtes dans la quiétude de votre
7 bureau, peu importe à l'endroit où vous signez,
8 c'est pas ça qui est important.

9 R. Oui.

10 Q. **[148]** Vous regardez vos pochettes et qu'est-ce qui
11 fait en sorte que dans un dossier donné, vous
12 faites : « Bien non, mais ça a pas d'allure,
13 quatre-vingts pour cent (80 %), là. »? Comment
14 êtes-vous au courant que dans un dossier qui... qui
15 rentre dans le quatre virgule cinq pour cent, ce
16 dossier-là ne fonctionne pas, l'analyse des
17 fonctionnaires ne cadre pas avec la réalité qu'on
18 soumet au cabinet?

19 R. Bon. Des fois, c'est... c'est le...

20 Q. **[149]** C'est par la voix de votre chef de cabinet,
21 sûrement?

22 R. Oui, ou des fois c'est le conseiller politique
23 parce qu'il faut savoir que moi, j'ai... j'ai des
24 discussions, là, continuelles avec mon équipe, là.
25 Je parle pas juste au chef de cabinet comme

1 ministre, là. Je parle à tous les... à tous les
2 conseillers politiques. Alors donc, des fois ça
3 vient par l'interne, parfois de l'externe, avec des
4 maires qui me téléphonent, qui parlent au chef de
5 cabinet, qui parlent aux conseillers politiques,
6 enfin bref...

7 Q. **[150]** Mais je comprends, Madame Normandeau, que
8 bien que vous soyez, de façon... de façon naturelle
9 une personne accessible et qui aime prendre
10 contact, je peux le comprendre...

11 R. Oui.

12 Q. **[151]** ... et c'est pas ça qui est remis en cause.
13 De par vos fonctions de ministre, on s'entend que
14 vous avez pas le temps de passer vos journées au
15 téléphone?

16 R. On s'entend.

17 Q. **[152]** On s'entend?

18 R. Oui.

19 Q. **[153]** Et vous avez un cabinet dont c'est le rôle,
20 on s'entend?

21 R. Absolument.

22 Q. **[154]** Donc, quand on vous informe, dans un dossier
23 donné, et on va parler du quatre virgule cinq pour
24 cent, donc de l'exception où vous avez majoré des
25 taux ou demandé de refaire... au Ministère de

1 refaire ses devoirs, si on veut, ça vient par la
2 voie de votre chef de cabinet, ça vient par la voie
3 de vos attachés politiques, ça vient par la voie de
4 votre... votre personnel de cabinet, en règle
5 générale?

6 R. Oui, en règle générale, oui, en règle générale
7 parce que si le maire, s'il me parle pas
8 directement, il va parler, effectivement, soit aux
9 conseillers politiques ou encore au... au chef de
10 cabinet, effectivement.

11 Q. **[155]** Donc, prenons par exemple, comme ça au
12 hasard, monsieur Lortie pourrait vous informer :
13 « Écoutez Madame Normandeau, dans le dossier X, les
14 fonctionnaires recommandent quatre-vingts pour cent
15 (80 %) mais je vous le dis, l'impact sur
16 municipalité, la fiscalité, blablabla, ça
17 fonctionne pas, ça ne cadre pas, il faut que tu
18 regardes ça avec attention, peut-être qu'il serait
19 approprié de renvoyer le dossier ou de refaire des
20 analyses. » C'est arrivé à quelques fois?

21 R. Oui, sûrement sur sept cent huit (708) dossiers en
22 fait, sur trente-deux (32) dossiers devrais-je
23 dire, oui, c'est sûrement arrivé.

24 Q. **[156]** En règle générale donc, quand vous demandez,
25 vous passez la commande et mes termes ne se veulent

1 pas péjoratifs, là?

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[157]** Donc, vous faites la demande qu'on refasse
4 des analyses, parce que je comprends que vous avant
5 de décider de majorer un taux vous voulez être
6 appuyée sur des expertises, c'est tout à fait...
7 tout à fait normal?

8 R. Oui.

9 Q. **[158]** Donc, en vous attendant naturellement à ce
10 que ça revienne de façon positive ça c'est bien
11 établi. Qui s'occupe de refaire cheminer le dossier
12 si on veut à travers le ministère en règle
13 générale?

14 R. En règle générale le chef de cabinet transmet le
15 dossier au conseiller politique responsable et le
16 conseiller politique responsable transmet le tout
17 au ministère.

18 Q. **[159]** Donc, transmet le dossier?

19 R. Donc, c'est la filière inverse.

20 Q. **[160]** Transmet le dossier et le message et ça ça va
21 descendre?

22 R. Oui, exact.

23 Q. **[161]** O.K.

24 R. Le dossier et le message, oui.

25 Q. **[162]** O.K. On a vu effectivement que les attachés

1 politiques, les conseillers politiques, le chef de
2 cabinet pouvaient être amenés justement à faire
3 certaines rencontres ou certaines réunions avec les
4 chargés de projet ou avec les gens du ministère
5 pour participer peut-être à ce tour de piste-là,
6 est-ce que c'est possible?

7 R. Oui, c'est possible.

8 Q. **[163]** O.K. Est-ce que outre des taux... des taux ou
9 des majorations de taux ou des quantifications de
10 taux, est-ce vous avez demandé quelques fois à ce
11 qu'on refasse une analyse pour changer une priorité
12 de projet?

13 R. Non, ça je ne me souviens pas de ça, sincèrement.
14 D'ailleurs, en faisant mes devoirs pour la
15 Commission, je me suis rendue compte qu'il y a des
16 projets qui ne sont pas, qui ne sont pas cotés, ils
17 n'ont pas de niveau de priorité. Alors, ça je sais
18 pas pourquoi, mais non, je me souviens pas de ça,
19 d'avoir demandé de changer... Moi comme ministre
20 les niveaux de priorité, là, c'est loin de ma
21 réalité, là, c'est-à-dire qu'on me chemine un
22 dossier, c'est un dossier, on va me dire 1, 2, mais
23 après ça c'est vraiment.

24 Q. **[164]** C'est pas le critère premier pour vous, une
25 fois que vous aviez la pochette en main c'est parce

1 que vous compreniez qu'on s'attendait à ce que vous
2 la signiez.

3 R. Oui, absolument, tout à fait parce que c'est un
4 dossier qui est important pour...

5 Q. **[165]** O.K.

6 R. ... prioriser par le ministère. Oui, moi je
7 m'attends, là.

8 Q. **[166]** Donc, vous teniez pour acquis qu'il était
9 rendu à un niveau de maturité...

10 R. Exact.

11 Q. **[167]** ... nécessaire pour être arrivé à votre
12 niveau, c'est exact?

13 R. Tout à fait, l'expression est très bien choisie, le
14 niveau de maturité nécessaire pour être... être
15 approuvé, tout à fait.

16 Q. **[168]** Être approuvé. Donc, la cote comme telle, que
17 ce soit 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, peu importe, là,
18 c'était pas votre première préoccupation?

19 R. Non, puis la cote de priorité se retrouve dans la
20 fiche d'appréciation technique et normative. Ça
21 c'est une fiche qui est préparée sur réception de
22 la demande d'aide financière d'une municipalité
23 puis préparée par les chargés de projet. Cette
24 fiche-là qui souvent a trois, quatre, cinq pages,
25 moi je l'ai pas dans ma pochette.

1 Q. **[169]** Vous avez la fiche technique?

2 R. J'ai la fiche synthèse.

3 Q. **[170]** La fiche synthèse, pardon.

4 R. Avec... avec une autre feuille où apparaît donc la
5 recommandation signée par les gens du ministère
6 avec l'impact sur le compte de taxes, le coût
7 maximal admissible.

8 Q. **[171]** Le fameux tableau qu'on voit l'impact de la
9 subvention?

10 R. Oui, c'est ça, exact. Alors, le niveau de priorité
11 c'est pas à nulle part dans mon dossier, mais
12 encore une fois, le dossier arrive sur mon... sur
13 mon bureau et là je considère qu'il y a un niveau
14 de maturité effectivement assez important pour le
15 signer.

16 Q. **[172]** Et, là, vous vous attardez plus à l'impact
17 sur le fardeau fiscal...

18 R. Tout à fait.

19 Q. **[173]** (inaudible)?

20 R. Tout à fait.

21 Q. **[174]** Est-ce que votre cabinet est en possession de
22 ces informations-là, le chef de cabinet a accès à
23 tout le dossier si on veut?

24 R. Oui, le chef de cabinet comme le conseiller
25 politique a accès à tout le dossier-là évidemment.

1 Q. [175] Donc, a accès aux cotes, a accès à la fiche
2 technique...

3 R. Oui.

4 Q. [176] ... à la fiche synthèse?

5 R. Oui.

6 Q. [177] Et c'est le cabinet qui prépare les
7 pochettes?

8 R. Non, c'est le ministère qui prépare les pochettes,
9 c'est parce que c'est une opération administrative.

10 Q. [178] O.K.

11 R. Et c'est le personnel de cabinet qui veille à ce
12 que tout ce qui est contenu à la pochette me
13 permette de prendre une décision éclairée.

14 Q. [179] O.K. Est-ce que c'est le cabinet qui épure la
15 pochette et s'assure que vous avez la fiche
16 synthèse, pas la fiche, synthèse, c'est ça, et la
17 lettre de recommandation et enlève les documents
18 qui ne sont pas nécessaires au dossier ou est-ce
19 qu'on reçoit deux dossiers parallèles. Expliquez-
20 moi?

21 R. Non, il y a pas, en fait, de souvenir, dans la
22 pochette, là, la fiche d'appréciation normative et
23 technique n'apparaît pas, ça c'est la fiche
24 synthèse préparée, comme je disais il y a quelques
25 instants par les chargés de projet. Alors, mais

1 c'est évident que l'attaché politique ou le chef de
2 cabinet peut avoir accès à cette... à cette fiche-
3 là, mais c'est pas, ça n'apparaît pas dans la
4 pochette.

5 Q. **[180]** Hum, hum. Donc, vous avez pas la cote de
6 priorité, en règle générale, vous avez pas le nom
7 de la firme de génie non plus?

8 R. Non.

9 Q. **[181]** Vous avez à toutes fins pratiques la demande
10 d'aide, un résumé je pense et des commentaires sur
11 les travaux qu'il y a à faire...

12 R. Exact.

13 Q. **[182]** ... et vous avez l'impact, là, le fameux
14 tableau qui démontre l'impact et la moyenne par
15 rapport à la MRC également sur le fardeau fiscal du
16 citoyen qui est concerné par la municipalité, c'est
17 exact?

18 R. Tout à fait.

19 (10:45:32)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[183]** Mais c'est pas parce que ces informations-là
22 ne sont pas contenues à la pochette que ça veut
23 dire que vous ne les avez pas?

24 R. C'est-à-dire que le cabinet ne les a pas, vous avez
25 tout à fait raison, c'est-à-dire qu'elles sont très

1 accessibles, là, elles sont accessibles aux membres
2 du cabinet, au conseiller politique responsable
3 puis au chef de cabinet, tout à fait.

4 Q. **[184]** Et vous aussi?

5 R. Et moi aussi, absolument, tout à fait. Tout à fait.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. **[185]** Est-ce que vous aviez, vous, de façon
8 générale ou de façon exceptionnelle eu l'occasion
9 de discuter directement de certains dossiers avec
10 des chargés de projet?

11 R. Non.

12 Q. **[186]** Ou des membres du ministère?

13 R. C'est-à-dire pas avec les chargés de projet,
14 c'était pas à mon niveau. Moi, mon niveau, sous-
15 ministre bien sûr, sous-ministre adjoint et je me
16 souviens avoir discuté avec Jacques Tremblay,
17 Jacques A. Tremblay, qui était notre directeur des
18 infrastructures. Après là... après, il y a deux
19 autres niveaux après Jacques A. Tremblay et là,
20 non, j'ai pas de souvenir de...

21 Q. **[187]** O.K.

22 R. Non, c'était pas à mon niveau.

23 Q. **[188]** O.K.

24 R. Puis je le dis pas de façon péjorative, là, on
25 s'entend, c'est...

1 Q. [189] Non, non, c'est tout à fait... c'est tout à
2 fait normal.

3 R. C'est ça.

4 Q. [190] Donc, votre niveau était... bon, ce que vous
5 venez de mentionner; ou bien vos interlocuteurs
6 privilégiés dans ce genre de discussion-là était
7 les attachés politique ou votre chef de cabinet
8 qui, eux, se chargeaient de faire le relais, si on
9 veut, vers les gens du ministère.

10 R. Exact.

11 Q. [191] O.K. Parlons de monsieur Lortie. Comment il
12 est arrivé chez vous comme chef de cabinet? Quel
13 est son pedigree, à votre connaissance, à ce
14 moment-là, en deux mille trois (2003)?

15 R. Tout d'abord, je ne connais pas Bruno Lortie,
16 monsieur Lortie pardon, avant deux mille trois
17 (2003). Je suis nommée, comme on l'a dit
18 précédemment, au... au Tourisme et au Développement
19 régional, et c'est le bureau du premier ministre
20 qui me recommande Bruno Lortie comme chef de
21 cabinet. Alors, je le connais pas. Je me souviens
22 avoir dit à la personne qui m'a téléphoné : « Qui
23 est monsieur Lortie? » On m'a dit : « Il a
24 travaillé avec Marc-Yvan Côté. » Je me suis dit :
25 parfait, il a une expérience de l'appareil

1 gouvernemental, une expérience politique. C'est
2 parfait pour moi parce que, moi, j'arrive, je suis
3 une nouvelle ministre. J'ai pas d'expérience
4 ministérielle, bien que j'aie une expérience
5 politique comme député de l'opposition. Alors, j'ai
6 besoin d'être... d'être accompagnée par un chef de
7 de... pardon, un chef de cabinet qui a de
8 l'expérience.

9 Il faut dire que ce genre de façon de faire
10 est pas unique... est pas unique. Dans tous les
11 gouvernements, on s'assure que les nouveaux
12 ministres soient bien accompagnés d'un... soient
13 accompagnés d'un chef de cabinet qui a de
14 l'expérience.

15 Q. **[192]** Avez-vous une idée de quelle façon monsieur
16 Lortie est ressorti du lot pour être... pour vous
17 être proposé?

18 R. Si...

19 Q. **[193]** Au départ?

20 R. Si j'ai?

21 Q. **[194]** Une idée de quelle façon, et pourquoi c'est
22 monsieur Lortie qui est ressorti du lot pour vous
23 être proposé au départ?

24 R. Ça, je n'en ai... Non, sincèrement, je... je... je
25 ne le sais pas ça. C'est la personne qui m'a

1 appelée au bureau du premier ministre m'a parlé de
2 lui, alors... Elle m'a dit : « Ça... est-ce que...
3 est-ce que tu le connais? » « Non. » « Est-ce que
4 ça t'intéresse? » « Oui, qu'est-ce qu'il a fait? »
5 « O.K. Parfait. » « Oui, ça me semble bien. » Puis
6 après ça, on s'est rencontré, évidemment. On a
7 travaillé ensemble pendant huit ans.

8 Q. [195] O.K. Avez-vous eu des discussions avec
9 monsieur Marc-Yvan Côté à ce moment-là, comme pour
10 savoir s'il vous recommandait... quelle avait été
11 son expérience au sein de son cabinet à lui?

12 R. Non. Puis j'ai entendu ça ici à la Commission, et
13 la réponse, c'est non. Je... Non, j'ai jamais eu de
14 discussion avec Marc-Yvan Côté sur l'embauche de
15 monsieur Lortie comme chef de cabinet, jamais.

16 Q. [196] O.K. Donc, vous... Est-ce que vous
17 connaissiez au départ la relation privilégiée ou
18 amicale qui existait entre Marc-Yvan Côté et
19 monsieur Lortie au départ de son intégration dans
20 votre cabinet?

21 R. Non, c'est... évidemment, c'est à force de se
22 connaître que je l'ai appris. Mais j'ai... je
23 savais qu'ils étaient amis, mais ce que j'ai appris
24 ici à la Commission, c'est... c'est plus que des
25 amis. J'ai appris ici à la Commission en entendant

1 et monsieur côté et monsieur Lortie, qu'un
2 considérait l'autre comme son fils, et le fils le
3 considérait comme son grand frère. Alors, ça, je
4 savais... Je savais qu'ils étaient proches, mais je
5 savais pas qu'ils étaient proches à ce point.

6 Q. **[197]** O.K. J'ai... je vais vous avoué que j'ai
7 suivi le témoignage de monsieur Lortie hier, et
8 c'est très difficile pour moi de comprendre après
9 cette journée-là, quelle est l'importance, ou le
10 rôle, d'un chef de cabinet, suite à la façon dont
11 il a exposé, là, ses différentes connaissances dans
12 les dossiers. Expliquez-moi un peu quel est le rôle
13 peut-être théorique d'un chef de cabinet, puis on
14 pourra peut-être voir l'importance de monsieur
15 Lortie dans le vôtre, par la suite.

16 R. Bien, juste pour vous donner une image, parce que
17 vous êtes une Commission qui est se pencher sur
18 l'industrie de la construction. Un chef de cabinet
19 est à un ministre ce qu'un contremaître est à un
20 entrepreneur sur un chantier de construction.

21 Q. **[198]** Hum.

22 R. Il joue un rôle fondamental dans un cabinet.

23 Q. **[199]** Il a la connaissance et la capacité.

24 R. Écoutez, il faut absolument que la relation entre
25 son ministre et le chef de cabinet soit impeccable.

1 Il faut que le lien de confiance soit là à cent
2 pour cent (100 %). Au quotidien, un chef de
3 cabinet, qu'est-ce que ça fait? Ça gère le
4 personnel de cabinet. Ça gère la masse salariale du
5 cabinet puis le budget qui vient avec. Ça sert
6 d'interface entre le cabinet et les autres
7 cabinets. Ça sert d'interface entre le cabinet et
8 les autres... avec le ministère, mais aussi peut-
9 être parfois avec d'autres ministères. C'est aussi
10 celui qui s'assure que le ministre ou la ministre a
11 tout ce qu'il faut comme documents lorsqu'elle s'en
12 va au comité ministériel, lorsqu'elle se présente
13 au conseil des ministres. En fait, c'est le grand
14 conseiller politique...

15 Q. [200] C'est votre alter ego au sein du cabinet.

16 R. Utiliser une image, non seulement c'est mon alter
17 ego, mais c'est mon bras gauche, c'est mon bras
18 droit, là, j'ai... Parce que, comme ministre, c'est
19 impossible pour moi d'être au cabinet à tous les
20 jours. Écoutez, on a des journées comme ministre,
21 là, vous l'avez déjà entendu mais je vous le... je
22 vous le répète aujourd'hui, là, de douze (12),
23 quatorze (14), quinze (15) heures par jour.

24 Moi, en plus, je m'occupe d'une... des
25 régions, je m'occupe de la Gaspésie. Je vais dans

1 mon comté à peu près à toutes les fins de semaine.
2 J'ai une énorme charge de travail que j'assume,
3 rassurez-vous, totalement et pleinement, mais j'ai
4 besoin de m'en remettre à quelqu'un en qui j'ai
5 entièrement confiance, et cette personne a été
6 Bruno Lortie pendant huit ans.

7 Q. **[201]** Donc, de façon très théorique, le rôle d'un
8 chef de cabinet est fondamental, primordial et
9 essentiel...

10 R. Absolument.

11 Q. **[202]** ... au sein d'un cabinet.

12 R. Absolument.

13 Q. **[203]** Et il est essentiel effectivement que vous
14 ayez - quand je dis « les yeux fermés », on
15 s'entend que ça ne vous dénie pas de jugement, mais
16 que vous ayez une confiance en lui qui est
17 extrêmement importante, là.

18 R. Bien, la confiance doit être absolue.

19 Q. **[204]** Absolue.

20 R. Absolue.

21 Q. **[205]** Et donc la crédibilité de ce chef de cabinet-
22 là en retour est... à vos yeux à vous, est
23 effectivement absolue également.

24 R. Absolument et sincèrement, là. Un ministre ne peut
25 pas fonctionner s'il n'a pas cette relation de

1 confiance avec son chef de cabinet. Au même titre
2 qu'un entrepreneur peut pas avoir... s'il a un
3 contremaître en qui il peut avoir confiance puis le
4 chantier déraile, là, je veux dire, c'est... c'est
5 vraiment... c'est important. Alors, moi, je connais
6 pas Bruno Lortie, monsieur Lortie en deux mille
7 trois (2003), mais on apprend à se connaître, bien
8 sûr, au fil des semaines et des mois et des années
9 qui passent.

10 Q. **[206]** Et je comprends que vous le voyez agir au
11 quotidien, vous le voyez travailler. Il n'y a rien
12 dans sa façon de faire, il n'y a rien dans la façon
13 dont il mène ses dossiers, il n'y a rien dans la
14 façon dont il connaît ses dossiers qui fait en
15 sorte que cette confiance-là est mise en cause
16 jusqu'à la fin.

17 R. Écoutez, deux choses là-dessus. La première, Bruno
18 Lortie - je vais dire monsieur Lortie, si vous
19 permettez - monsieur Lortie a des qualités parce
20 qu'on a décrit son caractère bouillant puis
21 sincèrement, moi, des gens qui ont du caractère,
22 pour moi c'est pas un défaut, c'est une qualité,
23 puis il faut savoir s'entourer de gens qui ont du
24 caractère. Monsieur Lortie a des qualités, il est
25 rigoureux, il est compétent, il est travaillant.

1 Rigoureux parce qu'il avait à gérer le budget du...
2 du cabinet et l'image... l'exemple que j'ai en tête
3 - puis vraiment je l'ai vu faire à plusieurs
4 reprises, là - pour vous donner un exemple de sa
5 rigueur, à tous les mois, les comptes de téléphone
6 cellulaire de tout le personnel de cabinet passés
7 au peigne fin, passaient dans ses mains.

8 Q. **[207]** Il connaît ses dossiers.

9 R. Il connaît ses dossiers. Deuxièmement...
10 deuxièmement, il est compétent, il a une expérience
11 politique, un bagage politique qui me démontre dans
12 le quotidien, au quotidien, qu'il fait bien son
13 travail. Il est travaillant, c'est un homme qui
14 arrivait au bureau à sept heures (7 h 00) le matin,
15 qui repartait à six, sept heures (18 h 00-19 h 00)
16 le soir. Il comptait pas son temps, il est très...
17 il était très dédié et dévoué. Et aujourd'hui,
18 Madame la Présidente, ce que je peux vous dire, en
19 huit ans où j'ai travaillé avec Bruno Lortie, en
20 aucun temps il n'a posé un geste qui m'aurait
21 permis de douter de la confiance que je lui ai
22 toujours témoignée.

23 Q. **[208]** Et si tel avait été le cas, quel aurait été
24 le résultat?

25 R. J'aurais été non seulement déçue, mais probablement

1 que je l'aurais congédié.

2 Q. [209] Il serait pas resté huit ans auprès de vous.

3 R. Non.

4 Q. [210] Donc, cette confiance-là, cette rigueur-là,
5 cette compétence-là, cette façon efficace,
6 compétente, connaissante, professionnelle de mener
7 le cabinet pour vous, de mener ses dossiers auprès
8 de vous, a été la clé de son succès pendant huit
9 ans.

10 R. Oui, parce que, écoutez, c'est sa rigueur, le
11 dévouement qu'il démontre à la tâche, tout ça me
12 donne de la crédibilité comme ministre, moi.

13 Q. [211] Hum, hum.

14 R. Je peux partir la... t'sais, la tête en paix, comme
15 on dit, puis je me dis « bon, bien, le cabinet est
16 bien géré. » Mais, je vous le répète, là, en huit
17 ans, jamais il n'a posé un geste qui m'a permis de
18 douter de sa confiance. C'est important pour moi de
19 vous le dire parce que on a travaillé ensemble,
20 ensemble pendant huit ans.

21 Q. [212] O.K. Donc, ce qui fait en sorte que quand
22 monsieur Lortie vous présente un dossier, quand
23 monsieur Lortie vous expose une... un problème,
24 quand monsieur Lortie vous expose des doléances
25 d'un maire ou d'une situation particulière, avec

1 tout ce que vous venez de nous dire, il est tout à
2 fait normal que vous accordiez une très grande
3 crédibilité à ses propos...

4 R. Absolument.

5 Q. **[213]** ... et que vous ne mettiez pas en doute la
6 motivation qui pourrait se cacher derrière cette
7 présentation-là, on s'entend.

8 R. Évidemment. évidemment, c'est... on a une relation
9 de confiance qui est totale.

10 Q. **[214]** O.K. Peut-être avant d'aborder un autre
11 sujet, à moins que vous ayez des questions, je
12 pense, c'est un bon moment pour suspendre.

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15

16 _____
(11:30:05)

17 LA GREFFIÈRE :

18 Madame Normandeau, permettez-moi de vous rappeler
19 que vous êtes sous le même serment.

20 R. Oui. Merci.

21 Me SONIA LeBEL :

22 Q. **[215]** Alors, Madame Normandeau, on aura l'occasion
23 de revenir à monsieur Lortie, son rôle dans votre
24 cabinet et la position qu'il occupait auprès de
25 vous, mais j'aimerais peut-être aborder un autre

1 aspect pour... avec vous à ce moment-ci. Vous avez,
2 je pense, rapidement compris, au fil de votre
3 carrière politique, qu'il était impossible, là, de
4 faire une campagne provinciale à vélo avec cent
5 dollars (100 \$) dans les poches, c'est exact? Donc,
6 abordons la question du financement.

7 R. Oui.

8 Q. **[216]** Et là, abordons peut-être plus l'aspect
9 militant et partisan de votre personnalité
10 politique, si on veut. Financement des partis
11 politiques. Expliquez-moi un peu quelle était votre
12 implication dès le tout début, là, peut-être
13 provincialement parlant, on s'entend, là, niveau
14 provincial.

15 R. Bien, tout d'abord, vous dire que je n'organisais
16 pas d'activités de financement, mais bien sûr comme
17 députée et comme ministre, j'ai accompagné, par
18 exemple, l'équipe de comté pour qu'on puisse
19 atteindre nos objectifs. Le souvenir que j'ai
20 comme... comme députée, on avait un objectif à
21 atteindre de... entre vingt et quarante mille
22 dollars (20-40 000 \$), là, c'est le souvenir que
23 j'en ai, on est entre quatre-vingt-dix-huit (98) et
24 deux mille trois (2003). Et comme ministre, j'ai le
25 souvenir du cent mille dollars (100 000 \$) comme

1 objectif que nous avons amassé.

2 Q. **[217]** Qui a établi cet objectif-là et comment c'est
3 venu à votre connaissance comme ministre que vous
4 aviez un objectif de cent mille (100 000 \$)?

5 R. C'est le parti, le Parti libéral du Québec, bien
6 sûr, qui nous... qui a établi l'objectif, qui nous
7 informait de l'objectif. À chaque année, au caucus
8 des députés, madame Trépanier, madame Violette
9 Trépanier qui était responsable du financement au
10 parti venait donc nous faire état du... de ce
11 fameux objectif. Et on avait deux rencontres au
12 caucus dans l'année, une première, pour nous faire
13 part de nos objectifs ou de notre objectif plutôt,
14 et une seconde rencontre pour faire état de l'état
15 d'avancement des objectifs que nous avons à
16 atteindre.

17 Q. **[218]** Donc, comme ministre, vous aviez un objectif
18 de l'ordre de cent mille dollars (100 000 \$). Est-
19 ce que vous savez comme députée quel était
20 l'objectif au Parti libéral?

21 R. De mémoire, là, pour les comtés à députés, de
22 mémoire je vous dis ça, entre vingt et quarante
23 mille (20-40 000 \$) parce qu'on a aussi les comtés
24 orphelins. Vous avez entendu cette expression dans
25 vos travaux, là, c'est les comtés où il n'y a pas

1 de députés libéraux. Alors, ça, l'objectif était
2 moindre, c'était peut-être autour de... de vingt
3 mille (20 000 \$).

4 Q. [219] O.K. Expliquez-moi comment ça fonctionne.
5 Donc, au caucus à chaque année, on établit les
6 objectifs. Je comprends qu'année après année, on
7 est dans l'ordre de grandeur d'environ cent mille
8 dollars (100 000 \$) pour les ministres ou est-ce
9 que ça a changé, selon vous, au cours des années?

10 R. Écoutez, je sais que certaines personnes ont
11 affirmé ici que l'objectif pour un ministre délégué
12 aurait pu être de cinquante mille (50 000 \$), mais
13 j'ai pas... j'ai pas ce souvenir-là. Moi, j'ai le
14 cent mille dollars (100 000 \$) en tête. Mais que ce
15 soit cinquante (50 000) ou cent mille (100 000 \$),
16 on avait un objectif à rencontrer.

17 Dans mon cas personnellement, vous
18 comprendrez qu'avec la situation économique du
19 comté de Bonaventure, c'était impossible pour moi
20 d'atteindre l'objectif de cent mille dollars
21 (100 000 \$). Alors, on faisait un bout de chemin
22 avec l'équipe du comté, puis les bénévoles qui
23 évoluaient au sein de l'Association libérale du
24 comté de Bonaventure, alors on organisait
25 généralement une activité de financement avec les

1 gens d'affaires du comté, cent vingt-cinq dollars
2 (125 \$) à peu près par personne. On vendait entre
3 cent cinquante (150) et deux cents (200) billets.
4 Et la « balance », entre guillemets, si vous me
5 permettez l'expression, Madame la Présidente, bien,
6 on comblait avec deux activités que nous
7 organisations à Québec et Montréal et c'est mon chef
8 de cabinet, monsieur Lortie, qui s'assurait... qui
9 coordonnait ces deux activités pour qu'on puisse
10 atteindre les objectifs.

11 Et je tiens à vous dire ici que jamais je
12 n'ai fait... jamais ces activités se sont faites à
13 mon bénéfice personnel. Parce qu'il y a eu une
14 espèce de confusion à un moment donné, là, puis
15 je... je constate la confusion parfois perdue.
16 Chaque fois que j'ai fait du financement, que ce
17 soit pour le Parti libéral du Québec ou pour
18 d'autres collègues au sein de l'équipe
19 ministérielle, au caucus, ça a toujours été pour le
20 bénéfice des exécutifs locaux encore pour le Parti
21 libéral du Québec. Je tiens à le spécifier parce
22 que ça s'est jamais fait à mon bénéfice personnel,
23 évidemment.

24 Q. [220] O.K. Donc, habituellement parlant, règle
25 générale, quand on fixe un objectif, on s'attend à

1 ce que les gens l'atteignent, c'est exact. Alors,
2 quel était l'incitatif pour faire en sorte que les
3 ministres ou les députés atteignent cet objectif-là
4 au sein du parti?

5 R. Des incitatifs, c'est-à-dire que... bien...

6 Q. **[221]** Aviez-vous des pressions? Aviez-vous des
7 incitatifs?

8 R. O.K.

9 Q. **[222]** Aviez-vous des... des recommandations de
10 l'atteindre? Je veux dire, la finalité de fixer un
11 objectif, c'est qu'on veut que les gens
12 l'atteignent en général.

13 R. Tout à fait. Mais, premièrement, le cent mille
14 dollars (100 000 \$), moi, je l'ai toujours perçu
15 comme une cible et j'ai jamais senti de pression
16 pour atteindre l'objectif. D'ailleurs, les données
17 que j'ai en ma possession, là, sur... de deux mille
18 trois (2003) à deux mille onze (2011), là, sur neuf
19 (9) campagnes de financement pour l'exécutif de
20 Bonaventure, le comté que je représentais, j'ai
21 atteint les objectifs, là, pour cinq années... pour
22 cinq années, là. Évidemment, en prenant pour acquis
23 que c'était cent mille dollars (100 000 \$), on
24 s'entend. J'ai jamais non plus été témoin d'un
25 ministre...

1 Q. **[223]** C'est pas les cinq années où vous étiez
2 justement au MAMROT à ce moment-là, au ministère
3 des Affaires?

4 R. Oui, exact. Et j'ai jamais aussi été témoin d'un
5 collègue ministre qui aurait été rétrogradé parce
6 qu'incapable d'atteindre son objectif. Alors, je
7 tiens... ça, je tiens à le spécifier parce que,
8 oui, c'est...

9 Q. **[224]** Êtes-vous au courant d'un collègue ministre
10 qui n'est pas au courant de ses objectifs?

11 R. Écoutez, l'information était communiquée au caucus,
12 puis pas juste au caucus, il y avait le conseil
13 général aussi qui est une autre instance du parti
14 où c'est... les objectifs étaient... étaient aussi
15 annoncés.

16 Q. **[225]** Et discutés par la suite. Je pense qu'il y
17 avait des réunions où on discutait de... du niveau
18 de progression des objectifs de chacun, est-ce que
19 c'est possible?

20 R. Oui, deux fois aux caucus. La première, une
21 première rencontre avec madame Trépanier, entre
22 autres, du parti. Elle nous dit : « Voici quel est
23 le... quels sont les objectifs par comté. » Puis,
24 un peu plus tard dans l'année : « Voici où est-ce
25 qu'on en est. » Puis, évidemment, on est tous les

1 collègues autour de la table, alors là, évidemment,
2 on regarde les objectifs...

3 Q. **[226]** Il y a une certaine pression populaire, quand
4 même d'obtenir...

5 R. Bien, c'est-à-dire qu'on est entre nous, là, on
6 peut même se taquiner, là : « Ça avance », « Ça
7 avance pas », enfin, bref. Mais, moi, j'ai pas...
8 sincèrement, là, j'ai pas senti jamais de pression
9 d'atteindre l'objectif. La preuve c'est que je l'ai
10 pas atteint quatre fois sur neuf, là. Puis j'ai pas
11 perdu mes... mon poste de ministre, là.

12 Q. **[227]** Donc, il n'y a pas de pénalité à ne pas
13 atteindre.

14 R. Non.

15 Q. **[228]** Par contre, est-ce que vous aviez une espèce
16 de prime ou une espèce de... et je le dis de
17 façon... et je parle pas au niveau personnel, là,
18 une espèce de récompense à atteindre cet objectif-
19 là? Est-ce qu'il y avait plus d'argent qui restait
20 à votre comté, à ce moment-là, si vous aidiez vos
21 collègues à atteindre leurs objectifs? Est-ce qu'il
22 y avait ce genre de système-là?

23 R. Non. Non, ce que... il y a, effectivement... Non,
24 il n'y a pas de ce genre de système-là, par contre,
25 c'est une règle, tu ramasses X puis il y a un

1 pourcentage X qui s'en va au fonds électoral, qui
2 s'en va aux comtés. Parce qu'il n'y a pas juste le
3 fonds électoral, là, il faut... Par exemple,
4 lorsque les délégués du comté partent pour un
5 congrès des membres ou participent à un conseil
6 général, ça prend des sous pour assumer les
7 déplacements, les... et tout ça. Et il y a aussi
8 une partie qui s'en va au central, donc au Parti
9 libéral du Québec.

10 Q. **[229]** O.K. Donc, ces objectifs-là étaient discutés
11 aux caucus, étaient rediscutés au niveau de leur
12 progression un peu plus tard dans la même année.

13 R. Oui.

14 Q. **[230]** Donc, à tout le moins, au moins deux fois
15 avec tous les collègues autour de la table. Vous
16 avez aidé d'autres collègues dans leur différent
17 comté à atteindre... à faire du financement, c'est
18 exact?

19 R. Oui.

20 Q. **[231]** Comme invitée, si on veut?

21 R. Je souris parce que, oui, j'en ai fait beaucoup.
22 Beaucoup. J'étais très, très en demande. Et j'ai
23 toujours pris très au sérieux mon rôle de militante
24 au Parti libéral du Québec. On est venu vous dire
25 ici que le financement c'était pas nécessairement

1 ce qu'on préférerait. Moi, c'est une tâche qui
2 s'ajoutait à une fonction... à des tâches déjà bien
3 remplies dans une journée.

4 Par contre, j'aimerais vous apporter...
5 prendre quelques instants pour vous apporter un
6 autre point de vue sur le financement. Parce que
7 c'est décrié puis je crois sincèrement que le
8 système de prête-nom est venu pervertir un système
9 qui, à la base, était noble. Et je trouve ça
10 vraiment choquant de voir ce qui a été fait. Mais,
11 au-delà de ça, le financement des partis politiques
12 il est essentiel pour notre démocratie. Essentiel
13 pourquoi? Parce qu'à travers le financement d'un
14 parti politique on mobilise ses militants, on fait
15 passer ses idées, on va chercher des appuis. Moi,
16 lorsque je me promenais, là, dans les comtés
17 partout au Québec je rencontrais des entrepreneurs,
18 des propriétaires de PME, des avocats, des
19 comptables, des ingénieurs, je rencontrais des gens
20 de tous les milieux, des militants. Et je me...
21 dans le fond, je me nourrissais de ce que ces gens-
22 là me disaient sur leur situation économique dans
23 leur coin de pays. Je m'informais : « Comment ça va
24 dans votre... dans votre secteur d'activité? Avez-
25 vous de l'ouvrage? Comment ça fonctionne? »

1 Alors... Et ça c'est l'aspect positif du
2 financement.

3 Mais l'aspect négatif, évidemment, c'est le
4 fait que ça s'ajoute... comme ministre, c'est une
5 tâche qui est très, très importante et... et, oui,
6 j'ai beaucoup aidé les collègues, je l'ai fait dans
7 les comtés orphelins, je l'ai fait auprès des
8 collègues du caucus, les députés, je l'ai fait
9 auprès des collègues ministres aussi. Alors...
10 voilà.

11 Q. **[232]** Alors, si on parle, effectivement, du
12 financement, du point de vue de la mobilisation, du
13 point de vue du fait que vous êtes capable d'aller
14 chercher le pouls de vos militants sur le terrain,
15 le pouls de vos citoyens, le pouls de vos
16 électeurs, qu'ils soient entrepreneurs ou simples
17 citoyens, n'ayant pas nécessairement d'affaires
18 avec le gouvernement, expliquez-moi alors comment
19 vous pouvez nous aider à comprendre pourquoi vos
20 meilleures années sont quand vous êtes ministre des
21 Affaires municipales alors que quand vous êtes
22 députée, à toutes fins pratiques, vous avez
23 l'oreille de tout le monde et vous êtes à même
24 de... de porter ce message-là. Donc, pourquoi est-
25 ce que quand on est ministre des Affaires

1 municipales ou qu'on est ministre des Transports au
2 Québec et qu'ils sont, et je le répète, là, au
3 niveau du MAMROT de façon indirecte...

4 R. Hum hum.

5 Q. **[233]** ... des donneurs d'ouvrage et au MTQ. Et je
6 l'ai expliqué ce matin, on a fait la nuance ce
7 matin au niveau des subventions mais je veux le
8 faire quand même de cette façon-là. On a une
9 retombée économique qui peut se faire au niveau des
10 ingénieurs, les entrepreneurs, que ce soit au
11 MAMROT, que ce soit au MTQ. Expliquez-moi si c'est
12 par militantisme mais par conviction politique,
13 pourquoi ces deux ministères là sont les ministères
14 les plus profitables au niveau du financement?

15 R. Je vais vous répondre à deux niveaux. Le premier
16 c'est mon niveau à moi. Je suis... je suis... je
17 suis très en demande, j'ai une certaine notoriété
18 dans le gouvernement compte tenu de mon rôle de
19 vice-première ministre, je suis très visible. Et je
20 vous dirais, à la blague, on faisait appel à moi,
21 j'espère parce que j'étais intéressante,
22 sincèrement, parce que... mais je vous dis ça sur
23 le ton de la blague parce que j'ai... j'étais aussi
24 conférencière dans ce genre d'événement. Alors,
25 évidemment, je livrais... je livrais, comme

1 confériencièrè ou comme invitée d'honneur, c'est
2 souvent le titre qu'on me donnait, là, alors je
3 livrais quel était, bon, les... quelles étaient les
4 dernières priorités du gouvernement, qu'est-ce qui
5 s'était passé la journée ou durant la semaine à la
6 période de questions, enfin, bref, ce genre de...
7 ce genre d'information.

8 Deuxième chose, les gens qui participent à
9 des événements politiques; il y a des gens qui
10 viennent pour toutes sortes de raisons. J'ai fait
11 neuf campagnes de financement, j'ai participé à des
12 dizaines et des dizaines d'activités de financement
13 lorsque j'étais ministre, députée. Il y a des gens
14 qui viennent par conviction, il y a des gens qui
15 viennent parce qu'ils partagent les mêmes
16 allégeances que toi, ils le font parce qu'ils sont
17 des militants. Il y a des gens qui viennent pour
18 faire du développement des affaires, il y a des
19 gens qui viennent parce qu'ils veulent t'entendre,
20 ils te connaissent pas, ils ont le goût de... de
21 savoir qui est cette personne, qui est cette
22 ministre ou qui est ce député. Il y a des gens,
23 moi, qui m'ont suivie durant toute... toute ma
24 carrière politique, de quatre-vingt-dix-huit (98) à
25 deux mille onze (2011). Il y a des gens qui ont

1 toujours été présents de façon fidèle à mes
2 événements. Il y a des gens aussi qui viennent pour
3 d'autres motifs. Il y a des gens qui viennent parce
4 qu'ils espèrent peut-être avoir un retour
5 d'ascenseur. Et quand on est ministre, il faut
6 ériger un mur et c'est ce que j'ai fait. J'ai
7 toujours érigé un mur entre mes fonctions de
8 militante et mon rôle de ministre. Puis croyez-moi,
9 là, j'étais pas naïve au point de croire que
10 certaines personnes qui étaient là pensaient pas
11 peut-être obtenir certaines choses en retour de
12 leur implication au sein du Parti libéral du
13 Québec. Mais ces gens-là se sont trompés parce
14 qu'il y a jamais eu de retour d'ascenseur. Et le
15 mur que j'érigeais, moi, entre mon rôle de ministre
16 et mon rôle de militante, je m'attendais à ce que
17 ce mur-là, à ce que cette même... comment dire,
18 rigueur, se déploie auprès de mon personnel
19 politique.

20 Q. **[234]** Bruno Lortie était en charge de votre
21 financement?

22 R. Oui, absolument.

23 Q. **[235]** Est-ce que c'est pas une brèche dans le mur,
24 justement?

25 R. Qu'est-ce que vous voulez dire précisément?

1 Q. **[236]** Entre les fonctions de militante, alors que
2 monsieur Lortie était en charge de votre
3 financement, de solliciter particulièrement les
4 gens qui sont susceptibles de bénéficier des
5 retombées de votre ministère? Est-ce que c'est pas
6 nécessairement une brèche, justement, entre ces
7 deux fonctions-là...

8 R. Bon, premièrement...

9 Q. **[237]** ... le fait qu'il occupe deux chapeaux?

10 R. Premièrement, je m'attendais à ce qu'il fasse cette
11 distinction très nette entre les deux dimensions,
12 la dimension plus militante puis la dimension plus,
13 je vous dirais, politique mais pas dans le sens
14 partisan du terme. Pour ce qui est de Bruno Lortie,
15 monsieur Lortie, je vous ai dit tout à l'heure que
16 j'avais pleine et entière confiance en lui. J'ai
17 entendu des choses ici à la Commission. Si elles
18 sont vraies, si elles sont avérées, me permettent
19 de me questionner sur le fait que monsieur Lortie a
20 peut-être trahi ma confiance.

21 Qu'est-ce que j'ai appris à la Commission?
22 J'ai appris qu'il aurait accepté de participer à
23 une soirée à l'invitation de Roche, une espèce de
24 soirée poker, selon le Témoin A. J'ai appris qu'il
25 aurait accepté, si c'est vrai, un voyage de... de

1 chasse dans une pourvoirie du Saguenay Lac-Saint-
2 Jean. J'ai appris, toujours si c'est vrai, qu'il
3 travaillait avec une liste de projets déposés par
4 des... par des ingénieurs. J'apprends que la
5 proximité entre lui et monsieur Côté est plus
6 grande que ce que je savais.

7 Q. **[238]** Que saviez-vous, à l'époque, entre deux mille
8 cinq (2005) deux mille neuf (2009) par rapport à
9 cette proximité-là?

10 R. Bien, je savais qu'ils étaient des amis, qu'ils se
11 parlaient. Je ne savais pas à quelle fréquence ils
12 se parlaient. Si tous ces faits sont avérés,
13 j'espère que monsieur Lortie n'a pas trahi ma
14 confiance. J'espère.

15 Q. **[239]** Est-ce que le personnage que vous avez vu
16 témoigner hier, et je le dis avec respect quand
17 j'emploie le mot « personnage », là, correspond à
18 la personne que vous nous avez décrite ce matin au
19 niveau de la façon dont il connaissait ses
20 dossiers? Monsieur Lortie, hier, lors de son
21 témoignage, et c'est pas un jugement, ce sera les
22 commissaires à juger de sa crédibilité, mais
23 semblait avoir une vague connaissance des dossiers,
24 semblait ne pas se rappeler de choses qui, vous
25 allez, je pense, vous souvenir avec clarté. Malgré

1 le fait des témoignages précédents, ne semblait pas
2 avoir, et toujours là c'est... c'est moi, c'est mon
3 opinion à moi, d'avoir la rigueur que vous nous
4 décriviez.

5 R. Écoutez...

6 Q. **[240]** Expliquez-moi un peu ce que j'ai vu.

7 R. ... j'ai connu un Bruno Lortie, monsieur Lortie
8 très rigoureux, là. Je peux pas nier. J'ai
9 travaillé avec lui pendant huit ans. Maintenant, je
10 peux pas porter de jugement sur le niveau de
11 préparation qu'il avait pour se présenter devant
12 vous. Ça je peux pas porter de jugement là-dessus.
13 Ce que je vous dis ce matin, puis c'est très
14 difficile pour moi de dire...

15 (11:45:25)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[241]** Est-ce que vous mettez ça uniquement sur le
18 niveau de préparation...

19 R. Non.

20 Q. **[242]** ... de monsieur Lortie?

21 R. Non, non, puis c'est très difficile pour moi,
22 Madame la Présidente, de faire une affirmation
23 comme celle-là. J'ai travaillé avec monsieur Lortie
24 pendant huit ans. Je lui ai toujours fait
25 confiance. J'écoute les travaux de la Commission,

1 j'apprends des choses. Et j'ai un doute et je me
2 pose des questions. Et je me demande et j'espère,
3 en fait, j'espère qu'il n'a pas trahi ma confiance.
4 J'espère.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Q. **[243]** Mais ça soulève des questionnements pour
7 vous?

8 R. Oui, ça soulève des questionnements pour moi.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[244]** Il a lui-même dit que des dossiers de Marc-
11 Yvan Côté passaient sur le dessus et qu'il était
12 favorisé. Alors, quand vous dites...

13 R. Et ce que j'ajoute, effectivement, et ce que
14 j'ajouterais à la liste des choses que j'ai
15 apprises, si monsieur Lortie a donné de
16 l'information qui était considérée comme
17 privilégiée auprès de Roche qui... qui aurait
18 permis à Roche d'avoir une longueur d'avance sur
19 les autres firmes de génie, c'est condamnable,
20 c'est inacceptable, c'est inexcusable. Ça ne se
21 fait pas. Ça ne peut pas se faire. Et je... et je
22 ne travaillais pas avec monsieur Lortie et je ne
23 cautionnais pas... je ne cautionnerais pas, je
24 n'aurais jamais cautionné de tels comportements si
25 j'avais été informée d'une pareille situation à

1 l'époque.

2 Me SONIA LeBEL :

3 Q. **[245]** Avez-vous eu connaissance du fait que les
4 ingénieurs avaient accès, justement, de façon
5 assez, bon, tel que ça a été décrit devant la
6 Commission, de façon... les visites, là, fréquentes
7 des différents ingénieurs, plus particulièrement,
8 naturellement, monsieur Marc-Yvan Côté? Aviez-vous
9 connaissance de cette valse d'ingénieurs là dans le
10 cabinet ou dans le bureau de votre chef?

11 R. Je savais que lui et monsieur Côté se parlaient,
12 mais je ne savais pas à quelle fréquence et j'ai
13 aussi appris ici à la Commission qu'il y a des
14 ingénieurs qui venaient le rencontrer, porte fermée
15 dans le bureau, sans la présence du conseiller
16 politique aux infrastructures.

17 Q. **[246]** Vous avez appris ça à la Commission?

18 R. Oui. Écoutez, moi là, je suis ministre et... et
19 j'ai pas... je suis incapable d'avoir... d'avoir la
20 tête au-dessus de l'épaule de tout mon personnel de
21 cabinet, là, c'est impossible.

22 Q. **[247]** Et c'est pas des choses qui vous ont été
23 rapportées non plus?

24 R. Non. C'est pas des choses qui m'ont été rapportées
25 non plus.

1 Q. **[248]** O.K. Donc, expliquez-moi, vous avez expliqué
2 le niveau de confiance que vous aviez...

3 R. Oui.

4 Q. **[249]** ... dans les huit années où vous avez côtoyé
5 monsieur Lortie. Cette confiance-là et cette...
6 cette crédibilité-là que vous lui accordiez, quant
7 à moi, était la clé de sa... de sa valeur, si on
8 veut, pour les firmes de génie, mais on aura
9 l'occasion d'en rediscuter. Quel était votre niveau
10 de connaissance de ses relations avec Marc-Yvan
11 Côté à ce moment-là? Vous saviez qu'il avait été
12 dans son cabinet à une certaine époque quand
13 monsieur Côté était ministre?

14 R. Oui.

15 Q. **[250]** C'est exact?

16 R. Exact.

17 Q. **[251]** Maintenant, au niveau de l'évolution de votre
18 relation avec monsieur Lortie au fil des huit
19 années, par rapport à Marc-Yvan Côté, quel était
20 votre niveau de connaissance de leur relation?

21 R. Bien je sais que parfois ils allaient à la pêche
22 ensemble. D'ailleurs il appelait, il désignait
23 monsieur Côté comme son ancien boss, puis je
24 sentais qu'il était très, très fier de l'avoir
25 comme ami. Je sais qu'ils se parlaient, mais je

1 sais pas à quelle fréquence, jusqu'à quelle
2 fréquence ils se parlaient, je sais pas de quoi ils
3 se parlaient. C'est à peu près tout ce que je sais,
4 là, de la relation entre monsieur Lortie et
5 monsieur Côté. Et comme je vous l'ai dit
6 précédemment j'ai appris ici que cette relation
7 était plus profonde que ce que je percevais, ce que
8 je savais également comme ministre à l'époque.

9 Q. **[252]** Saviez-vous que monsieur Marc-Yvan Côté
10 travaillait maintenant pour Roche?

11 R. Oui, ça je savais qu'il était... qu'il était chez
12 Roche, mais ça je savais ça.

13 Q. **[253]** O.K. Saviez-vous que Roche, et on le
14 démontrera tantôt, j'aurai quelques tableaux à vous
15 présenter, que Roche était extrêmement présent et
16 extrêmement favorisé, si on veut, ou en tout cas
17 avait souvent, était souvent la firme de génie
18 associée à l'octroi de subventions de votre cabinet
19 a signé au cours de votre mandat?

20 R. Si je savais ça?

21 Q. **[254]** Que Roche était très présent, si on veut,
22 dans les subventions...

23 R. Non.

24 Q. **[255]** ... ou auprès des maires pour (inaudible)?

25 R. Ça je savais pas ça. Par contre, ce que je peux

1 vous dire c'est que je savais que Roche était très
2 présent en Gaspésie, il y avait à peu près pas de
3 compétiteurs sur le territoire de la Gaspésie.
4 Pourquoi j'ai une connaissance plus fine du
5 territoire de la Gaspésie, des Îles-de-la-
6 Madeleine, surtout la Gaspésie? Parce que je suis
7 la ministre régionale. Évidemment, puis avec les
8 mois qui s'écourent, les années qui passent, je
9 suis en contact avec tous les élus pour leurs
10 projets d'infrastructures comme ministre. Alors,
11 j'ai cette connaissance-là. Mais comme je vous ai
12 dit tantôt, cette information n'apparaît pas dans
13 ma... dans ma pochette où je dois, qui contient
14 l'aide financière pour les projets
15 d'infrastructures.

16 Q. **[256]** Mais l'aide financière, les subventions
17 peuvent venir de toutes les municipalités, de
18 toutes les régions du Québec, on s'entend?

19 R. Oui, on s'entend, on s'entend. Puis d'ailleurs
20 c'est le mandat du ministère d'aider toutes les
21 municipalités du Québec.

22 Q. **[257]** Dans votre politique à vous et je parle de
23 politique au sens large du terme, aviez-vous,
24 aviez-vous l'inclinaison ou le mandat de favoriser
25 votre région dans l'octroi de subventions?

1 R. Non, non, il n'y a pas aucun ministre d'ailleurs
2 qui a le mandat de favoriser sa région. J'ai le
3 mandat d'écouter les gens qui viennent cogner à ma
4 porte.

5 Q. **[258]** C'est pour ça que je parle d'inclinaison et
6 non pas de mandat?

7 R. Qu'ils soient de ma région ou encore de tout le
8 Québec. Dans le cas de la Gaspésie, je fais, c'est
9 important pour moi de le dire, en quatre-vingt-dix-
10 huit (98) lorsque je deviens députée, on a un taux
11 de chômage de vingt-deux pour cent (22 %). Vingt-
12 deux pour cent (22 %). C'est la région la plus
13 pauvre du Québec. Je deviens ministre en deux mille
14 trois (2003) et je me dis, comme ministre, là, j'ai
15 la responsabilité de faire une différence pendant
16 mon mandat. Alors, je me relève les manches.
17 Qu'est-ce que je fais? Je me relève les manches, je
18 travaille avec les gens de la région, avec les
19 gens, avec mes collègues du conseil des ministres,
20 on pose des gestes pour que la situation économique
21 de la région puisse s'améliorer. Ça nous a pris une
22 décennie pour faire reculer la fatalité, pour faire
23 mentir les statistiques. Dix (10) ans après, le
24 taux de chômage lorsque j'ai quitté était, en deux
25 mille onze (2011), était de douze pour cent (12 %).

1 Écoutez, j'ai défendu bien des causes dans ma vie,
2 les régions, les municipalités, la ruralité, mais
3 la Gaspésie a été la cause de ma vie. Et mon
4 engagement politique a toujours été, a toujours
5 pris sa source dans le travail que j'ai pu faire
6 pour améliorer les conditions de vie des gens que
7 je représentais. Parce que quand je travaillais,
8 quand j'annonçais un projet d'infrastructures comme
9 ministre des Affaires municipales, qu'est-ce que je
10 faisais concrètement? Je redonnais de la dignité à
11 des travailleurs qui, le plus souvent, étaient
12 condamnés à l'exil. Je permettais à des familles de
13 retrouver de l'espoir. Je permettais à des milieux
14 finalement de pouvoir espérer un jour meilleur pour
15 leur municipalité. Moi je me suis battue pendant
16 toute ma vie pour ça.

17 Puis vous savez ce qui me... Madame la
18 Présidente, ce qui m'horripile, ce qui m'a plus
19 révoltée en entendant les travaux de votre
20 Commission? C'est des firmes de génie qui ont posé
21 des gestes pour obtenir des contrats en faisant,
22 par exemple, en produisant des faux rapports, en
23 faisant du trucage d'appels d'offres, en manipulant
24 des comités de sélection, je les ai notées ici
25 parce que j'étais renversée en entendant ça à la

1 Commission. Puis c'est de l'information aussi que
2 j'ai puisée également dans certains affidavits
3 rendus publics. Production de comptes de dépenses
4 avec des fausses dépenses, fausses facturations,
5 production de faux comptes de taxes, et ajouté à
6 ça, du financement illégal. Je suis révoltée
7 d'entendre ça et j'espère sincèrement du plus
8 profond de moi-même que les enquêtes menées par
9 l'UPAC vont porter fruit. Parce qu'en faisant une
10 chose comme celle-là, une firme de génie vient
11 pervertir mon engagement politique qui est sincère,
12 qui est senti. Et je vous en parle avec énormément
13 de conviction parce que j'ai été profondément
14 révoltée en entendant ce que j'ai entendu à la
15 Commission.

16 Q. **[259]** Donc, en entendant tout ça, Madame
17 Normandeau, sur les agissements potentiels de
18 firmes de génie, est-ce que l'hypothèse que ces
19 mêmes firmes de génie là, plus particulièrement
20 Marc-Yvan Côté, ait mis de la pression ou ait
21 utilisé son lien privilégié avec votre chef de
22 cabinet pour indirectement manipuler votre pouvoir
23 discrétionnaire, est-ce que pour vous c'est une
24 hypothèse complètement farfelue?

25 R. C'est-à-dire que j'aime pas le verbe manipuler,

1 parce que c'est comme si j'étais une marionnette au
2 service de quelqu'un.

3 Q. **[260]** Disons manipuler l'information sur laquelle
4 vous basez l'application ou la décision?

5 R. Ce qui est clair c'est que monsieur Lortie n'avait
6 aucun droit pour donner une information privilégiée
7 à qui que ce soit.

8 Q. **[261]** Et ce qui est clair c'est que les
9 informations qui émanent du cabinet ce ne sont pas
10 des informations publiques?

11 R. Et j'ai entendu ici certains témoins dire qu'il
12 pourrait y avoir eu de l'information de nature
13 privilégiée qui aurait été accordée par mon chef de
14 cabinet de l'époque. Si c'est le cas, Madame la
15 Présidente, c'est condamnable. Et si j'avais su, si
16 j'avais été informée de cette situation à l'époque,
17 croyez-moi, croyez-moi, j'aurais posé des gestes et
18 j'aurais sur le champ remercié monsieur Lortie de
19 ses services. Parce qu'on évolue dans un contexte
20 où il doit y avoir de l'équité pour l'ensemble des
21 joueurs qui sont appelés, donc, à obtenir des
22 mandats. Mais je le répète, je vous le dis, parce
23 que ça m'a vraiment choquée d'entendre ce que j'ai
24 entendu ici, des firmes de génie qui sont venues
25 - excusez l'expression mais je vais le dire - qui

1 sont venues magouiller à l'insu du ministère et à
2 l'insu de la ministre que j'étais.

3 Q. **[262]** O.K. Revenons donc au financement
4 justement...

5 R. Oui.

6 Q. **[263]** ... pour pouvoir étudier ces hypothèses-là et
7 voir de quelle façon on peut peut-être protéger
8 votre pouvoir discrétionnaire comme ministre, parce
9 que je pense que c'est le but ici de faire en sorte
10 que, si elles s'avèrent exactes, que ces
11 possibilités, justement, de pervertir ces
12 décisions-là, soient le plus possible mises à
13 l'abri.

14 Donc, pour quelle raison vous pensez que
15 les firmes de génie, ou les entrepreneurs en
16 construction, parce qu'on va « focuser » sur le
17 mandat de la Commission, financent? Il a été établi
18 devant la Commission - et je vais vous mettre peut-
19 être quelques... quelques données de base pour
20 l'objet de notre discussion - il a été établi
21 devant la Commission que les deux ministères qui
22 ont le plus de facilité à ramasser de l'argent sont
23 le MTQ et le MAMROT, c'est-à-dire des ministères
24 qui sont, de façon directe ou indirecte, ont une
25 capacité financière de créer de l'ouvrage pour ces

1 entreprises-là. On va le dire comme ça pour être
2 sûr d'avoir les bons... le bon terme. Il a été
3 également établi, je crois, et malgré quelques
4 rares exceptions, que même si les compagnies, les
5 firmes de génie sont de bons citoyens corporatifs,
6 elles financent rarement pour des raisons très
7 philosophiques. On a vu avec di... divers
8 diagrammes devant la Commission que, souvent, le
9 parti au pouvoir a beaucoup plus de facilité à
10 ramasser de l'argent, de façon plus générale.

11 Il y a, et madame... et c'est très
12 intéressant pour moi de vous le souligner, il y a à
13 l'onglet... à l'onglet 2, Madame Blanchette, il y a
14 eu un jugement de la Cour d'appel du Québec en deux
15 mille un (2001) et ça vient de la Cour du Québec à
16 la base, et je vous explique le contexte. Le
17 contexte est peu important, ce qui est important
18 c'est que, à l'époque, le président de Tecsalt est
19 venu témoigner sur les raisons pour lesquelles les
20 firmes de génie financent. Et j'aimerais peut-être
21 vous soumettre cette hypothèse-là. C'était pour des
22 raisons fiscales. L'employé ne voulait pas, bon...
23 contestait la discussion, disait qu'il avait fait
24 cette... cette... il contestait la cotisation
25 fiscale. Il disait qu'il avait fait une

1 contribution politique pour les faits de son
2 entreprise. Et à l'époque, le président de Tecsalt,
3 monsieur Fournier, est venu témoigner au paragraphe
4 13 et il a expliqué que Tecsalt, qui est une firme
5 de génie, œuvre dans plusieurs domaines d'activité
6 dont celui de l'ingénierie for... forestière, entre
7 autres. Mais ce qui est intéressant, c'est qu'il
8 dit qu'au cours des années quatre-vingt-treize (93)
9 et quatre-vingt-seize (96), la firme comme telle
10 encourageait ses employés à « effectuer des
11 contributions politiques dans le but de maintenir
12 sa position sur le marché, de préserver ses
13 contrats existants, et de demeurer une candidate
14 concurrentielle auprès des différents
15 gouvernements ». Dans les différentes firmes de
16 génie, on a vu que des postes qui étaient occupés
17 comme par Marc-Yvan Côté étaient nommés
18 « développement des affaires ». Donc, je pense
19 qu'il est essentiel de comprendre et d'admettre à
20 la base que ce sont des citoyens corporatifs mais
21 ce sont des gens qui sont axés vers les affaires,
22 vers les investissements d'affaires, et des profits
23 d'affaires. Et qui dit investissement dit retour
24 sur l'investissement.

25 R. Hum, hum.

1 Q. **[264]** Donc, selon vous, est-ce que ces gens-là
2 contribuent année après année parce qu'ils se
3 leurrent ou est-ce qu'ils ont vraiment l'obtention
4 de certains avantages?

5 R. Bien, je vais parler pour ma réalité, là. Dans mon
6 cas, il n'y a jamais eu de retour d'ascenseur, il
7 n'y a jamais eu de... de contrat en échange de
8 financement politique, là. Si vous voulez que je
9 vous réponde très directement, là, à votre
10 question...

11 Q. **[265]** Oui.

12 R. Et, effectivement, ces gens-là peuvent donner année
13 après année pour espérer obtenir un retour
14 d'ascenseur ou, effectivement, pour entretenir de
15 bonnes relations auprès de... de certaines
16 autorités. Et c'est là le coeur, évidemment, des
17 travaux de votre Commission, et je vais vous parler
18 encore une fois de ma réalité. J'ai jamais été
19 témoin de ça dans mon entourage. Je vous ai parlé
20 de mon chef de cabinet tout à l'heure, ça, c'est
21 une chose. Dans mon rôle de ministre, j'ai toujours
22 fait une distinction très, très nette entre les
23 deux. Pour moi, c'était fondamental, sinon j'aurais
24 brisé mon serment de ministre, j'aurais failli à la
25 tâche, alors... Avec un peu de recul, ce qu'on se

1 rend compte, évidemment, c'est que les affaires de
2 prête-noms mis au jour sont venues, donc... sont
3 venues mettre en lumière le fait que sciemment,
4 volontairement, à dessein, certaines personnes,
5 certaines entreprises ont transgressé la loi sur le
6 financement des partis politiques pour des motifs
7 sincèrement, disons-le entre nous, pas très nobles.
8 Et ça...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[266]** Madame...

11 R. ... ça a contribué effectivement à pervertir le
12 système.

13 Q. **[267]** Madame Normandeau, vous avez dit tantôt que,
14 lors d'activités de financement politique, il y a
15 des gens qui sont là...

16 R. Oui.

17 Q. **[268]** ... qui sont là par conviction, ce sont des
18 militants; vous avez dit, il y a une deuxième
19 catégorie qui vient là pour faire du développement
20 des affaires, et une troisième catégorie qui espère
21 avoir un retour d'ascenseur. Faire du développement
22 des affaires lorsqu'une ministre est présente lors
23 d'une activité de financement, ça veut dire quoi
24 exactement, parce que là, vous avez des gens qui
25 financent, qui sont directement impliqués dans le

1 financement, ce sont des... évidemment des firmes,
2 alors des représentants de firmes, alors qu'est-ce
3 que ça veut dire dans votre esprit, faire du
4 développement des affaires de ces activités-là.

5 R. Bien écoutez, c'est certainement une occasion pour
6 certaines personnes de rencontrer d'autres gens
7 dans le milieu des affaires, ça peut-être aussi
8 simple que ça.

9 Q. **[269]** On ne se leurra pas, ces gens-là ne viennent
10 pas pour rencontrer leurs concurrents.

11 R. On s'entend parce que ce ne sont pas tous des
12 ingénieurs qui sont dans la salle là, il y a des
13 comptables, des avocats, des gens de tous les
14 secteurs d'activités.

15 Q. **[270]** Oui.

16 R. Alors, ça peut-être ça. Ça peut-être aussi un
17 vocalbe utilisé pour... pour faire comprendre qu'on
18 veut se rapprocher des autorités en place parce que
19 je pense que quand on est ministre, et on fait du
20 financement, je veux dire, on n'est pas naïf au
21 point de croire que tout le monde vient là par
22 conviction, là, au contraire, là. Tu sais, je veux
23 dire, c'est... on est... j'ai toujours été
24 extrêmement lucide, personnellement, par rapport à
25 cette situation-là. Et, dans mon cas, j'avais pas

1 besoin d'activités de financement pour accueillir
2 des maires, la porte de mon bureau a toujours
3 toute... été toute grande ouverte. Les activités de
4 financement, il fallait en faire puis on les
5 faisait.

6 Maintenant, je répète, ce qui est
7 condamnable c'est... c'est les intentions derrière
8 certaines personnes, qui, en passant, là,
9 individuellement, là, sont une minorité, mais ça a
10 tellement entaché tout le système que ça a forcé...
11 ça a amené l'ensemble des élus à l'Assemblée
12 nationale, dès deux mille neuf (2009), à apporter
13 des modifications à la Loi sur le financement des
14 partis politiques. Moi, j'étais députée à ce
15 moment-là à l'Assemblée nationale, et qu'est-ce
16 qu'on a posé comme geste, comme société? Parce que
17 l'Assemblée nationale représente l'ensemble de la
18 société québécoise, on est venus faire une
19 admission qu'il y avait quelque chose qui marchait
20 pas dans le système, évidemment on est venus
21 corriger certaines choses. On a aboli les dons
22 anonymes, on a augmenté les pénalités en cas
23 d'infraction à la loi, on est venu abaisser le
24 plafond de mille (1000) à... on est passés de trois
25 mille (3000) à mille (1000) à cent dollars (100 \$).

1 Alors, c'est ce qu'on est venus faire comme
2 société, mais c'est dommage que, dans le fond, tout
3 ça était fait... la contribution massive, toutes
4 choses étant relatives, des firmes de génie au
5 financement des partis politiques a contribué à
6 pervertir...

7 Q. [271] Mais j'ai compris...

8 R. ... un système qui était noble à la base.

9 Q. [272] ... j'ai compris tantôt que vous disiez que
10 c'était... effectivement, que le financement
11 pouvait avoir un côté noble...

12 R. Oui.

13 Q. [273] ... et que ça vous permettait d'être près des
14 gens, mais est-ce que c'est... il y a pas,
15 justement, le côté pervers est plus grand que le
16 côté noble, et vous avez pas besoin de faire du
17 financement pour rencontrer les gens ou être...
18 connaître le pouls de... des affaires?

19 R. Bien, c'est-à-dire que... Si vous permettez, Madame
20 la Présidente, votre question amène un autre enjeu.
21 Est-ce qu'au Québec, on doit avoir un système qui
22 est basé sur... un système de financement qui est
23 basé à cent pour cent (100 %) sur le... du
24 financement public? Ça c'est un autre enjeu.
25 Personnellement, j'y crois pas, j'aurai l'occasion

1 de vous dire pourquoi, mais personnellement, j'y
2 crois pas.

3 Le financement des partis politiques, il
4 est essentiel à notre démocratie. Ça permet de...
5 de garder, dans le fond, un intérêt des citoyens à
6 l'endroit de la chose politique partisane. C'est
7 dommage qu'effectivement, que tout ce... toute
8 cette perversion du système a pris le pas sur un
9 système qui, au départ, se veut d'être... d'être
10 noble et on veut que ça fonction... on veut que ce
11 soit efficace, on veut que les gens donnent par
12 conviction pas par intérêt. C'est pas pour ça qu'on
13 a fait...

14 Q. [274] Oui, mais est-ce que c'est le rôle...

15 R. ... (inaudible) le financement des partis
16 politiques.

17 Q. [275] Est-ce que vous estimez... Vous êtes une
18 femme structurée, une femme intelligente, une femme
19 qui était vice-première ministre.

20 R. Hum, hum.

21 Q. [276] Est-ce que vous estimez que ça repose sur les
22 épaules des ministres de faire du financement?

23 R. Bien, c'est-à-dire pas juste des ministres, des
24 députés également. D'ailleurs, tous les... à ma
25 connaissance, là, tous les députés des partis

1 politiques font du financement. Mais votre
2 question, elle est intéressante dans la mesure où
3 elle nous permet de prendre du recul par rapport
4 aux événements passés et dire de quelle façon on se
5 prépare, on se prémunit pour le futur.

6 Q. [277] Parce que les ministres sont certainement en
7 pouvoir.

8 R. Oui.

9 Q. [278] Et en situation d'autorité...

10 Me SONIA LeBEL :

11 Vulnérables, peut-être.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui. Et beaucoup plus vulnérables, effectivement.

14 Merci, Maître LeBel.

15 R. Oui. Alors, l'enjeu c'est, est-ce qu'on continue
16 d'autoriser du financement...

17 Q. [279] À risque.

18 R. ... c'est-à-dire, citoyen ou est-ce qu'on se dirige
19 vers un système qui est financé à cent pour cent
20 (100 %) par des contributions... par les
21 contribuables québécois, du financement cent pour
22 cent (100 %) public? Si vous faites quelques
23 recherches, le commissaire aux droits de la
24 personne ne recommande pas un financement cent pour
25 cent (100 %) public, de même que le juge Moisan,

1 qui a signé le Rapport Moisan en deux mille six
2 (2006).

3 Q. **[280]** Ce n'est pas la question. Je vous demande :
4 Est-ce que vous ne trouvez pas que faire reposer du
5 financement sur les épaules de ministres, ça vous
6 met à risque?

7 R. Écoutez, est-ce que ça nous met à risque? Poser...
8 répondre par la positive à votre question, Madame
9 la Présidente, laisserait entendre que le ministre
10 peut se faire influencer. Dans mon cas, j'ai
11 toujours mis un mur puis c'est... chaque ministre a
12 cette responsabilité de mettre un mur entre son
13 rôle de militant et son rôle de...

14 Q. **[281]** Oui, mais dans votre cas c'est encore pire...

15 R. ... et son rôle de ministre.

16 Q. **[282]** ... c'était votre chef de cabinet qui le
17 faisait.

18 R. Oui, bien, sincèrement, avec du recul... avec du
19 recul, je n'autoriserais pas le chef de cabinet à
20 s'impliquer dans l'organisation d'activités de
21 financement.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[283]** Donc, vous êtes d'accord avec moi que ça crée
24 l'espèce de brèche qu'on parlait ce matin qu'on
25 parle d'étanchéité entre votre rôle de ministre une

1 fois élue, et les responsabilités qui vous sont
2 attribuées quand on vous donne le privilège d'avoir
3 un portefeuille d'un ministère.

4 R. Ça, je peux admettre. Non seulement...

5 Q. **[284]** ... et les fonctions partisanses que vous
6 pouvez avoir parce que vous êtes un être hybride,
7 veut, veut pas, on est au Québec, donc on fait
8 partie d'un parti politique, d'amener au sein même
9 du cabinet, cette espèce de passerelle-là entre le
10 financement et les fonctions du ministre, c'était à
11 tout le moins, minimalement, extrêmement dangereux?

12 R. C'est-à-dire sur le plan des perceptions... Il y a
13 deux choses. Sur le plan des perceptions, avec du
14 recul, j'avoue qu'effectivement, ça peut... on peut
15 se poser des questions. Maintenant, sur le plan
16 pratico pratique, parce que c'est ce que vous
17 chercher, à la Commission, trouver, dans le fond,
18 des moyens d'éviter... de minimiser les zones
19 d'influence autour de nos décideurs. Effectivement,
20 il pourrait très bien y avoir une recommandation
21 qui fait que... qui fait qu'on interdise toutes
22 participations ou toutes... pas toutes
23 participations, toutes implications dans
24 l'organisation d'activités de financement de la
25 part du personnel politique de cabinet. Parce que

1 le personnel politique de cabinet, ce ne sont pas
2 des gens qui sont désincarnés. C'est des gens
3 qui... qui sont des militants, d'abord et avant
4 tout, c'est des gens qui s'impliquent en politique
5 avec... que ce soit au Parti québécois, à la
6 Coalition Avenir Québec ou peu importe les partis
7 politiques, Québec solidaire ou, encore, Parti
8 libéral du Québec, c'est des gens qui... qui à
9 chaque jour, là, on la flamme pour ce qu'ils font
10 puis bon. Alors, ces gens-là... que ces gens-là
11 participent à des activités de financement,
12 sincèrement, moi je vois pas de problème à ça.
13 Mais, parce que...

14 Q. **[285]** Sollicitent, par contre?

15 R. C'est ça, exact. C'est là qu'il y a une différence
16 à faire entre participer, solliciter et s'impliquer
17 dans l'organisation. Puis effectivement, je vous
18 concède, je... je vous concède que pour la suite
19 des choses, ça serait peut-être plus sage,
20 effectivement, de créer une... une nette
21 distinction entre les deux.

22 Q. **[286]** Parce que vous voyez le danger, quand on
23 est... on fait partie d'un cabinet, d'un ministre
24 qui a la... et d'un ministère qui a la possibilité
25 de générer du travail par l'octroi de subventions

1 ou par l'octroi de contrats, on a parlé des
2 contrats tarifés au ministère des Transports, parce
3 qu'on comprend qu'il y a au Québec des règles
4 d'octroi de contrats en règle générale au niveau du
5 plus bas soumissionnaire, mais on comprend aussi
6 qu'il y a certaines nuances dans certaines zones où
7 on peut avoir une latitude.

8 Vous comprenez que quand on est dans la
9 position d'influencer des dossiers, qu'on est en
10 position de... de donner de l'information ou on est
11 en position d'avoir un contact privilégié avec les
12 décideurs, d'être aussi la personne qui va aller
13 voir le futur bénéficiaire ou le bénéficiaire passé
14 de nos largesses pour lui demander de l'argent, il
15 y a là un problème, là, un conflit d'intérêts
16 apparent?

17 R. C'est-à-dire... Je vous le concède, mais en même
18 temps, je ne peux pas m'empêcher de vous dire que
19 lorsqu'on est ministre, nous avons la
20 responsabilité de faire une nette distinction entre
21 les deux, mais je suis prête à admettre que pour
22 le... bien sûr, pour la suite des choses, pour le
23 bénéfice des travaux de la Commission, pour nourrir
24 le fruit de votre réflexion qui va vous conduire à
25 faire des recommandations, je conviens,

1 effectivement, qu'il serait peut-être plus sage que
2 ça soit comme ça.

3 (12:07:32)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[287]** Je dirais aussi que c'est surtout pour le
6 bénéfice des ministres et des élus.

7 R. Mais allons plus loin, Madame la Présidente,
8 rajoutons pour le bénéfice... non, allons plus
9 loin, ajoutons pour le bénéfice des citoyens et
10 pour permettre aux citoyens de retrouver...

11 Q. **[288]** Ultimement, c'est eux qui gagnent.

12 R. ... mais surtout pour permettre aux citoyens de
13 retrouver confiance dans leurs institutions, parce
14 que ce qui est déplorable, actuellement, c'est que
15 toutes ces affaires de financement politique
16 illégal, tout ce qu'on entend à la Commission, là,
17 évidemment, il y a des gens qui perdent... qui en
18 ont perdu, mais qui perdent un peu de leurs
19 illusions, là, en entendant ça. Puis je l'ai senti,
20 moi, comme ministre, quand j'étais au gouvernement.
21 Il faut poser des gestes pour qu'on puisse,
22 justement, permettre aux citoyens de retrouver
23 confiance en leur système.

24 Q. **[289]** (Inaudible)

25 R. Non. Non, mais au fil des années, l'Assemblée

1 nationale a posé un certain nombre de gestes pour
2 permettre que cette confiance puisse revenir auprès
3 des citoyens auprès des institutions.

4 Je vous donne des exemples concrets,
5 l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie
6 pour les députés de l'Assemblée nationale,
7 l'adoption d'une loi sur le lobbyisme et l'éthique
8 en... en matière de... pour favoriser la
9 transparence entre les gens qui tentent
10 d'influencer le gouvernement au quotidien. Alors,
11 il y a toutes sortes, donc de mesures qui ont été
12 prises au fil des années pour envoyer un signal aux
13 citoyens : « Écoutez, là, on est conscient qu'il
14 faut apporter des améliorations au système,
15 mais... » et je pense que tout ça, ultimement, sert
16 notre démocratie.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[290]** Je comprends ce que vous nous dites quand
19 vous dites : « Ultimement, il revient au ministre
20 de porter la responsabilité, de s'assurer de
21 prendre des décisions pour les bonnes raisons. »...

22 R. Tout à fait.

23 Q. **[291]** ... si on veut, mais est-ce que vous pensez
24 pas que vous faites reposer, justement, sur les
25 épaules d'une seule personne, l'obligation de

1 résister à certaines pressions qu'on a vues devant
2 la Commission?

3 R. Bien, il y a deux choses. La première, lorsqu'on
4 est ministre, on... on met la main sur une... on
5 prête serment, comme j'ai fait ici à la Commission
6 ce matin, on prête serment, on prête... puis c'est
7 un serment. Un serment, évidemment, c'est solennel
8 et ça tinte, tous les jours, la façon dont on se
9 comporte comme ministre parce qu'on prête serment
10 pour... et on prend l'engagement d'accomplir nos
11 fonctions avec honnêteté, justice, intégrité. Et il
12 y a ça.

13 Il y a aussi le code de déontologie, comme
14 député. Parce qu'avant d'être ministre, on est
15 député auquel on est soumis. Il y a toutes sortes
16 de processus de reddition de comptes et
17 d'imputabilité qui existent, Monsieur Lachance...
18 pardon, Monsieur le Commissaire, vous avez été
19 vérificateur général du Québec, les commissions
20 parlementaires, il y a l'étude des crédits pour un
21 ministre.

22 Il y a les journalistes, écoutez, à tous
23 les jours, à tous les jours à l'Assemblée
24 nationale, on doit répondre aux questions des
25 journalistes à la période de questions.

1 Alors, il y a toutes sortes de mécanismes
2 qui existent dans notre société qui nous permettent
3 de baliser, justement ou de prémunir un élu face à
4 des... enfin, à des dérives, je vais dire ça comme
5 ça. Mais la question... mais aujourd'hui c'est,
6 est-ce qu'on peut encore aller plus loin? Alors,
7 j'aurai des recommandations à vous faire à la fin
8 de la Commission là-dessus, mais c'est vraiment
9 le... je pense c'est un des défis de la Commission,
10 c'est-à-dire comment on peut continuer de...
11 d'améliorer le système qui est en place?

12 Q. **[292]** Allons peut-être un peu plus loin sur
13 l'intérêt, justement, ou les avantages potentiels
14 parce qu'on a bien établi que ces gens-là sont des
15 gens d'affaires. Et je parle des firmes de génie,
16 je parle des entrepreneurs en construction. Mis à
17 part le fait qu'ils pourraient avoir des
18 convictions personnelles, je pense que le système
19 de prête-nom était justement pour faire en sorte
20 qu'une firme soit représentée au niveau du
21 financement et non pas des individus. Vous avez
22 parlé que certaines personnes avaient intérêt de se
23 rapprocher des autorités en place. Quel est cet
24 intérêt-là à se rapprocher des autorités en place?

25 R. Bien c'est-à-dire que c'est leur... c'est leur

1 prétention à eux. Évidemment, quand je vous fais...
2 je vous affirme une chose comme celle-là, bon c'est
3 à partir de ce que j'ai entendu, c'est à partir de
4 mon expérience aussi. Ce qu'ils veulent faire,
5 c'est influencer. Bon, avec du recul, je me disais
6 si toutes les firmes de génie s'étaient inscrites
7 au registre des lobbyistes...

8 Q. **[293]** C'est du lobbying indirect, finalement?

9 R. Bien sincèrement, si toutes les firmes de génie
10 s'étaient inscrites au registre des lobbyistes,
11 peut-être que ça aurait été plus simple. Puis il y
12 aurait eu plus de transparence. S'il y avait eu
13 plus de transparence, il y aurait confiance des
14 citoyens à l'endroit de notre système. Parce que ce
15 qui est fâchant et ce qui est révoltant pour les
16 gens qui regardent tout ça, c'est qu'on a
17 l'impression qu'il y a des choses qui sont faites
18 en catimini, en cachette. Tu sais, et l'impression
19 que ça donne, c'est comme s'il y avait des
20 privilèges accordés à certains. Alors dans ces
21 conditions-là, je pense que... puis je vous le dis
22 avec toute la sincérité qui m'habite, là. Encore
23 aujourd'hui bien qu'une obligation pour les
24 ingénieurs puis d'autres services professionnels de
25 s'inscrire au registre, toutes les firmes de génie

1 ne sont pas inscrites au registre des lobbyistes.

2 Q. **[294]** Pourquoi pensez-vous qu'ils ont choisi de ne
3 pas le faire dans la transparence justement alors
4 qu'elle avait la possibilité de le faire? Pourquoi
5 fournir des milliers de dollars à un député quand
6 on peut tout simplement obtenir son oreille ou
7 obtenir son influence ou l'influencer, passer notre
8 message en s'inscrivant au registre des lobbyistes?

9 R. Bien la loi a été adopté en deux mille deux (2002),
10 alors évidemment on est en deux mille quatorze
11 (2014), il y a encore des firmes qui ne sont pas
12 inscrites. Alors, elles ont plus d'excuse de pas
13 s'inscrire sincèrement. Maintenant...

14 Q. **[295]** C'est pour ça que je vous demande pourquoi
15 choisit-on de donner des milliers de dollars et de
16 participer à des cocktails de financement quand on
17 pourrait obtenir selon vos propos le même résultat
18 dans la transparence?

19 R. J'ai eu l'occasion de dire précédemment ces gens-là
20 le font certainement pour garder des bonnes
21 relations avec... avec les autorités en place,
22 garder des bons contacts, puis il y a des témoins
23 qui sont venus vous le dire ici, là, alors
24 certains... certains espéraient certainement un
25 retour d'ascenseur. Mais ces gens-là dans mon cas,

1 parce que je ne peux pas parler pour mes autres
2 collègues évidemment ministres, mais dans mon cas
3 ils se sont faits des illusions parce qu'il y a pas
4 eu de retour d'ascenseur.

5 Q. **[296]** Mais je vais parler plus de votre expérience
6 générale?

7 R. Oui.

8 Q. **[297]** Ces gens-là n'ont pas financé sur la base
9 d'une seule année, n'ont pas dit : « Écoutez, on va
10 faire un bilan d'affaires, l'année passée deux
11 mille deux (2002) on a financé, ça nous a donné
12 zéro avantage au niveau de l'investissement, on
13 arrête. » Ce qu'on voit c'est que ça se passe sur
14 des périodes, la période de la Commission étant
15 quinze (15) ans, on est à même de constater
16 qu'année après année ces firmes-là le font, on est
17 à même de constater le mouvement vers le parti au
18 pouvoir, on est à même de constater de façon
19 continue et récurrente que les deux ministères
20 champions au niveau du financement sont des
21 ministères donneurs d'ouvrage et je l'ai expliqué
22 de quelle façon. Je veux dire c'est quand même des
23 hommes d'affaires, là, ils ne le font pas par
24 utopie, parce qu'un matin ils pensent qu'un jour
25 dans dix (10), quinze (15), vingt (20) ans, ils

1 vont « casher » en bon français sur leur
2 investissement. Alors, je vous repose la
3 question...

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[298]** ... selon votre expérience, est-ce que
6 justement d'avoir des bonnes relations, des bons
7 contacts, se rapprocher des élus, avoir de
8 l'information plus rapidement, ce n'est pas ça un
9 avantage pour eux?

10 R. Ah, bien c'est clair, puis plus que ça,
11 j'ajouterais qu'avec ce que j'ai entendu, avec les
12 courriels qui ont été rendus publics à la
13 Commission ici, il y a des firmes de génie qui
14 s'impliquaient dans le financement des partis
15 politiques pour se donner de la notoriété auprès de
16 leurs clients. Alors, c'est quand même la notoriété
17 ça amène de la business ça aussi.

18 Q. **[299]** Alors, revenons peut-être à votre
19 financement.

20 R. Alors, c'est ce que... c'est ce que j'ai compris
21 également.

22 Q. **[300]** O.K. Donc, revenons à votre financement plus
23 particulièrement. Vous aviez dans le comté de
24 Bonaventure combien d'occasions ou combien
25 d'activités de financement par année?

1 R. Dans le comté comme tel?

2 Q. **[301]** Dans votre comté comme tel?

3 R. Dans le comté comme tel, c'était une ou deux. Une
4 avec les gens d'affaires puis une autre, une
5 activité plus populaire, là, c'est les
6 contributions à dix, vingt dollars (10-20 \$).

7 Q. **[302]** Là, on parle du vrai financement du citoyen?

8 R. Oui, oui, oui, c'est ça, on est vraiment avec les
9 militants, là.

10 Q. **[303]** O.K. Parlons de l'autre cocktail, qui
11 l'organisait celui-là?

12 R. Il y avait un cocktail à Québec et à Montréal.
13 Alors, monsieur Lortie veillait à l'organisation,
14 en fait, veillait à la coordination de
15 l'organisation. Vous avez entendu donc monsieur
16 Marc-Yvan Côté, monsieur Christian Côté disaient
17 qu'ils s'impliquaient donc dans ces activités de
18 financement.

19 Q. **[304]** Le saviez-vous?

20 R. Oui, je savais que ces gens-là s'impliquaient. Par
21 contre, ce que je ne savais pas, c'est ce qui se
22 passait derrière les portes de chez Roche. Ça je ne
23 le savais pas.

24 Q. **[305]** Vous parlez des courriels qu'on a vu passer?

25 R. Les courriels, oui, que vous avez démontré à votre

1 Commission, tout le système de remboursement des
2 employés par toutes sortes de stratagèmes, double
3 facturation, enfin bref, là.

4 (12:15:35)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[306]** Vous ne pouvez pas nous dire que vous
7 ignoriez le système de prête-noms?

8 R. C'est-à-dire quand on est, rappelons, reculons,
9 Madame la Présidente, on est en deux mille trois
10 (2003) je deviens ministre.

11 Q. **[307]** Quand vous aviez...

12 R. Deux mille cinq (2005).

13 Q. **[308]** ... oui...

14 R. Les systèmes de prête-noms...

15 Q. **[309]** À vingt-sept (27) ans vous étiez probablement
16 moins aguerrie que vingt (20) ans plus tard?

17 R. Oui. Mais les systèmes de prête-noms ont été mis au
18 jour à partir de deux mille huit (2008), deux mille
19 neuf (2009) par le directeur général des élections
20 du Québec. Moi je savais qu'il se faisait du
21 financement sectoriel au Parti libéral du Québec,
22 je le savais. Je savais qu'on faisait du
23 financement sectoriel auprès de certains réseaux,
24 le milieu de la comptabilité, les avocats, le
25 domaine du droit, le domaine des... du génie, par

1 exemple. Alors, mais ce que je ne savais pas comme
2 ministre, c'est tous les stratagèmes qui ont été
3 développés pour justement faire, apporter une
4 contribution à des partis politiques. Ça ça a été
5 mis au jour par votre Commission. Ça a été mis au
6 jour par votre Commission. Moi je suis ministre,
7 là, en deux mille trois (2003), en deux mille cinq
8 (2005), j'ai des gens qui s'impliquent dans mon
9 financement. Je sais absolument pas ce qui se passe
10 derrière les portes de chez Roche, là. Je
11 m'implique pas dans l'organisation du financement.

12 Q. **[310]** Non, mais le système de prête-noms c'est pas
13 la Commission qui a mis à jour...

14 R. Je vous l'ai dit...

15 Q. **[311]** ... le système de prête-noms, on a vu des
16 reportages?

17 R. ... oui absolument, je vous le concède, le
18 directeur général des élections du Québec a
19 commencé à mettre des affaires de prête-noms au
20 jour, écoutez, au grand jour, on est en deux mille
21 huit (2008), deux mille neuf (2009) et cette
22 période-là.

23 Me SONIA LeBEL :

24 Q. **[312]** Et le rapport Moisan à moins que je me trompe
25 c'est en deux mille six (2006)?

1 R. Oui, deux mille six (2006) absolument, il a eu deux
2 mille six (2006) aussi, mais spécifiquement cette
3 période-là, deux mille huit (2008), deux mille neuf
4 (2009), coïncide avec l'opération Marteau qui
5 arrive sur le terrain, avec l'UPAC qui arrive sur
6 le terrain, également avec les modifications à la
7 Loi sur le financement électoral qui arrive aussi
8 après...

9 Q. **[313]** Non, je comprends...

10 R. ... toutes ces démonstrations qui ont été faites.

11 Q. **[314]** ... vous êtes pas consciente de façon
12 spécifique que dans le cadre de vos activités de
13 financement il se passe ce genre de tractations,
14 mais vous êtes pas non plus non au fait que ce
15 système de prête-noms est possible, il a été mis à
16 jour par le rapport Moisan en deux mille six
17 (2006), le directeur général des élections en a
18 fait... en a fait état dans ces années-là?

19 R. Oui, oui, dans ce sens-là on s'entend. Mais quand
20 je suis ministre j'arrive en deux mille trois
21 (2003), je sais pas qu'il y a des prête-noms, ça a
22 pris le rapport Moisan, ça a pris des enquêtes du
23 directeur général des élections du Québec pour
24 mettre au jour un tel système qui existait dans
25 notre... dans notre financement politique au

1 Québec.

2 Q. **[315]** Quand vous vous présentez à l'activité de
3 financement, je parle pas de celle qui est plus
4 populaire, je parle de l'autre, vous a... vous
5 ne... on s'entend que la majorité des gens qui sont
6 là ce sont des gens d'affaires. Vous côtoyez pas
7 des citoyens ordinaires. Ce sont des gens qui ont
8 des intérêts, qui sont rattachés à une firme de
9 génie, de construction ou d'un autre secteur. Vous
10 êtes consciente de ça à ce moment-là...

11 R. Oui, oui...

12 Q. **[316]** ... au moment de l'activité.

13 R. Oui, absolument, j'en suis parfaitement consciente,
14 là. Je rencontre des proprie... des propriétaires,
15 pardon, de PME, des avocats, des comptables, des
16 ingénieurs. Il y a des gens de... de toutes les...
17 bien, enfin, pas de toutes, mais de plusieurs
18 professions qui sont là. Alors, on les a qualifiées
19 de « professions libérales » ici devant la
20 Commission, mais effectivement, c'est le cas. Parce
21 que, les contributions demandées sont quand même,
22 dans certains événements, importantes. On parle des
23 fois de cinq cents dollars (500 \$), de... de mille
24 dollars (1000 \$), des fois un peu plus, en fonction
25 bien sûr... toujours en limitant le plafond. Dans

1 le cas du comté, c'est des gens d'affaires qui
2 venaient, et je pouvais pas demander plus que cent
3 vingt-cinq dollars (125 \$). On pouvait pas demander
4 plus que cent vingt-cinq dollars (125 \$) pour...
5 pour les contributions pour les gens d'affaires au
6 comté.

7 Q. **[317]** Et quand vous êtes ministre pour la première
8 fois, de deux mille trois (2003) à deux mille cinq
9 (2005), déléguée au Développement régional du
10 tourisme, vous avez également eu à faire des
11 activités de financement; c'est exact?

12 R. Oui, exact.

13 Q. **[318]** Et est-ce que je me trompe de dire que le
14 visage des personnes présentes jusqu'en deux mille
15 cinq (2005) et celles présentes à partir du moment
16 où vous êtes au MAMROT a changé?

17 R. Euh... Quand vous parlez de... personnes présentes
18 au financement?

19 Q. **[319]** Oui, bien, les gens qui finançaient le
20 tourisme et les gens qui finançaient...

21 R. Oui, effectivement, c'est pas la... c'est pas le
22 même monde, on s'entend. C'est pas la même
23 clientèle, effectivement.

24 Q. **[320]** Donc, il doit y avoir un certain avantage à
25 vous rencontrer parce qu'on... J'ai de la misère à

1 accepter l'idée que ces gens-là se présentent à un
2 cocktail de financement pour se parler entre eux.
3 R. C'est... c'est-à-dire que... Attendez, là. Ces
4 gens-là peuvent peut-être prêter un avantage à me
5 rencontrer mais moi, je les rencontre et il y a pas
6 de... je veux juste bien vous faire comprendre
7 qu'il y a pas retour d'ascenseur, là. Ces gens-
8 là... Puis je le répète, je l'ai constaté avec les
9 courriels que vous avez livrés, là, on se rend
10 compte qu'il y a des firmes de génie qui... qui
11 misaient, en fait, qui... qui se donnaient de la
12 notoriété en invitant des maires à participer à une
13 activité de financement où la ministre des Affaires
14 municipales se retrouve, en disant : « Vous aurez
15 l'occasion de lui parler exactement. » Ce que je
16 veux vous dire, eux, ils voulaient... eux, ils
17 avaient peut-être des intentions mais moi,
18 évidemment, comme ministre, je me comportais comme
19 une ministre, pas comme une militante. Et je vous
20 le réitère fortement, Madame la Présidente, la
21 porte de mon bureau était toute grande ouverte.
22 J'avais pas besoin... les maires avaient pas besoin
23 de venir au financement du Parti libéral du Québec
24 pour rencontrer la ministre des Affaires
25 municipales que j'étais. Je vous le dis, là, avec

1 conviction, sincérité, parce que la réalité,
2 elle... c'était celle-là.

3 Q. **[321]** Quels sont les maires qui avaient plus... de
4 façon plus régulière accès à vous en... ou quels
5 sont les maires qui vous ont contactée au cours des
6 années?

7 R. Bien, à peu... tous les maires à peu près m'ont
8 parlé, que ce soit du maire de Montréal jusqu'au
9 maire de... de Gros-Mécatina. Tous les maires
10 pouvaient me parler. Il y avait pas de distinction.
11 Ça dépendait bien sûr de la nature du... Bien, un
12 maire, premièrement, quand il m'appelait, c'est
13 parce qu'il avait un problème. On s'entend. Un
14 maire m'appelait pas juste pour prendre de mes
15 nouvelles, là.

16 Q. **[322]** O.K. Mais on... puis on est d'accord qu'un
17 maire est élu...

18 R. Oui.

19 Q. **[323]** ... un maire représente des concitoyens, donc
20 un maire est votre... bien, équivalent, on
21 s'entend, là, mais au niveau municipal, c'est un
22 élu aussi. C'est quelqu'un qui a une responsabilité
23 envers ses citoyens. Est-ce que votre porte était
24 aussi grande ouverte pour les ingénieurs s'ils
25 l'avaient voulu.

1 R. Non.

2 Q. **[324]** Alors, leur seul accès à vous était dans les
3 cocktails de financement ou à travers votre chef de
4 cabinet?

5 R. Non, les ingénieurs... Moi, je rencontrais pas les
6 ingénieurs, c'était pas mon travail de les
7 rencontrer. Les ingénieurs, évidemment, pouvaient
8 rencontrer l'équipe technique du ministère. Les
9 ingénieurs pouvaient aussi rencontrer le conseiller
10 politique. Et... et il a été démontré que les
11 ingénieurs pouvaient parfois rencontrer le
12 personnel... mon personnel politique à travers les
13 rencontres techniques qui étaient organisées. Ça,
14 c'étaient les règles. C'étaient les règles qui
15 primaient au cabinet à ce moment-là.

16 Q. **[325]** O.K. Alors, pourquoi... pourquoi n'auriez-
17 vous pas rencontré à titre de ministre dans votre
18 bureau un ingénieur? Quel... quel... quelles sont
19 vos réticences par rapport à ça?

20 R. Bien, premièrement, je prenais pas part aux
21 rencontres techniques. Un ingénieur, lorsqu'il
22 venait au ministère, c'est parce qu'il avait un
23 problème technique à régler. Mais moi, comme
24 ministre, je... je n'assistais pas à ces rencontres
25 techniques. Un, j'ai pas l'expertise pour le faire,

1 deux, j'ai pas le temps, puis trois, c'est pas mon
2 travail de faire ça. Il y a des gens au ministère
3 qui sont prêts à faire ce travail-là.

4 Q. **[326]** O.K. Mais si on va au... on transcende la
5 rencontre technique...

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[327]** ... on a établi ce matin que l'ingénieur
8 avait indirectement, naturellement, avantage à ce
9 que la subvention soit octroyée à la municipalité,
10 et octroyée à un taux qui fait en sorte que la
11 municipalité pouvait mettre en branle le projet.
12 Alors, pensez-vous pas que vous aviez déjà
13 l'instinct ou, en tout cas, qu'est-ce que... que
14 peut-être ces gens-là avaient un intérêt autre ou
15 un agenda caché quand ils poussaient un dossier?

16 R. Écoutez...

17 Q. **[328]** D'obtenir indirectement le contrat, là. On a
18 examiné abondamment le mécanisme par lequel les
19 firmes de génie s'assuraient auprès des maires
20 d'avoir leur part du gâteau...

21 R. Oui.

22 Q. **[329]** ... et ça, c'est pour une autre...

23 R. Bien, c'est parce que là, vous me demandez de
24 répondre à une question où je prête des intentions.
25 Et... et... sincèrement, je vous ai répondu pour ce

1 qui est du financement, maintenant, lorsqu'un
2 dossier arrive au ministère, une demande qui est
3 déposée par une municipalité, elle arrive par la
4 voie du ministère, elle est analysée par les
5 chargés de projets, elle est analysée de façon
6 extrêmement rigoureuse.

7 Maintenant, moi, ce que j'ai appris avec
8 vos travaux de la Commission, c'est une firme de
9 génie qui tente d'influencer les membres d'un
10 comité de sélection pour obtenir un mandat, qui
11 truque une grille d'appel d'offres; c'est ça que
12 j'ai vu, là, c'est ça que j'ai entendu ici à la
13 Commission. Ça, là, c'est... ça, ça c'est fait à
14 l'insu du ministère. Alors, ça, on appelle ça de la
15 magouille. Je l'ai dit, je le répète, on appelle ça
16 de la magouille. Ça, ça doit être condamné puis
17 c'est plus que ça, Madame la Présidente. Donc, dans
18 ces conditions-là...

19 Q. [330] Mais pensez-vous pas qu'hypothétiquement, à
20 ce moment-là, ces mêmes firmes de génie-là
21 pouvaient pas tenter d'influencer les membres de
22 votre cabinet qui, indirectement, ou... qui, eux
23 remettent la pression sur le ministère pour changer
24 une cote de priorité, s'assurer qu'un projet va
25 être fait dans l'année? Parce qu'on s'entend qu'un

1 projet coté 6 ou 7, s'il y a plus d'argent dans
2 l'enveloppe, risque de... d'aller l'année suivante
3 ou d'être reporté, à tout le moins, aux calendes
4 grecques. Donc, de faire mettre le dossier sur le
5 dessus de la pile, de faire majorer le taux,
6 indirectement bénéficient à ces firmes-là.

7 R. Oui. Bien, écoutez, on a dit ici devant cette
8 Commission, certains témoins sont venus
9 l'affirmation, qu'il y a des informations
10 privilegiées qui auraient pu être données - je dis
11 bien « qui auraient pu être données » - de la part
12 de mon chef de cabinet à monsieur Côté qui aurait,
13 en bout de ligne, pu avantager Roche par rapport à
14 d'autres firmes de génie. Là, on est toujours dans
15 le domaine de l'hypothétique, là. C'est... c'est...
16 parce qu'on n'a pas de preuve de ça, là, on
17 s'entend, là. Mais, si, ça, ça a été fait, c'est
18 inacceptable, inacceptable.

19 Maintenant, est-ce que sincèrement... le
20 Ministère, j'ai confiance aux capacités du
21 Ministère, il y a une analyse technique très
22 rigoureuse qui se fait. Est-ce que tout ça aurait
23 pu se faire à l'insu du Ministère? Là, je vous
24 parle pas de la ministre, là. Est-ce que tout ça
25 aurait pu se faire à l'insu de la... du Ministère?

1 Je pense que, oui, dans la mesure où - je vous l'ai
2 dit tantôt, là, ce que j'ai entendu ici, là -
3 production de faux comptes de taxe; production de
4 faux rapports; truquage d'appel d'offres;
5 manipulation des membres de comités de sélection;
6 production de comptes de dépenses avec fausses
7 dépenses; fausses facturations, tout ça ça se fait
8 dans le but d'obtenir des mandats sur le plan
9 municipal, et la municipalité, bien sûr, cogne à la
10 porte du Ministère. Alors, est-ce que tout ça a pu
11 se faire à l'insu du Ministère? Ça s'est fait. Si
12 ça c'est... si ça s'est fait, ça s'est avéré, ça
13 s'est fait effectivement à l'insu du Ministère.

14 Q. [331] Et le fait de vous apporter des arguments ou
15 de vous faire valoir le fait qu'un taux... un taux
16 de subvention n'est pas suffisant, vous convaincre,
17 vous argumenter de... de faire redescendre le
18 dossier pour inciter les gens du Ministère à faire
19 un autre tour de piste, vous pensez pas que ça a
20 pas pu se faire cette manipulation de
21 l'information-là également à votre insu?

22 R. Écoutez, j'ai de la difficulté à concevoir que ça
23 aurait pu se rendre jusque-là. Puis je vais vous
24 dire...

25 Q. [332] Difficulté à l'accepter ou à le concevoir?

1 R. Bien, c'est-à-dire les deux parce que j'ai signé
2 trente-deux (32) dossiers sur sept cent huit (708)
3 avec une aide financière majorée, c'est quatre
4 virgule cinq pour cent (4,5 %). Dans onze (11) de
5 ces trente-deux (32) dossiers, onze (11)
6 provenaient de municipalités dévitalisées. Alors,
7 c'est des municipalités, là, qui, écoutez, là, sont
8 très très amochées sur le plan social et sur le
9 plan économique. Et onze (11) municipalités
10 dévitalisée, là, c'est clair, elles ont peut-être
11 pas eu toutes les onze (11) quatre-vingt-quinze
12 pour cent (95 %) de taux d'aide, mais c'est sûr
13 qu'elles ont eu entre quatre-vingts et
14 quatre-vingt-quinze pour cent (80 %-95 %) de taux
15 d'aide. Alors, ça, je suis convaincue que, ce taux-
16 là, il est... il est... il est justifié.

17 Q. [333] O.K. Et si je vous soumetts l'hypothèse
18 suivante - et on pourra voir si ça se justifie par
19 la suite - que le champion du financement en termes
20 des quatre firmes de génie qui ont été nommées
21 comme étant les firmes de génie qui étaient
22 associées à des municipalités pour des subventions,
23 soit Roche, BPR, Dessau, Genivar, le champion du
24 financement dans votre comté pour vos années au
25 MAMROT était Roche et que dans la majorité, sinon

1 pas la totalité des dossiers qui ont été étudiés
2 devant la Commission comme étant avec un taux
3 majoré, c'est Roche. On parle du lien privilégié de
4 Marc-Yvan Côté qui est associé à Roche avec Bruno
5 Lortie devant la Commission. Est-ce que, là, vous
6 avez encore cette difficulté à accepter la
7 possibilité qu'on vous ait peut-être, pas vous,
8 mais manipulé l'information qu'on vous présentait?

9 R. O.K. J'aime mieux « manipulé l'information ».

10 Q. **[334]** Allons-y avec « manipulé l'information qu'on
11 vous présentait ».

12 R. J'aime mieux « manipulé l'information » parce que
13 dans le cas de Roche, je vous ai dit tout à l'heure
14 qu'en Gaspésie, il y a à peu près que Roche qui
15 existe, là, dans les grandes firmes, j'entends.
16 Mais, j'aime mieux...

17 Q. **[335]** BPR est présent quand même dans ce temps-là?

18 R. Oui, oui, BPR, mais... Oui, BPR aussi, mais moins
19 que... que Roche. Et pourquoi Roche a développé un
20 historique? Je peux vous en parler parce que j'ai
21 été mairesse. Je vais raconter l'anecdote parce
22 qu'elle est intéressante, en fait, c'est une
23 décision que j'ai prise.

24 Lorsque j'arrive comme mairesse en quatre-
25 vingt-quinze (95), au fil des semaines qui

1 s'écoulaient, je demande qui... avec qui on transige
2 comme firme de génie. On me dit : « BPR ». J'ai
3 dit : « BPR a son siège social où? » - « À
4 Rimouski » - « Est-ce qu'il ya une firme autre que
5 B... que Genivar qui a une place d'affaires en
6 Gaspésie avec laquelle on pourrait travailler? » -
7 « Oui » - « Laquelle? » - « Roche » - « Parfait, on
8 va faire affaires avec Roche » - « Pourquoi? » -
9 « Parce que je suis mairesse dans une région où il
10 y a vingt-deux pour cent (22 %) de taux de chômage
11 et je me sens la responsabilité, avec les moyens
12 qui sont à ma disposition, de faire une différence
13 pour faire donc... améliorer la situation
14 économique de ma région. Si on donne l'ouvrage à
15 une firme qui est chez nous, qui embauche du monde
16 de chez nous, qui paye des taxes dans nos
17 communautés, ça, ça crée de... ça crée de l'impact,
18 ça crée des... ça crée de l'impact sur le plan
19 économique, ça crée des retombées ».

20 Maintenant, si on revient à votre question,
21 je peux accepter « manipulé l'information » parce
22 qu'on l'a vu avec la production de faux comptes de
23 taxe, le truquage d'appel d'offres, de manipulation
24 de comités de sélection et j'en passe, là. Alors,
25 ça, ça a été... ça a été démontré. Si ça est avéré,

1 si ça s'avère vrai, bien, j'espère juste que l'UPAC
2 va faire son travail.

3 (12:28:46)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[336]** Alors, dans cette optique-là, Madame
6 Normandeau, dans l'optique où vous vouliez que...
7 aider la Gaspésie et aider ce milieu-là,
8 d'apprendre que monsieur Lortie a favorisé Roche
9 dans des... l'octroi de subvention dans des
10 municipalités, ça... ça vous dérangeait pas?

11 R. Un instant, c'est parce que, là, vous affirmez
12 quelque chose de très gros, Madame la Présidente.
13 Vous affirmez que mon chef de cabinet aurait pu
14 favoriser Roche. Ce que j'ai dit, ce qui a été
15 affirmé ici, qu'il aurait pu donner une information
16 considérée comme privilégiée...

17 Q. **[337]** Hum, hum.

18 R. ... s'il l'a fait...

19 Q. **[338]** Hum, hum.

20 R. ... c'est inacceptable. Et si je l'avais su...

21 Q. **[339]** Hum, hum.

22 R. ... je l'aurais congédié sur le champ, je le
23 répète.

24 Q. **[340]** Oui, mais c'est parce que dans l'optique où
25 vous voulez encourager Roche...

1 R. Oui, mais...

2 Q. [341] ... en Gaspésie, il y avait rien à vos yeux
3 de scandaleux puisque vous...

4 R. En passant, on va distinguer mon rôle de maire et
5 de ministre. Quand je suis ministre, là, moi,
6 j'encourage pas Roche, là. Moi, j'encourage des
7 municipalités, je réponds à l'appel de citoyens et
8 d'élus qui viennent cogner à ma porte.

9 Q. [342] Oui, mais vous nous avez souvent dit...

10 R. Maintenant...

11 Q. [343] ... que votre... que vous saviez ce que
12 c'était pour un maire et que vous étiez enclin à
13 favoriser les municipalités qui étaient
14 défavorisées dont celle de Maria où vous étiez.

15 R. Oui, absolument, et vous avez raison parce que ce
16 qu'on est venu faire dans ces conditions-là, on est
17 venu pervertir mon engagement politique. On est
18 venu me faire porter sur mes épaules, dans le fond,
19 une situation déplorable, inacceptable, extrêmement
20 révoltante. Et je vous le dis, Madame la
21 Présidente, si c'est ça que l'UPAC fasse son
22 travail et que... Et j'espère que les enquêtes en
23 cours vont donner des résultats parce que, si ça
24 s'est fait, tout s'est fait à l'insu du Ministère
25 et de la ministre que j'étais.

1 Q. [344] Alors, nous allons suspendre à ce moment-ci.

2 R. Merci.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5

6 (14:04:38)

7 LA GREFFIÈRE :

8 Madame Normandeau, laissez-moi vous rappeler que
9 vous êtes toujours sous le même serment que vous
10 avez prêté.

11 R. Merci.

12 Me SONIA LeBEL :

13 Q. [345] Alors, peut-être sur les questions de
14 financement, Madame Normandeau...

15 R. Oui.

16 Q. [346] ... pour faire suite un petit peu à ce qu'on
17 a abordé ce matin avant l'heure du lunch - Madame
18 Blanchette, j'aimerais que vous exposiez, s'il vous
19 plaît, à l'écran le tableau qui se trouve à
20 l'onglet 1.

21 Il y a trois tableaux, le tableau qui
22 m'intéresse particulièrement est celui qui
23 s'appelle « Contributions politiques au Parti
24 libéral québécois comptabilisées dans la
25 circonscription électorale de Bonaventure ». Alors,

1 ce sont... le troisième tableau, Madame Blanchette,
2 pas celui-là.

3 Alors, ce sont des contributions qui ont
4 été... c'est un tableau qui a été préparé par la
5 Commission, par rapport à des données, là, qui ont
6 été fournies... qui nous ont été fournies, entre
7 autres, par le Parti libéral et concernant
8 particulièrement votre circonscription. Ce qu'on a
9 établi au cours des témoignages, c'est qu'il y
10 avait quatre grandes firmes de génie qui étaient
11 présentes au niveau des municipalités qui faisaient
12 affaire avec le MAMROT en termes d'octroi de
13 subventions soit à Groupe-conseil Roche, BPR,
14 Dessau et Genivar.

15 Ce que nous établissons à l'aide de ce
16 tableau-là - et je vais peut-être vous demander de
17 commenter un peu ce que ça vous inspire, c'est
18 qu'effectivement on voit que, à partir du moment où
19 vous entrez en politique et dans les débuts de
20 votre mandat comme députée de l'opposition, bon,
21 les contributions sont quand même présentes, mais
22 pas au même niveau qu'à partir de deux mille cinq
23 (2005) où vous prenez le portefeuille du ministère
24 des Affaires municipales, de deux mille cinq (2005)
25 à deux mille neuf (2009) pour être plus exacte.

1 Et on voit même qu'en deux mille dix
2 (2010), quand vous quittez le Ministère, à toutes
3 fins pratiques, Roche contribue un résiduel, mais
4 les autres firmes de génie cessent, dans votre
5 comté naturellement, on ne parle pas à la grandeur
6 de l'échelle du Québec.

7 Quand vous voyez ce tableau-là, quand vous
8 voyez que Roche est particulièrement présent,
9 maintenant que vous êtes au fait de la relation
10 particulière... Êtes-vous au courant d'ailleurs...
11 je vais commencer par dire...

12 R. Oui.

13 Q. **[347]** ... étiez-vous au courant de cette
14 proportion-là à l'époque?

15 R. Non.

16 Q. **[348]** Aviez-vous déjà fait cet exercice-là à
17 l'intérieur de votre comté?

18 R. Non.

19 Q. **[349]** O.K.

20 R. Non, je l'apprends.

21 Q. **[350]** Vous l'apprenez.

22 R. Oui.

23 Q. **[351]** O.K. Vous étiez au courant par contre de la
24 proximité, selon une certaine mesure, entre Marc-
25 Yvan Côté et Bruno Lortie.

1 R. Oui.

2 Q. **[352]** Vous avez expliqué ce matin, vous avez admis
3 que monsieur Lortie était en charge de votre
4 financement.

5 R. Oui.

6 Q. **[353]** O.K. Pour votre comté particulièrement.
7 Donc...

8 R. En fait, pour les... juste préciser, pour les
9 activités... pour les activités de Québec et de
10 Montréal parce qu'au comté, l'équipe de comté
11 s'organisait.

12 Q. **[354]** O.K. Mais, ce sont des argents qui sont
13 comptabilisés au niveau de votre comté.

14 R. Oui, oui. Oui, oui. On s'entend.

15 Q. **[355]** O.K.

16 R. Oui.

17 Q. **[356]** Donc, même si c'est pas les activités sur le
18 terrain de votre comté...

19 R. Oui.

20 Q. **[357]** ... c'est dans la comptabilité de votre
21 comté, si on veut.

22 R. Exact.

23 Q. **[358]** O.K. Compte tenu de ça, compte tenu de la
24 connaissance que vous avez des liens privilégiés
25 entre Marc-Yvan Côté et Bruno Lortie, est-ce que

1 vous trouvez pas que c'est troublant un peu ce
2 tableau-là?

3 R. Oui, sincèrement, oui.

4 Q. **[359]** Et ça démontre peut-être un peu le propos
5 qu'on essaie d'établir depuis ce matin au niveau de
6 l'influence et du fait que ces gens-là, c'est un
7 investissement d'affaires et ils ne contribuent pas
8 de façon utopique...

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[360]** ... si on veut et qu'ils espèrent, bon, un
11 retour sur leur investissement quelconque.

12 R. Oui, effectivement, ces gens-là peuvent espérer un
13 investissement... un retour sur investissement.
14 C'est ce que j'ai d'ailleurs dit, ces gens-là
15 pouvaient espérer un retour d'ascenseur, ce qu'ils
16 n'ont pas obtenu, évidemment.

17 Q. **[361]** Oui. Mais, ne pensez-vous pas que ces
18 chiffres-là démontrent qu'on a un espoir... c'est
19 plus qu'un espoir finalement, on n'est pas en train
20 de jouer à la loterie, là?

21 R. Bien, c'est-à-dire que encore faudrait-il démontrer
22 qu'il y a effectivement eu un retour d'ascenseur.

23 Q. **[362]** Hum, hum.

24 R. Et peut-être vos travaux le démontreront, là, mais
25 ce qui est clair, à votre question précise « est-ce

1 que c'est préoccupant », oui. Est-ce que j'étais
2 informée de ça? Non. Je l'apprends là.

3 Q. **[363]** Alors, je vais peut-être vous montrer
4 d'autres chiffres peut-être qui va nous aider à...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[364]** Est-ce que l'on pourrait juste avant demander
7 à madame : qu'est-ce que vous entendez par « retour
8 d'ascenseur »?

9 R. Bien, par exemple, du financement en retour d'un
10 contrat, tu sais, je l'ai dit ce matin directement,
11 là.

12 Q. **[365]** O.K.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[366]** Est-ce que ça se limite à ça un « retour
15 d'ascenseur » pour une firme de génie? Pensez-
16 vous...

17 R. Bien, ça peut...

18 Q. **[367]** ... qu'un avantage peut pas... l'éventail
19 peut pas être plus large que simplement...

20 R. On parlait d'informations privilégiées ce matin
21 entre... par exemple, entre le chef de cabinet et
22 monsieur Côté. Alors, certains ont affirmé devant
23 la Commission que des informations de nature
24 privilégiée auraient pu être transmises. Ça,
25 effectivement, ça peut être considéré comme un

1 retour d'ascenseur.

2 Q. **[368]** O.K. Bien, d'abord, expliquez-moi. Je vais
3 peut-être en profiter pour élaborer sur quelque
4 chose que je voulais aborder avec vous également.
5 Quelle est la nature de... Là on va parler de façon
6 théorique.

7 R. Oui.

8 Q. **[369]** Quelle est la nature des informations qui
9 sont détenues par les membres de votre cabinet qui
10 pourraient être privilégiées et qui pourraient être
11 d'intérêt justement pour ces firmes de génie-là?
12 Parce qu'on parle de nature privilégiée? Monsieur
13 Lortie a voulu nous convaincre ou, en tout cas,
14 nous a répété à la journée longue hier que c'était
15 de nature publique.

16 R. Bon. Par exemple, ce qui me vient en tête
17 spontanément, là, c'est un dossier pour lequel
18 j'ai... que j'ai l'intention évidemment de faire
19 avancer, un dossier que j'ai... pour lequel j'ai
20 dit, c'est... on y accorde une priorité, qui monte
21 dans la machine, le maire est pas informé et là la
22 firme est informée de la situation. Ça, pour moi,
23 c'est une information de nature privilégiée.

24 Q. **[370]** Et quel intérêt peut avoir cette firme de
25 génie-là - toujours de façon théorique et

1 hypothétique, là - ...

2 R. Oui, oui, de façon théorique.

3 Q. [371] ... à détenir l'information que ce dossier-là
4 chemine rondement, si on veut?

5 R. Bien, évidemment, on prend pour acquis, dans ce
6 contexte-là théorique, qu'une firme qui possède une
7 information comme celle-là va s'en... va se...
8 s'empresser de transmettre l'information aux
9 autorités municipales et c'est comme ça qu'on se
10 développe une notoriété, alors...

11 Q. [372] Et c'est comme ça qu'on s'assure, peut-être,
12 auprès du maire d'avoir le contrat du compte, si
13 possible?

14 R. Ah! bien, j'imagine que c'est l'objectif ultime que
15 poursuit l'ingénieur ou la firme qui est impliquée.
16 On s'entend, on est toujours dans le domaine...

17 Q. [373] Du théorique.

18 R. C'est ça.

19 Q. [374] C'est pour nous aider à comprendre parce
20 qu'on...

21 R. Oui.

22 Q. [375] ... a beaucoup discuté d'accès à des
23 informations privilégiées. Monsieur Lortie nous a
24 dit : « Non, non, non, ce sont des informations de
25 nature publique. » Je pense qu'un cabinet détient

1 beaucoup plus que des informations de nature
2 publique, on s'entend?

3 R. C'est clair.

4 Q. **[376]** Et c'est pas parce qu'une information a été
5 amenée à devenir publique dans le temps qu'au
6 moment où elle est transmise elle est publique à ce
7 moment-là.

8 R. C'est-à-dire qu'elle peut avoir une portée
9 stratégique à un moment X...

10 Q. **[377]** Eh voilà.

11 R. ... mais devenir publique à un autre moment.
12 Alors... voilà.

13 Q. **[378]** Et, de fait, de le savoir à l'avance ou de le
14 savoir à un moment X dans l'échelle du temps est
15 peut-être avantageux?

16 R. Ça peut représenter un caractère stratégique et
17 donc, conséquemment, revêtir un aspect privilégié.

18 Q. **[379]** Et ça peut être du domaine...

19 (10:11:16)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui, excusez.

22 Q. **[380]** Alors, c'est pour ça que quand on parle de
23 retour d'ascenseur il me semble que l'ascenseur ne
24 devrait même pas monter à votre niveau pour ne pas
25 avoir à redescendre en aucun temps.

1 R. Je comprends ce que vous dites. Si vous permettez,
2 ce matin, avant qu'on se quitte, vous avez parlé,
3 là, de... de manipulation...

4 Me SONIA LeBEL :

5 Q. **[381]** De l'information.

6 R. C'est ça, exact. Lorsque je prends une décision
7 comme ministre, je la prends en fonction de toutes
8 les informations qu'on met à ma disposition. Alors,
9 si on me cache une information, si on ne me donne
10 pas toute l'information, évidemment, on s'entend
11 que... Alors, je voulais faire cette mise au point
12 parce que c'est... Et tous les dossiers que j'ai
13 signés, les sept cent huit (708) dossiers
14 d'infrastructures, pour moi, sont tous des dossiers
15 justifiés. Moi, comme ministre, là...

16 Q. **[382]** Sur la base de l'information que vous
17 déteniez.

18 R. C'est exactement ça, sur la base d'information que
19 je détenais. Moi, j'ai pas approuvé des demandes
20 d'aide financière pour des usines de traitement des
21 eaux où il y avait pas d'eau, là. On s'entend. Les
22 sept cent huit (708) projets étaient tous
23 justifiés. Alors... Mais, ceci étant, on aura peut-
24 être l'occasion d'y revenir mais je voulais faire
25 cette précision donc...

1 Q. [383] Alors, si je vous amène... Là on démontre...
2 et là je vous dis, écoutez, vous dites « Parfait »,
3 on regarde le tableau où le financement de Roche...
4 et on parle toujours pour les années où vous étiez
5 ministre des Affaires municipales. On voit que
6 Roche finance à quarante-six mille dollars
7 (46 000 \$). En bon deuxième on a BPR, par la suite
8 on a Dessau et par la suite on a Genivar.

9 Si on voit l'ordre de grandeur au niveau du
10 financement, toujours attribuable à votre comté,
11 pour les années où vous étiez ministre... bien, là
12 c'est des années plus larges mais on voit la
13 tendance plus marquée au moment où vous êtes
14 ministre des Affaires municipales.

15 Si je vous demande, Madame Blanchette, de
16 nous amener l'onglet... On va produire le tableau,
17 Madame la...

18 LA GREFFIÈRE :

19 Je vous remercie...

20 Me SONIA LeBEL :

21 Avant d'être remise à l'ordre.

22 LA GREFFIÈRE :

23 Sous la cote 180P-1923.

24 Me SONIA LeBEL :

25 1923, alors la partie 2 du tableau. Parfait.

1 180P-1923 : Tableaux (3) des dons recueillis par
2 la circonscription électorale de
3 Bonaventure entre 1998-2011
4

5 LA GREFFIÈRE :

6 Est-ce que vous voulez déposer l'autre
7 immédiatement?

8 Me SONIA LeBEL :

9 On peut le coter immédiatement. Donc, 180P-1924
10 pour l'onglet 5.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Exact. Merci.
13

14 180P-1924 : Tableau sur les firmes d'ingénierie
15 dans les dossiers ayant bénéficié
16 d'une aide majorée du ministre pour
17 une municipalité (2005-2009)
18

19 Me SONIA LeBEL :

20 Q. **[384]** Et ce tableau-là, Madame Blanchette, est un
21 tableau encore une fois préparé par la Commission,
22 à partir des données que nous avons, concernant
23 les firmes d'ingénierie dans les dossiers ayant
24 bénéficié d'une aide majorée du ministre pour une
25 municipalité deux mille cinq - deux mille neuf

1 (2005-2009).

2 Alors, je m'explique. Ce sont les dossiers
3 pour lesquels on a été au-delà du taux de base
4 prévu dans les projets, donc il y a eu besoin d'une
5 intervention, d'une application de la discrétion,
6 on peut l'appeler comme on veut. Que cette aide
7 majorée là provienne de l'analyse technique ou d'un
8 autre tour de piste, ils sont tous compris dans
9 cette... dans ce tableau-là. Et on remarque, je
10 pense, de façon assez... assez intéressante que
11 Roche, qui est le champion du financement dans
12 votre comté, reçoit quatorze (14). BPR, qui est bon
13 deuxième, en a six. Dessau... Donc, on décline, si
14 on veut le taux majoré en fonction du financement.
15 Est-ce que je dois vraiment y voir un lien ou
16 rassurez-moi, je sais pas?

17 R. C'est-à-dire que mon premier réflexe en regardant
18 le tableau c'est de voir quelle est la provenance
19 des... des projets. Sur le plan géographique, là.
20 Alors, pour moi c'est important parce que... c'est
21 le premier réflexe qui m'est venu en tête, là.
22 Alors...

23 Q. **[385]** Mais vous pensez pas qu'il y a quand même
24 quelque chose d'assez intéressant?

25 R. Bien, c'est-à-dire que c'est clair quand vous

1 présentez un tableau comme celui-là, puis je vois
2 bien où vous voulez en venir, évidemment, là,
3 c'est...

4 Q. **[386]** Il y a une tendance?

5 R. Bien, c'est-à-dire qu'on peut se poser de sérieuses
6 questions, là, ça me semble... ça me semble assez
7 évident. Mais, en même temps, il y a d'autres
8 variables, certainement, qui entrent en jeu.

9 Q. **[387]** À quel endroit la provenance pourrait faire
10 en sorte que Roche est le seul et que Roche ne
11 bénéficie pas d'un avantage mais que c'est vraiment
12 parce qu'il est le seul. Si on parle de la
13 Gaspésie.

14 R. Oui.

15 Q. **[388]** BPR était présent aussi?

16 R. Oui, bien, à... puis je pense que ça a été dit par
17 tous les témoins qui sont venus ici, là, était
18 présent, oui, mais dans une moindre mesure. C'est
19 ce que... c'est ce que je comprends.

20 Q. **[389]** Il y a peut-être... il y a pas un petit
21 l'espèce de l'oeuf... l'effet de l'oeuf et la poule
22 également, là, on est moins présent dans une
23 moindre mesure parce qu'on obtient moins de
24 mandats? Je veux dire...

25 R. C'est peut-être le cas aussi, effectivement. Non,

1 mais c'est des données qui sont assez éloquentes,
2 là, qui parlent d'elles-mêmes. Alors, sur trente et
3 un (31) projets, quatorze (14) à Roche.

4 Q. **[390]** Et ça c'est pas des données que vous aviez...
5 c'est pas le genre...

6 R. Non.

7 Q. **[391]** ... de compilation, le genre d'analyse que
8 vous avez eu... à laquelle vous avez eu accès?

9 R. Non, pas vraiment parce que... je tiens à le dire,
10 quand je signe un dossier d'aide financière, j'ai
11 pas l'information sur la firme. Et puis, Madame la
12 Présidente, je tiens à le dire aujourd'hui, là,
13 moi, comme ministre, là, je travaille pas pour les
14 firmes de génie, là, je travaille pour les
15 Municipalités puis les citoyens du Québec. Alors,
16 je n'ai pas cette information lorsque je signe un
17 projet d'aide financière.

18 Q. **[392]** O.K.

19 R. Alors donc, c'est un tableau, effectivement, qui
20 met en valeur le fait que Roche... Roche est allé
21 chercher un bon nombre de dossiers par rapport aux
22 autres.

23 Q. **[393]** Vous étiez au courant, au niveau de votre
24 financement, que monsieur Lortie se faisait
25 assister de Marc-Yvan Côté...

1 R. Oui.

2 Q. [394] ... dans l'organisation de vos cocktails?

3 R. Oui, ça, je savais ça.

4 Q. [395] Vous étiez au courant que Roche était une
5 firme de génie qui était susceptible de bénéficier
6 de la retombée de certaines subventions octroyées
7 par votre ministère, à ce moment-là, de façon
8 large, là?

9 R. Oui, oui, de façon large. Au même titre que BPR,
10 Dessau puis toutes les firmes qu'on voit là,
11 effectivement.

12 Q. [396] Donc, je pense que quand on finance, comme
13 firme de génie ou comme employé ou on... on se
14 cachera pas, là, on sait que... que les firmes de
15 génie, compte tenu des mécanismes et des
16 stratagèmes qu'elles ont employés, ultimement, ce
17 sont les firmes qui finançaient, là, sur... dans
18 certains... à certains niveaux. Quand on finance,
19 c'est une chose. Quand on participe à
20 l'organisation et à la sollicitation, ça en est une
21 autre. Est-ce que c'est pas quelque chose qui vous
22 a troublée à l'époque de savoir l'implication plus
23 que monétaire de Roche et de Marc-Yvan Côté dans
24 votre financement?

25 R. J'ai eu l'occasion de vous dire ce matin que

1 personnellement, j'établissais un mur entre mon
2 rôle de militante qui faisait en sorte que je
3 participais comme ministre à des activités de
4 financement et mon rôle de ministre.

5 Et je m'attendais à ce que cette rigueur, à
6 ce que ce mur-là se déploie entre les activités de
7 militant du conseiller politique et du chef de
8 cabinet avec son rôle qu'il assumait dans le
9 ministère.

10 Alors ça, pour moi, ça a toujours été très
11 très très clair. Avec du recul maintenant, avec du
12 recul, parce que tantôt on était en deux mille cinq
13 (2005), j'avoue, effectivement, que sur le plan des
14 perceptions, ça peut sembler un peu étrange.

15 Monsieur Côté est venu ici, il dit :
16 « Écoutez, moi je faisais du financement, je
17 sollicitais des gens », même chose pour Christian
18 Côté. Alors, je peux reconnaître aujourd'hui,
19 effectivement, que sur le plan de la perception, ça
20 fait un peu étrange. Mais je m'attendais à ce
21 que...

22 Q. [397] Mais là, à l'époque...

23 R. ... je m'attendais à ce que tout le monde fasse son
24 travail dans le cabinet, en particulier de la part
25 du chef de cabinet, qu'il puisse faire une... une

1 différenciation très nette entre lorsqu'il est...
2 lorsqu'il coordonne les activités de financement,
3 lorsqu'il parle à Marc-Yvan Côté ou à Christian
4 Côté pour l'organisation d'activité, ça c'est une
5 chose. Mais lorsqu'il assume son rôle de chef de
6 cabinet, ça, c'est pour moi autre chose et ce mur-
7 là, pour moi, là, il était infranchissable.
8 Infranchissable.

9 Q. **[398]** Avez-vous déjà eu cette discussion avec
10 monsieur Lortie? Parce qu'il y a... bon, vous savez
11 que monsieur Lortie est issu du cabinet de Marc-
12 Yvan côté, donc on a un a un premier lien avec lui.

13 R. Oui.

14 Q. **[399]** Maintenant, monsieur Côté est dans le secteur
15 privé, s'occupe du développement des affaires d'une
16 firme de génie qui a... qui est indirectement
17 cliente de votre ministère. Je comprends que c'est
18 les municipalités, on l'a très bien établi et c'est
19 pour ça que je dis « indirectement cliente de votre
20 ministère ». Sachant ça, vous savez également qu'il
21 y a, à l'époque, et on va aller avec ce que vous
22 savez, un lien d'amitié.

23 R. Oui.

24 Q. **[400]** Ou à tout le moins, un grand respect mutuel
25 ou un certain lien entre Marc-Yvan Côté et Bruno

1 Lortie. Non seulement ça, monsieur Lortie est votre
2 chef de cabinet. Donc, a directement affaire à vos
3 affaires politiques au sens large du terme... du
4 terme de vos responsabilités de ministre, mais est
5 également directeur ou responsable de votre
6 financement. Et non seulement ça, vous êtes au
7 courant que Roche est impliquée au niveau de
8 financement, non pas en tant que donateur, mais en
9 tant qu'organisateur et solliciteur.

10 R. Hum hum.

11 Q. **[401]** Est-ce qu'à ce moment-là, à l'époque, c'est
12 pas suffisant pour... c'est pas suffisant pour
13 avoir une certaine inquiétude sur l'étanchéité qui
14 vous est si chère à ce moment-là?

15 (14:19:20)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[402]** Est-ce qu'on vous allume des lumières?

18 R. Oui, oui, je comprends très bien le sens de votre
19 question, mais moi, c'est tellement clair dans ma
20 tête que c'est deux mondes et je fais cette
21 distinction. Non, mais je vous le dis, je vous dis
22 que...

23 Q. **[403]** Non, mais vous aimerez pas ça, là, mais est-
24 ce que c'était pas faire preuve de grande naïveté?

25 R. Non. Non, parce que je suis pas naïve, je suis

1 lucide, par contre. Il y a une différence entre les
2 deux. Et la lucidité...

3 Q. **[404]** Parce que si vous êtes...

4 R. ... je vous l'ai exprimée. Excusez-moi, Madame la
5 Présidente.

6 Q. **[405]** Allez-y.

7 R. Non. Je vous l'ai exprimée ce matin lorsque je vous
8 ai dit il y a des gens qui participaient à des
9 activités de financement, que ce soit pour le comté
10 de Bonaventure ou dans d'autres... pour d'autres
11 collègues puis dans d'autres formations politiques
12 et qui s'attendaient peut-être, donc, à avoir un
13 retour sur leur investissement, pour utiliser vos
14 mots.

15 Alors, j'avais cette lucidité, évidemment,
16 qui me permettait de faire la part des choses.
17 Maintenant, puis je l'ai dit ce matin puis je le
18 répète cet après-midi, est-ce que c'est une bonne
19 idée qu'un chef de cabinet ou qu'un conseiller
20 politique, dans un cabinet, coordonne des activités
21 de financement, soit impliqué dans les activités de
22 financement? Aujourd'hui, la réponse, c'est non,
23 effectivement parce que la proximité est trop
24 grande entre... ou la... comment dire... le mur
25 n'est peut-être pas assez étanche entre les deux.

1 Alors ça, je suis prête à admettre ça, évidemment.

2 Mais à l'époque, je fais confiance à mon
3 chef de cabinet, je m'attends qu'il ait des
4 standards sur le plan éthique sont aussi élevés que
5 les miens. C'est dans ce mode-là que je suis en
6 deux mille cinq (2005), là. Là, c'est facile de
7 prétendre certaines choses avec du recul, on est
8 dans ce... dans ce sujet-là depuis tellement de
9 mois et de semaines. Il y a des choses qui sont
10 révélées à la Commission, qui sont totalement
11 inacceptables. On... on a révélé à la Commission
12 l'ampleur des contributions politiques de la part
13 des firmes de génie auprès des formations
14 politiques. Alors, on est dans cet environnement-
15 là, là. Alors, vous comprenez...

16 Q. [406] Je comprends, Madame Normandeau. Mais en même
17 temps, de l'autre côté, vous nous dites que vous
18 avez participé au fait que Roche soit dans cette
19 région-là pour faire travailler les gens de la
20 région. Alors, en même temps que vous nous dites
21 ça, vous nous dites que c'était étanche.

22 R. Attendez. Il y avait pas que Roche qui pouvait
23 participer au développement de la Gaspésie, il y
24 avait d'autres firmes de génie, vous l'avez dit
25 tout à l'heure, BPR puis il y en a d'autres aussi

1 sur le territoire.

2 Q. **[407]** Mais vous avez dit que vous aviez participé à
3 ce que Roche...

4 R. Oui, à des intentions très... puis si ça avait été
5 une autre firme qui avait eu son siège social en
6 Gaspésie...

7 Q. **[408]** Oui, mais là, c'est Roche.

8 R. Oui, mais si ça avait été...

9 Q. **[409]** Et ça s'adonne que c'est Roche qui a les
10 contrats.

11 R. Absolument. Puis ça avait été BPR ou une autre, on
12 aurait fait la même chose.

13 Q. **[410]** Exactement, ça serait BPR.

14 R. L'enjeu... l'enjeu, c'est le siège social qui créé
15 des emplois chez nous. Mais oublions ça quelques
16 instants parce que là, c'était dans ma vie de
17 ministre... dans ma vie de mairesse, pardon.

18 Revenons à ma vie de ministre. Alors, je
19 vous livre le fond, je vous livre très sincèrement
20 dans quel état d'esprit j'étais à l'époque et je
21 m'attendais, effectivement, que sur le plan de
22 l'éthique il y ait de hauts standards pour éviter,
23 effectivement, ce à quoi on est confronté
24 aujourd'hui. Puis admettons, Madame la
25 Présidente...

1 Q. **[411]** Vous mettiez tous les ingrédients ensemble
2 pour que ça soit pas ça.

3 R. Attendez, là...

4 Q. **[412]** Monsieur Marc-Yvan Côté, qui est... qui
5 considère monsieur Lortie comme son fils puis
6 monsieur Lortie qui le considère comme son grand
7 frère.

8 R. Bien je l'ai appris en passant...

9 Q. **[413]** Vous aviez toutes les... mais vous saviez
10 qu'il y avait une proximité?

11 R. Je savais qu'ils étaient des amis. Par contre, moi
12 je fais confiance aux gens. Moi, là, je cherche pas
13 à contourner les règles du système, mais s'il y en
14 a qui l'ont fait et avec ce qu'on entend ici il
15 semblerait que certains l'ont fait à dessein
16 volontairement. Ces gens-là auront à répondre de
17 leurs actes. Mon chef de cabinet est venu ici pour
18 répondre de ses actes.

19 Q. **[414]** Mais est-ce que vous trouvez pas que c'était
20 fait preuve d'angélisme?

21 R. Non, je dirais pas ça, je dirais pas ça, Madame la
22 Présidente. Parce que, non, je faisais preuve de
23 lucidité. Puis encore une fois je reviens à mes
24 standards à moi, à mes valeurs à moi. Moi je suis
25 ministre, je fais mon travail honnêtement,

1 honorablement. Je m'attends à ce que ce soit le cas
2 de tous les gens qui m'entourent.

3 Maintenant s'il y a des firmes de génie qui
4 ont magouillé dans le dos du ministère, puis dans
5 le dos de la ministre que j'étais, ça c'est une
6 autre chose, c'est une autre réalité. Comprenez-
7 vous, mais c'est une réalité qui finit de toute
8 évidence à me rattraper comme ministre parce que
9 tout ce qui a été fait, si ça s'avère vrai, le
10 magouillage des firmes de génie pour obtenir des
11 mandats dans le municipal, c'est venu ternir mon
12 engagement politique. Et ça, ça, c'est extrêmement
13 révoltant de la part du ministre qui a toujours
14 fait son travail de façon honnête.

15 Me SONIA LeBEL :

16 Q. **[415]** Je vais revenir peut-être à la base, Madame
17 Normandeau?

18 R. Oui.

19 Q. **[416]** Je comprends que vous vous imposez un
20 standard extrêmement élevé?

21 R. Tout à fait.

22 Q. **[417]** Et je pense que c'est clair de vos propos et
23 je comprends qu'également quand on s'impose un
24 standard élevé, on s'attend au même standard des
25 gens qui nous côtoient et des gens qui nous

1 entourent et particulièrement des gens à qui on
2 fait confiance.

3 Et outre le fait qu'on a ces attentes et
4 outre le fait qu'on le tient pour acquis, compte
5 tenu des données factuelles que vous déteniez à
6 l'époque, le lien entre Marc-Yvan Côté et Bruno
7 Lortie, le fait que monsieur Marc-Yvan Côté n'est
8 plus ministre, mais est devenu, est passé au
9 secteur privé, le fait qu'il est à l'intérieur de
10 la firme Roche, le fait que Roche est plus qu'un
11 donateur..., je comprends que vous connaissiez pas
12 les chiffres, alors, je me détache de ça?

13 R. Non, c'est ça.

14 Q. **[418]** O.K. Je parle de leur implication dans votre
15 organisation de financement et non pas juste un
16 donateur, mais un... un membre actif si on veut de
17 votre financement.

18 Est-ce qu'à ce moment-là ça n'a pas... ça
19 n'a pas fait en sorte que vous ayez eu une
20 discussion avec monsieur Lortie justement sur vos
21 standards pour vous assurer que cette étanchéité-là
22 et que cette... cette muraille-là était bien
23 protégée à l'époque, compte tenu de ces données
24 factuelles-là que vous déteniez à l'époque?
25 Comprenez-vous?

1 R. Oui, je comprends très, très bien.

2 Q. **[419]** Parce qu'on peut... on peut s'attendre à un
3 standard élevé des autres...

4 R. Oui.

5 Q. **[420]** ... on peut leur appliquer...

6 R. Oui, tout à fait.

7 Q. **[421]** ... mais on peut aussi s'asseoir et dire :
8 « Écoute, c'est ça que je pense. »

9 R. Oui, absolument. Monsieur Lortie en huit ans où on
10 a travaillé ensemble a jamais posé de gestes qui
11 m'auraient laissé croire, qui m'auraient laissé
12 soupçonner que j'aurais pu me douter de quoi que ce
13 soit.

14 Alors, évidemment dans ces conditions-là ce
15 qu'il démontrait comme comportement, c'était sur le
16 plan éthique un comportement qui répondait à mes
17 exigences, à mes critères.

18 Maintenant, ce que monsieur Lortie, est-ce
19 que monsieur Lortie a trahi ma confiance? Est-ce
20 que si certaines affirmations qui sont ici,
21 s'avèrent vraies? Informations privilégiées.

22 Q. **[422]** Listes parallèles?

23 R. Listes parallèles.

24 Q. **[423]** Rencontres?

25 R. Rencontres dans son bureau porte fermée. Alors, je

1 suis ministre à l'époque, là, je peux pas être au
2 cabinet à tous les jours, alors, ça c'est la grande
3 question.

4 Et je peux pas vous répondre aujourd'hui,
5 hors de tout doute que cette confiance a été
6 trahie. Par contre, je me pose sérieusement des
7 questions.

8 (14:26:06)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[424]** Ça tombe bien, c'est pas le fardeau.

11 R. Bon, merci. Mais je me pose de sérieuses questions
12 vous comprendrez dans le contexte, parce que
13 j'apprends des choses ici.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[425]** O.K.

16 R. J'apprends des choses ici.

17 Q. **[426]** Donc, je comprends qu'à l'époque vous n'avez
18 pas eu cette discussion-là avec monsieur Lortie
19 disant : « Écoute, écoute...

20 R. Je me souviens pas d'avoir eu de discussion
21 spécifique avec monsieur Lortie sur ce sujet-là.
22 Mais comme je vous ai expliqué il y a quelques
23 instants, mes stan... je m'attendais à ce que mes
24 standards à moi soient les standards de tous les
25 membres du personnel du cabinet.

1 Alors, dans ces conditions-là je
2 m'attendais à ce que ce soit, que tout le travail
3 soit fait dans les règles de l'art, c'est-à-dire
4 règles de l'art, on met un mur entre son rôle de
5 militant et son rôle de chef de cabinet ou son rôle
6 de conseiller politique.

7 Q. **[427]** O.K. Prenons...

8 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

9 Q. **[428]** Juste si vous me permettez, dans les faits,
10 ce que monsieur Lortie nous a dit c'est qu'avec...
11 sa grande amitié avec monsieur Côté faisait en
12 sorte qu'il assurait un suivi plus serré des
13 dossiers de monsieur Côté.

14 Un suivi plus serré il y a deux formes
15 selon lui, il y en a trois en réalité. Il demandait
16 plus souvent des états de situation dans des
17 dossiers concernant monsieur Côté, et puis il
18 organisait des rencontres, ce qui veut dire, dans
19 le fond, il essaie de faire avancer plus vite les
20 dossiers de monsieur Côté à votre ministre.

21 Et puis un courriel qu'il a montré
22 également qu'à travers lui on essaie d'avoir un
23 taux de subvention encore plus élevé. Puis on
24 regarde le tableau qui est là, il semble qu'il
25 aurait, du moins Roche a obtenu très souvent un

1 taux de subvention plus élevé que la norme, avez-
2 vous l'impression qu'il a réussi justement à faire
3 un lobbyisme assez fort auprès de vous...

4 R. Bon.

5 Q. **[429]** ... pour que vous lui donniez plus souvent
6 des taux plus élevés?

7 R. Alors, vous comprendrez que la ministre que j'ai
8 été qui a travaillé avec monsieur Lortie pendant
9 huit ans est très préoccupée voire même choquée par
10 tout ce que j'entends là, aujourd'hui et ce que
11 j'ai entendu aussi par la voix, par sa voix et par
12 la voix de monsieur Côté.

13 Je vous ai dit tout à l'heure, Monsieur le
14 commissaire, Madame la Présidente, lorsqu'il y a un
15 dossier d'aide financière qui vient à mon
16 attention, moi je prends ma décision en fonction de
17 l'information qu'on me donne. Si cette information
18 est biaisée, si on l'a volontairement biaisée cette
19 information-là. Évidemment moi je prends ma
20 décision avec tout ce que j'ai comme... comme
21 information.

22 Alors, à votre question ce matin, est-ce
23 qu'il se pourrait que certaines informations aient
24 été manipulées pour arriver à un résultat autre?
25 C'est peut-être possible effectivement, mais j'ai

1 pas la preuve de ça, j'ai pas la preuve de ça. Par
2 contre, c'est légitime de se questionner sur des
3 liens qu'on peut faire à partir... c'est quand on
4 assure un suivi serré pour certains dossiers, c'est
5 parce qu'on y prête une attention particulière.
6 Pourquoi on y prête une attention particulière?
7 Bien, c'est peut-être une espèce de privilège qu'on
8 consent, effectivement, à une... à une firme de
9 génie dans ce contexte-là.

10 Alors, donc... Puis, parce que, évidemment,
11 ce que vous dites, c'est... c'est fondamental,
12 parce que si ça, ça s'est fait, s'il y a de la
13 fausse information qui a été donnée au ministère,
14 et qui a contribué à analyser un dossier et fausser
15 la recommandation d'un dossier, bien ça, ça s'est
16 fait à l'insu du ministère. Ça se serait fait à
17 l'insu du ministère et de la ministre que je suis.

18 Et ça, c'est très, très grave. C'est très,
19 très grave, là, si ça, ça a été fait et si c'est
20 démontré. Parce que moi, évidemment, comme
21 ministre, sept cent huit (708) dossiers de promesse
22 d'aide financière, tous recommandés par le
23 ministère, sauf quatorze (14) qui n'ont pas été
24 recommandés sur le plan technique - ça, c'est un
25 virgule neuf pour cent (1,9 %) des dossiers -

1 trente-deux (32) dossiers d'aide majorée sur sept
2 cent huit (708) - ça, c'est quatre virgule cinq
3 pour cent (4,5 %) des dossiers qu'on... dont...
4 pour lesquels j'ai exercé ma discrétion - alors, si
5 effectivement on n'a pas...

6 Q. **[430]** Si vous permettez... Je suis d'accord avec
7 votre pourcentage, le calcul du pourcentage, mais
8 vous savez très bien qu'il y avait une enveloppe
9 restreinte pour pouvoir apporter des taux majorés.

10 R. Oui, absolument, tout à fait.

11 Q. **[431]** Donc, on peut pas arriver à des pourcentages
12 de cinquante (50), soixante pour cent (60 %) quand
13 on sait que c'est seulement une portion de
14 l'enveloppe, là.

15 R. Non, non, mais, Monsieur le Commissaire, ce que je
16 veux illustrer, c'est peut-être pas pour votre
17 bénéfice à vous mais c'est pour mon... pour me
18 faire plaisir à moi, parce qu'on a tenté de laisser
19 croire que je faisais du favoritisme. Puis c'est
20 pas le cas, parce que sur les trente-deux (32)
21 dossiers, là, il y en a dix-huit (18) qui sont
22 allés dans des comtés d'opposition. Puis, j'ai pas
23 abusé de ma discrétion.

24 Je me sens le devoir, et ça me fait du bien
25 de vous le dire sincèrement, parce que ça remet les

1 choses dans leur contexte. Ceci étant... ceci
2 étant, je reviens à... aux informations qu'on...
3 qu'on peut communiquer au ministère. Alors, si
4 c'est ça, c'est très, très grave. Si...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[432]** Et on s'entend qu'ils étaient tous ou à peu
7 près dans votre région.

8 R. Ces dossiers-là? Les quatorze (14) de Roche?
9 Sincèrement, j'ai pas cette information.

10 Q. **[433]** Non, non, les dix-huit (18) au complet, ou
11 c'était dans les...

12 R. Non, en fait, je vous ai dit... les dix-huit (18),
13 j'ai pas fait le cal... Non, les dix-huit (18),
14 c'est dans des comtés d'opposition. Oui.

15 Q. **[434]** Oui, mais dans votre région.

16 R. Mais dans ma région, non, pas nécessairement, il y
17 en a sur la Côte-Nord, il y en a dans le Bas-Saint-
18 Laurent, il y en a dans Charlevoix, il y a un an
19 dans le Nord du Québec. Et juste pour votre bonne
20 gouverne, Madame la Présidente, je vous ai dit ce
21 matin de ces trente-deux (32) dossiers, il y en a
22 onze (11) qui proviennent de municipalités
23 dévitalisées. Sur les onze (11), il y en a trois
24 qui sont dans Gaspésie-îles-de-la-Madeleine, trois
25 dans le Bas-Saint-Laurent, trois Côte-Nord, un

1 Chaudière-Appalaches, et un Saguenay-Lac-Saint-
2 Jean. Ça fait que ça vous donne juste un portrait,
3 là, de...

4 Me SONIA LeBEL :

5 Q. **[435]** Si je vous soumetts...

6 R. ... que c'est pas seulement la Gaspésie.

7 Q. **[436]** Si je vous soumetts, Madame Normandeau, que
8 quand on fait l'analyse en fonction de la couleur
9 politique du comté, effectivement, peut-être qu'on
10 en arrive à un équilibre, mais si on fait l'analyse
11 en fonction de la firme de génie qui est présente
12 dans la municipalité, peut-être qu'on n'a pas le
13 même résultat et que Roche ressort gagnant, et que
14 c'est peut-être la clé ici de l'analyse que la
15 Commission doit faire. Qu'est-ce que vous en
16 pensez?

17 R. C'est clair qu'il faut se poser des questions.
18 C'est clair qu'il y a une analyse à faire,
19 évidemment plus poussée. Il y a une démonstration
20 qui est faite que Roche rapporte... remporte la
21 palme d'or sur les dossiers d'aide majorée
22 maintenant, il faut savoir pourquoi, dans quel
23 contexte, alors...

24 Q. **[437]** O.K.

25 R. ... c'est légitime qu'on se pose des questions,

1 bien sûr.

2 Q. **[438]** Donc, discutons encore de l'hypothèse et
3 prenons... tenons pour acquis, pour fins de
4 discussion, qu'effectivement il y a eu peut-être
5 une manipulation de l'information dans certains
6 dossiers.

7 Et, je vais vous dire d'entrée de jeu que,
8 que ce soit un pour cent (1 %), deux pour cent
9 (2 %), quatre pour cent (4 %) des dossiers, vous
10 avez été manipulée ou votre discrétion a été
11 pervertie au profit d'un... d'un avantage financier
12 ou d'un avantage économique pour une firme. Pour
13 moi, déjà, un pour cent (1 %), c'est trop.

14 Alors, prenons pour acquis... tenons pour
15 acquis, simplement pour fins de discussion, qu'il y
16 a eu manipulation de l'information. Vous allez
17 comprendre pourquoi je vous dis ça. Vous avez
18 expliqué ce matin que monsieur Lortie avait votre
19 confiance...

20 R. Oui.

21 Q. **[439]** ... c'est exact?

22 R. Oui.

23 Q. **[440]** Il était au courant de cette confiance-là?

24 R. Bien sûr.

25 Q. **[441]** Bon, monsieur Lortie était votre alter ego,

1 menait vos affaires de cabinet, était votre
2 représentant au sein du cabinet quand vous étiez
3 absent; c'est exact?

4 R. Absolument.

5 Q. **[442]** Monsieur Lortie était au courant de la très
6 grande crédibilité qu'il avait auprès de vous?

7 R. Bien, absolument.

8 Q. **[443]** Bien, en fait, monsieur Lortie connaissait
9 vos convictions politiques, vos... vos valeurs?

10 R. Oui, d'ailleurs, il a eu l'occasion de... d'en
11 témoigner devant... devant vous.

12 Q. **[444]** Monsieur Lortie savait que vous étiez...
13 connaissait les motivations derrière la politique
14 de la ruralité, connaissait vos... votre... votre
15 désir d'aider les municipalités défavorisées, votre
16 désir de minimiser l'impact sur le fardeau fiscal
17 des... des gens qui pouvaient peut-être bénéficier
18 d'une subvention, connaissait tout ça, là, ce que
19 vous avez expliqué; on s'entend?

20 R. Absolument.

21 Q. **[445]** O.K. Si on parle de manipulation de
22 l'information, si on parle de valeur que monsieur
23 Lortie pouvait avoir pour... valeur au niveau de
24 l'investissement pour les firmes de génie, est-ce
25 que c'est une bonne idée qu'il soit demeuré huit

1 principe, je pense qu'effectivement on pourrait
2 s'assurer... mais en... ça peut être certainement
3 une recommandation de la Commission mais jusqu'ou
4 on hypothèque, dans le fond, la discrétion d'un...
5 d'un ministre qui a de la liberté d'embaucher qui
6 il veut. Enfin, ça, c'est un autre débat, mais
7 enfin, bref, avec du recul, j'aurais certainement
8 fait les choses différemment.

9 Q. **[450]** Peut-être pour aller sur quelques dossiers
10 particuliers...

11 R. Oui.

12 Q. **[451]** ... Madame Normandeau, vous nous avez
13 expliqué ce matin que vous avez toujours suivi les
14 normes, que vous n'avez jamais... bon, que tous les
15 octrois que vous avez faits sont à l'intérieur des
16 normes du programme. J'aimerais ça peut-être
17 adresser la situation qui a eu lieu en été deux
18 mille huit (2008). En mars deux mille huit (2008),
19 on a appris devant la Commission, et on sait que
20 vous avez perdu... je veux pas m'attacher au nom du
21 programme, là, mais vous avez perdu, à toutes fins
22 pratiques, dans un certain programme la possibilité
23 d'exercer une discrétion ou de majorer des taux, en
24 mars deux mille huit (2008). Je vais faire
25 référence au dossier 170P-1835, Madame Blanchette.

1 Qui a été produit devant la Commission, pour votre
2 bénéfice, il s'agit du dossier de Saint-François-
3 D'Assise.

4 R. Oui.

5 Q. **[452]** O.K.? Ce que nous savons dans ce dossier-là
6 c'est qu'il y a... Non, c'est pas le bon dossier,
7 c'est pas celui-là auquel je veux faire référence.
8 La prémisse de base est la bonne, c'est le dossier.
9 Donnez-moi trente (30) secondes.

10 R. Oui.

11 Q. **[453]** Rivière-au-Renard.

12 R. Oui.

13 Q. **[454]** Donc, 165P-1816. Mars deux mille huit (2008)
14 donc, vous perdez... je vais le dire comme ça, là,
15 vous perdez la possibilité d'exercer votre
16 discrétion et de majorer des taux au-delà d'un
17 certain... d'une certaine norme. Dans le dossier de
18 Rivière-au-Renard, en date du huit (8) juillet deux
19 mille huit (2008), il y a un courriel, qui a été
20 déposé, de Simon Bélanger, à l'intérieur duquel il
21 explique à... à ses commettants... à Jean-Pierre
22 Beaumont et Yvan Dumont, par contre, que
23 monsieur... pardon, monsieur Beaumont lui demande
24 de majorer, lui dit que :

25 La ministre désire annoncer une aide

1 R. C'est-à-dire...

2 Q. **[457]** À tout le moins pour une période.

3 R. Oui. Avant de répondre à votre question, est-ce que
4 c'est possible de mettre à l'écran le courriel
5 du...

6 Q. **[458]** Oui. Alors...

7 R. Qui dit... O.K. Alors, le passage de Jacques A.
8 Tremblay, qui était directeur des infrastructures à
9 l'époque aux Affaires municipales, devant la
10 Commission est venu, en fait, expliquer qu'il y
11 avait une erreur administrative qui a fait en sorte
12 que, comme ministre, à l'époque, j'ai perdu mon
13 pouvoir discrétionnaire entre mars et septembre.

14 Q. **[459]** Hum hum.

15 R. Je peux pas dire que j'ai pas signé le décret, j'ai
16 fait venir les documents du ministère, là, j'ai
17 signé le décret. Alors, je peux pas plaider
18 l'ignorance, là, je le savais très bien. Par
19 contre, lorsque j'ai signé la lettre j'ai... à ma
20 connaissance, il y a pas personne au ministère qui
21 m'a rappelé le fait que je n'avais, théoriquement,
22 l'autorité de signer cette promesse d'aide
23 financière. J'ai pas ce souvenir...

24 Q. **[460]** Ce qui me trouble c'est que vous avez signé
25 le décret le sept (7) juillet...

1 R. Oui, absolument.

2 Q. **[461]** ... et la lettre le vingt-huit (28) juillet,
3 on n'est pas très loin, là.

4 R. On est le vingt-huit (28)... Regarde, écoutez, là,
5 je peux pas plaider l'ignorance et j'assume
6 totalement la décision, le fait d'avoir signé ce
7 dossier-là. On n'avait pas de signaux du conseil du
8 trésor que la décision allait être différente de
9 celle que nous anticipions parce qu'il s'agissait
10 ici de corriger une erreur administrative,
11 qualifiée comme telle par Jacques A. Tremblay, qui
12 était directeur des infrastructures à l'époque.
13 Même monsieur Tremblay est venu vous dire : « On
14 aurait peut-être dû, par écrit, prévenir la
15 ministre, ça a pas été fait. » Bon, écoutez, moi,
16 j'assume totalement mes décisions, ce dossier-là,
17 je souhaitais l'annoncer, c'est un an après les
18 pluies diluviennes de Rivière-au-Renard. Puis on
19 parle de trois dossiers dans cette période-là,
20 là...

21 Q. **[462]** Oui.

22 R. ... on parle pas de quatorze (14) ni de cent (100),
23 on parle de trois dossiers. Tous des dossiers qui
24 étaient justifiés et qui auraient, de toute façon,
25 été autorisés après avoir reçu l'approbation ou

1 l'autorisation officielle du Conseil du trésor.

2 Q. **[463]** Alors, quelle était l'urgence de le faire
3 avant? Parce qu'on sait que le CT a été accordé le
4 deux (2) septembre, il y a pas une grosse période
5 entre votre demande...

6 R. Hum hum.

7 Q. **[464]** ... du sept (7) juillet et le deux (2)
8 septembre, et bien que... Et même si on tient pour
9 acquis que c'est une erreur administrative, une
10 fusion de programmes qui a fait disparaître une
11 clause par inadvertance, c'est quoi l'urgence de
12 faire en sorte et de pas attendre, justement, que
13 la situation soit régularisée?

14 R. Dans ce cas-ci, Rivière-au-Renard, c'est un dossier
15 très important. On a eu des pluies diluviennes
16 considérées comme un événement... des événements
17 les plus marquants sur le plan météorologique par
18 Environnement Canada, là. Écoutez, là, cent quinze
19 millimètres (115 mm) de pluie en seize (16) heures,
20 deux personnes, un couple de personnes qui meurent
21 dans les inondations... dans les pluies, en fait,
22 diluviennes. Tout le secteur de Rivière-au-Renard
23 disparaît. Moi, comme ministre, j'ai passé dix (10)
24 jours de temps à Rivière-au-Renard. J'ai marché
25 dans la vase, là, avec les sinistrés. C'était

1 extrême­ment difficile pour eux, on avait une
2 population qui était traumatisée.

3 Il y a tout un gouvernement qui était
4 mobilisé à l'époque pour Rivière-au-Renard. Moi, je
5 suis allée devant le conseil des ministres plaider
6 pour un programme d'aide financière, de
7 compensation aux sinistrés adapté à la réalité de
8 Rivière-au-Renard, ce que ne pouvait offrir le
9 ministère de la Sécurité civile à l'époque.

10 Alors, je vous explique le contexte parce
11 que c'est fondamental, ce contexte-là. Alors, on
12 est le huit (8) juillet. Le ministère des
13 Transports travaille depuis un certain temps pour
14 reconfigurer le centre-ville de Rivière-au-Renard
15 avec la route 132. Il faut que les travaux se
16 fassent à l'été. Alors, c'est probablement ce qui
17 explique le fait que j'annonce le projet le huit
18 (8) juillet deux mille huit (2008). Un taux d'aide
19 de quatre-vingts pour cent (80 %).

20 Q. **[465]** Mais qu'est-ce qui se passe si le CT arrive
21 jamais? Je veux dire vous êtes...

22 R. Bien, parce qu'on n'a pas... là, c'est théorique
23 parce que comme... comme... en fait, comme
24 hypothèse parce que le CT, il s'en vient, on le
25 sait, on n'a pas... le Ministère n'a pas de...

1 d'indication du Conseil du trésor qu'il y a un
2 « bug » dans la machine - excusez l'expression.
3 (14:40:12)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[466]** Donc, si vous savez que le CT s'en vient,
6 c'est parce que vous savez que vous n'avez pas la
7 discrétion?

8 R. Là, on vient corriger une erreur administrative.

9 Q. **[467]** Oui mais vous le saviez...

10 R. Oui, oui...

11 R. ... que vous aviez pas...

12 R. ... Madame la Présidente, j'assume totalement, là.
13 Je veux pas me cacher, je l'ai signé le CT. Si je
14 l'avais pas signé, je pourrais vous dire : « Bien
15 je le savais pas. » Mais je le savais. J'assume
16 totalement. On me demande le contexte dans lequel
17 j'ai fait l'annonce.

18 Q. **[468]** O.K. Donc, vous saviez que vous aviez pas
19 l'autorité morale pour pouvoir signer une telle
20 demande?

21 R. On peut dire ça comme ça. Mais il y a un contexte
22 qui fait que je suis allée annoncer le projet à
23 Rivière-au-Renard parce que le ministère des
24 Transports, un an après les pluies diluviennes,
25 donc, souhaitait procéder au début des travaux.

1 C'était des travaux majeurs.

2 Me SONIA LeBEL :

3 Q. **[469]** Est-ce que vous savez qui était la firme dans
4 cette... quand vous avez signé?

5 R. Non.

6 Q. **[470]** Si je vous dis que dans la fiche synthèse,
7 peut-être, Madame... Madame Blanchette, dans ce
8 dossier-là, le nom de Roche apparaît à peu près à
9 huit reprises?

10 R. O.K. Mais ça c'est... c'est pas la fiche
11 synthèse...

12 Q. **[471]** Non.

13 R. ... ça, c'est la fiche d'appréciation...

14 Q. **[472]** Non, c'est pas la fiche synthèse qui est à
15 l'écran mais j'ai la fiche synthèse devant moi, là.

16 R. O.K.

17 Q. **[473]** Je vais vous la montrer.

18 R. Oui, s'il vous plaît. Bon, alors Roche est là.

19 Q. **[474]** Est-ce que c'est exceptionnel de voir... et
20 pourquoi vous pensez qu'on a Roche, là... parce que
21 ce matin on en a discuté, je vous ai demandé si
22 dans vos fiches synthèses apparaissait le nom des
23 firmes.

24 R. Parce que Roche a fait un rapport. C'est
25 probablement pour ça qu'on réfère parce qu'on

1 réfère à Roche, effectivement, à de nombreuses
2 reprises, mais on réfère ici...

3 Q. [475] On peut pas se tromper, là.

4 R. Non, c'est sûr qu'on peut pas se tromper. Mais ici,
5 on réfère à un rapport qui est produit par Roche.
6 C'est probablement ce qui explique le fait qu'on
7 réfère. D'ailleurs, chaque fois qu'on réfère une
8 firme, soit dans une... généralement, ça apparaît
9 pas dans les fiches synthèses, mais ça apparaît,
10 lorsque ça apparaît, ça apparaît dans la section
11 « Description des travaux admissibles ». Parce que
12 des fois, il y a des procédés qui s'opposent entre
13 des firmes. On l'a vu dans d'autres dossiers. Et
14 c'est ce qui fait que ça apparaît dans la fiche
15 synthèse.

16 Q. [476] Donc, il y a des occasions, peut-être très
17 rares, où vous avez l'information?

18 R. Oui, oui. Oui, oui, absolument, je peux pas nier
19 ça, là.

20 Q. [477] Merci. Autre dossier duquel j'aimerais peut-
21 être avoir un peu votre... votre témoignage dessus,
22 c'est le dossier de Shawinigan. Madame Blanchette,
23 c'est le dossier 165P-1811. Il y a une seule... une
24 seule question que j'ai à vous poser là-dessus et
25 vous allez voir, je vais vous donner l'information

1 nécessaire pour que vous soyez en mesure d'y
2 répondre, ne vous inquiétez pas.

3 R. Oui.

4 Q. **[478]** Ce dossier, je peux peut-être vous montrer le
5 document, ce dossier-là, à la fiche synthèse, ce
6 qui est expliqué, en date du dix (10) décembre deux
7 mille sept (2007), c'est que, bon, on est
8 potentiellement sur le point de dépasser
9 l'enveloppe disponible. À la fin... au bas du
10 bordereau de transmission du dix (10) décembre deux
11 mille sept (2007), juste au bas de là, continuez,
12 Madame Blanchette, s'il vous plaît, vous allez
13 voir. Je vais en commencer la lecture et je vous
14 donnerai mon document si on n'est pas...

15 R. Oui.

16 Q. **[479]** Donc, monsieur Yvan Dumont s'adresse à Jean-
17 Pierre Beaumont lui explique, bon, que le taux de
18 quatre-vingts pour cent (80 %) pourrait être...
19 bon, on est dans les deux derniers paragraphes, le
20 taux de quatre-vingts pour cent (80 %) pourrait
21 représenter une aide additionnelle. Ce qui est
22 important, c'est qu'on est... on est peut-être en
23 train de dépasser la limite autorisée de votre
24 enveloppe budgétaire à ce moment-là au niveau des
25 taux majorés. Ce qui est très important, c'est

1 qu'en date du dix (10) décembre deux mille sept
2 (2007), on fait la note suivante :

3 À noter que ce projet n'a pas encore
4 été analysé. La définition des travaux
5 est très sommaire et les coûts sont
6 [...]

7 Bon.

8 [...] les coûts sont en dollars de
9 deux mille un (2001) [...]

10 Et caetera. Alors, ce qui était très important,
11 c'est qu'on n'a pas fait encore l'analyse
12 technique. Le Ministère n'a pas procédé encore à
13 l'analyse pour faire mûrir le dossier suffisamment
14 pour se rendre jusqu'à vous alors qu'en date du dix
15 (10) décembre, si on revient dans le document
16 précédent du même dossier, Madame Blanchette, vous
17 signez, en date du dix (10) décembre, une lettre où
18 vous promettez une aide financière, une subvention
19 au maire, monsieur Périgny, je crois, de l'époque.
20 Et que vous lui dites naturellement qu'on doit
21 faire des analyses pour définir le taux, mais vous
22 vous engagez au niveau d'une subvention. Le dossier
23 n'a pas été analysé, on ne sait pas encore s'il
24 cadre dans le projet, si l'analyse technique le
25 permet. Moi, ce que je me demande, c'est comment

1 pouvez-vous vous vous engager, à ce moment-là,
2 alors que l'analyse technique n'est même pas encore
3 faite?

4 R. Tout d'abord, ça c'est une lettre d'intention.

5 Q. **[480]** Oui? Mais c'est quand même marquant la
6 ministre envoie une lettre d'intention au maire,
7 là?

8 R. Oui, mais, là, vous me posez une question, puis
9 j'aurais souhaité sincèrement avoir l'occasion,
10 j'aurais souhaité consulter tout le dossier avant.

11 Q. **[481]** O.K.

12 R. Parce que Lac-à-la-Tortue c'est un dossier très
13 complexe et je me demande si à l'heure où on se
14 parle c'est un dossier qui est réglé.

15 Q. **[482]** O.K.

16 R. Je suis pas certaine, je vous dis ça de mémoire,
17 mais...

18 Q. **[483]** Alors, allons-y de façon plus large?

19 R. J'aurais... non, mais sincèrement j'aurais souhaité
20 qu'on puisse me prévenir parce qu'on l'a fait pour
21 d'autres dossiers, j'aurais pu mieux me préparer.

22 Q. **[484]** Hum, hum?

23 R. Dans ce cas-ci, c'est une lettre d'intention. Une
24 lettre d'intention, là, il y a pas d'engagement
25 pour le ministère, c'est-à-dire qu'on dit dès que

1 l'analyse technique des dossiers, on le reconnaît
2 que l'analyse technique n'est pas...

3 Q. **[485]** Alors, quel est... quel est le besoin ou
4 quelle est la nécessité de signer une telle lettre
5 d'intention, on est un maire d'une municipalité, on
6 reçoit une lettre d'intention d'un ministre, ça a
7 quand même un certain poids au niveau des attentes,
8 on s'entend?

9 R. Il y a pas eu de mémoire, il y a pas eu beaucoup de
10 lettres d'intention qui ont été signées de ma part
11 sur sept cent huit (708) dossiers, là, écoutez, il
12 y a peut-être, je pense que c'est peut-être une
13 dizaine de lettres, pas plus...

14 Q. **[486]** Hum, hum?

15 R. ... d'intention. Écoutez, c'est peut-être
16 certainement pour rassurer un maire qui a des
17 pressions de ses citoyens qu'on envoie une lettre
18 d'intention. Souvent il y a des... j'ai vu dans des
19 dossiers des coalitions de citoyens se former parce
20 qu'il y a un problème de qualité d'eau potable et
21 si c'est d'eaux usées, il y avait peut-être des...
22 des odeurs qui faisait en sorte que le conseil
23 municipal avait de la pression. Alors, c'est peut-
24 être pour ça qu'il y a une lettre d'intention qui a
25 été acheminée, à ce moment-là au maire pour la

1 rassurer. Alors, il y a peut-être aussi une
2 question de... un maire qui veut avec son conseil
3 planifier ses investissements, un investissement de
4 cet ordre-là, on planifie pas ça en deux mois.

5 Q. [487] Donc, vous êtes d'accord avec moi, il y a
6 quand même une certaine portée quand un ministre
7 envoie une lettre d'intention?

8 R. Oui, oui, oui. Oui, oui, absolument. Il y a une
9 certaine portée, mais en même temps, parce que vous
10 dites l'analyse technique est pas complétée puis
11 vous envoyez une lettre d'intention. On reconnaît
12 dans la lettre que l'analyse technique des dossiers
13 actuellement en cours sera complétée. On dit :

14 Par la suite c'est avec plaisir que je
15 vous ferai connaître le montant
16 définitif de l'aide financière qui
17 sera mise à la disposition de votre
18 municipalité pour la réalisation de
19 ses projets.

20 D'ailleurs, dans le dossier de Cloridorme, il y a
21 une lettre qui ressemble à celle-là qui avait été
22 envoyée et de mémoire dans le dossier de
23 Cloridorme, on parle d'une lettre d'intention avec
24 un procédé qui est évalué à seize millions (16 M)
25 et le final c'est qu'on arrive à dix millions

1 (10 M) de coûts admissibles. Donc, entre le moment
2 où la lettre d'intention est envoyée et l'aide
3 financière confirmée il y a un processus
4 d'optimisation qui s'est fait en cours de route.
5 Optimisation, j'entends le consultant qui parle au
6 chargé de projet au ministère puis, là, ça discute
7 fort pour qu'on puisse diminuer les coûts.

8 Q. **[488]** Mais, là, la lettre d'intention elle est
9 claire sur un certain aspect, elle est claire à
10 l'effet, en tout cas vous me corrigerez, peut-être
11 que dans les termes je lis mal, là?

12 R. Hum, hum.

13 Q. **[489]** Mais elle est claire à l'effet que la
14 municipalité va recevoir une aide financière, une
15 subvention quelconque. Ce que votre lettre dit
16 c'est que l'aide financière, dès que l'analyse sera
17 terminée, on fera connaître le montant définitif et
18 non pas si vous êtes admissible ou non. Qu'advient-
19 il d'une certaine... d'un dossier théoriquement de
20 cette nature-là où une lettre d'intention est
21 envoyée...

22 R. Attendez, Madame la Présidente, excusez, parce que
23 je réagis fortement.

24 Q. **[490]** Oui, oui, allez-y?

25 R. Parce que si on me fait signer une lettre

1 d'intention c'est parce que même si l'analyse
2 technique n'est pas complétée, le ministère
3 reconnaît que le projet est admissible.

4 Q. **[491]** L'admissibilité?

5 R. Absolument.

6 Q. **[492]** O.K. Parfait.

7 R. Ça c'est fondamental. C'est fondamental.

8 Q. **[493]** O.K. Vous êtes d'accord avec moi qu'il faut
9 avoir cette base-là au minimum?

10 R. Ah, oui, absolument, absolument. D'ailleurs comme
11 ministre, là, les sept cent huit (708) dossiers que
12 j'ai signés, là, c'est tous des dossiers qui
13 étaient admissibles, là, qui ont respecté les
14 normes et les règles des programmes. La preuve ils
15 ont tous été recommandés par... par le ministère.

16 Q. **[494]** Est-ce que vous avez déjà refusé, on parle,
17 je reviens au tour de piste et j'emploie votre
18 expression parce que ça vient de vous ce matin,
19 c'est-à-dire qu'à partir du moment où vous recevez
20 un dossier et que vous considérez, compte tenu des
21 informations que vous recevez, que ce soit de la
22 part d'un maire qui vous appelle directement ou de
23 la part de votre cabinet, attaché politique, chef
24 de cabinet qu'on vous explique : « Écoutez, Madame
25 Normandeau, le taux recommandé par le ministère est

1 peut-être pas suffisant compte tenu de l'impact sur
2 le fardeau fiscal des citoyens de cette
3 municipalité-là. » Vous nous expliquez qu'à ce
4 moment-là vous demandez en règle générale au
5 ministère de refaire un tour de piste parce que
6 vous ne vous sentez pas nécessairement
7 techniquement équipée...

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[495]** ... pour faire cette évaluation-là. Est-ce
10 que vous avez déjà refusé de faire réévaluer un
11 dossier à la suggestion de monsieur Lortie?

12 R. J'ai pas de souvenir de ça. Sincèrement, j'ai pas
13 de souvenir de ça. Je vous dis bien franchement,
14 non, j'ai pas de souvenir de ça.

15 Q. **[496]** Donc, en règle générale, quand monsieur
16 Lortie ou un maire ou quelqu'un quelconque vous
17 amenait un argument suffisamment convaincant pour
18 vous... pour vous faire questionner peut-être le
19 taux qui avait été établi par le ministère, vous
20 avez procédé à faire une réévaluation?

21 R. Oui, par contre, j'ai vu des courriels passer de...
22 de chargés de projet, on disait : « Le cabinet
23 demande un taux de...

24 Q. **[497]** Hum, hum.

25 R. ... quatre-vingts (80), quatre-vingt-quinze pour

1 cent (95 %), » alors là, dans ces conditions-là, je
2 présume qu'on avait toute l'information pour...
3 pour procéder. Bon, c'est... c'est le député... En
4 passant, c'est ça, ce matin j'ai omis une
5 information importante depuis le début de mon
6 témoignage, c'est que je vous parle beaucoup des
7 maires qui appelaient au cabinet, mais aussi les
8 députés qui faisaient leur travail de député, le
9 Parti québécois, tous partis confondus, et quand
10 j'étais à l'Assemblée nationale à la période de
11 questions, c'était long avant que je revienne au
12 cabinet parce que j'avais des collègues qui
13 faisaient bien leur travail de député, il me
14 mettait la pression qu'il fallait pour faire
15 avancer leur dossier puis c'était très correct.
16 Alors, donc, oui, j'ai vu ça, puis donc, si...
17 parce que je vous ai dit ce matin, moi, comme
18 ministre, j'ai pas la compétence technique de
19 dire : « Bien, oui, je vais faire quatre-vingt-
20 quinze pour cent (95 %). » Alors, je me fie à
21 l'information qu'on m'apporte, évidemment, comme
22 ministre pour me... pour me suggérer d'avoir un
23 taux d'aide majoré.

24 Q. [498] Alors, vous allez peut-être pouvoir
25 m'éclairer sur un certain courriel.

1 R. Oui.

2 Q. **[499]** 170P-1835, Madame Blanchette, a. Je vais vous
3 demander d'aller au courriel qui a été si... qui a
4 été envoyé par Jean-Pierre Beaumont, ingénieur, en
5 date du quatorze (14) juillet deux mille huit
6 (2008), à Simon Bélanger. Dans ce courriel-là, on
7 dit la choses suivante :

8 Je viens d'avoir une conversation
9 téléphonique avec le cabinet. On nous
10 demande de préparer une promesse
11 d'aide révisée où l'augmentation de
12 l'aide financière prendra entièrement
13 l'augmentation du coût admissible
14 bon, peu importe le chiffre
15 ce qui portera le taux d'aide
16 financière de 80 % à 84,2 %.

17 Assez précis.

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[500]** Et le quatre-vingt-quatre point deux pour
20 cent (84,2 %) semble venir du cabinet. Qui... On
21 parle pas d'une réévaluation technique faite par le
22 ministère. Alors, comment peut-on arriver à ce
23 chiffre-là à ce moment-là, et comment le cabinet
24 arrive à ce chiffre-là?

25 R. C'est une très, très bonne question.

1 Q. **[501]** C'est un peu troublant, je dois avouer.

2 R. En fait, l'information... une pareille information
3 de nature technique peut provenir, selon moi, de
4 deux endroits : soit du consultant qui accompagne
5 la municipalité...

6 Q. **[502]** La firme de génie.

7 R. Oui, la firme de génie; ou encore, de la
8 municipalité elle-même qui a... Ici, c'est Saint-
9 François-d'Assise, c'est sûr qu'ils n'ont pas de
10 service de... qu'ils n'ont pas d'ingénieurs.

11 Q. **[503]** Et là, on dit pas : « Veuillez réévaluer et
12 voir si cette cote-là de quatre-vingt-quatre point
13 deux pour cent (84,2 %) tient la route, » on dit :
14 « On nous demande de préparer une lettre où
15 l'augmentation sera à quatre-vingt-quatre point
16 deux (84,2). »

17 R. Oui.

18 Q. **[504]** Donc, le cabinet a déjà pris la décision,
19 selon ce courriel-là?

20 R. Oui, mais si le cabinet a pris la décision, c'est
21 que la ministre, évidemment, est d'accord avec ce
22 qui est recommandé ici, compte tenu que j'assume
23 toutes mes décisions et que j'ai assez
24 d'information, enfin, qu'on me convainc du bien
25 fondé de la demande.

1 Q. **[505]** Alors, je...

2 R. Parce que je signe pas des lettres, évidemment, les
3 yeux fermés, là.

4 Q. **[506]** Peut-être le dossier... le même dossier qui a
5 été coté sous 170P-1835, qui est le dossier qui
6 contient la fiche technique, la fiche synthèse
7 devant la commission du même dossier de Saint-
8 François-d'Assise...

9 R. Oui.

10 Q. **[507]** Je vais vous dire peut-être pour fins
11 d'information que Roche est la firme de génie dans
12 ce dossier-là, et il y a eu des annotations qui ont
13 été faites par certains, entre autres, par monsieur
14 Beaumont, et une annotation qui a été faite juste
15 un peu plus loin sur la fiche. Monsieur Dumont
16 écrit à Jean-Pierre :

17 Comme la recommandation initiale, la
18 présente n'est pas au dossier

19 Bon

20 par Simon et ne tient pas (sic) compte
21 Donc, ce qu'on explique, là, dans la note qui est
22 assez difficile à lire de façon manuscrite, c'est
23 que le remplacement du réservoir n'est pas justifié
24 techniquement. Et on voit une note un peu plus loin
25 de monsieur Beaumont qui dit :

1 La fiche synthèse a été ajustée en
2 fonction de la lettre de promesse
3 signée par la ministre en date du 15
4 mars 2007. Commande du cabinet.

5 Et ça, ça fait suite au courriel ou, en tout cas,
6 ça se lie avec le courriel qu'on a vu. Ce qui me...
7 ce qui me... Je dois avouer, Madame Normandeau,
8 puis je suis tout à fait candide quand je vous dis
9 ça, ce qui me trouble, bon, un, c'est Roche; deux,
10 on semble avoir une information technique très
11 précise qui vient du... probablement du consultant
12 de Roche, le cabinet semble faire une commande très
13 précise de majorer un taux à quatre-vingt-deux pour
14 cent (82 %), et ça, en dépit du fait que,
15 techniquement, le remplacement d'une composante
16 essentielle n'est pas justifié. Comment peut-on
17 signer dans ces circonstances-là, à moins que vous
18 me dites que vous n'étiez pas au courant, là,
19 mais...

20 R. Bien, c'est parce que...

21 Q. **[508]** ... comment peut-on signer dans ces
22 circonstances-là?

23 R. ... j'ai fait mes devoirs pour la Commission. Je
24 suis allée lire évidemment...

25 Q. **[509]** Oui.

1 R. ... tous les documents qui accompagnaient le... le
2 dossier de Saint-François-d'Assise. Tout d'abord,
3 ici, on est en présence d'une municipalité
4 dévitalisée. Il y a sept cent cinquante (750)
5 personnes qui vivent dans la communauté.
6 L'augmentation sur le compte de taxes avec un taux
7 à quatre-vingt-quatre pour cent (84 %) est de cent
8 quatre-vingt-sept dollars (187 \$). En Gaspésie, on
9 a un salaire moyen par personne d'à peu près un peu
10 plus de vingt mille dollars (20 000 \$). Alors,
11 la... le taux de taxes est très, très élevé. Le
12 réservoir, ce que j'ai lu, représentait à peu près
13 deux cent quatre-vingt mille dollars (280 000 \$).
14 Alors, ça, c'est une facture additionnelle que la
15 municipalité doit assumer si le réservoir est pas
16 reconnu admissible, trois cent mille dollars
17 (300 000 \$), là, de plus à assumer sur la facture
18 pour Saint-François-d'Assise, là, je vous le dis,
19 là, c'est une municipalité de mon comté, c'est
20 impossible. Les chargés de projet ont pas
21 recommandé, par contre, ils ont dit ceci dans la...
22 ils ont reconnu dans leur... la fiche
23 d'appréciation technique et normative, il y avait
24 un problème de dureté de l'eau, il y avait des
25 rejets de saumures dans l'environnement, alors

1 évidemment ce qui créait un problème important. Il
2 y avait un historique de contamination fécale de
3 l'eau de pluie et on y dit :

4 [...] qui indique que l'on ne peut pas
5 exclure tout risque de contamination
6 par les eaux de surface.

7 On dit que il y a eu deux rencontres techniques
8 dans ce dossier-là, la mise en place des ouvrages -
9 parce qu'on parle de normalisation des
10 installations de production d'eau potable - va
11 permettre à la municipalité de distribuer une eau
12 de qualité conforme au règlement sur la qualité de
13 l'eau potable. Et la solution, elle est proposée
14 par le ministère de l'Environnement.

15 Alors, là, je suis face à une municipalité
16 dévitalisée, petite, qui n'a pas de moyen, pour ne
17 pas dire... bien, peu de moyens pour ne pas dire
18 pas de moyen. Alors, quand je redemande ou quand le
19 cabinet redemande au chargé de projet de faire un
20 tour de piste, bien, là, on leur a demandé de...
21 que le réservoir soit inclus parce que c'est une
22 facture trop importante qu'on ajoute.

23 Et en passant, j'aimerais dire ceci. Je
24 vous ai dit ce matin, je reconnais la compétence
25 technique des chargés de projet. Ça, je peux pas du

1 tout remettre ça en question. Moi, ma compétence à
2 moi, elle est humaine, elle est sur le terrain. Je
3 la connais la municipalité, elle est dans mon
4 comté. Je côtoie ces gens-là à chaque fois que je
5 vais au comté. Alors, je sais très bien que c'est
6 impossible pour eux d'assumer la facture du
7 réservoir parce que s'ils assument la facture du
8 réservoir, c'est pas cent quatre-vingt-sept dollars
9 (187 \$) qu'ils vont avoir d'augmentation de taxe,
10 c'est peut-être trois cents (300 \$). Alors, c'est
11 là que mon pouvoir discrétionnaire, je dis « non,
12 les amis, on arrête, là ». Si on n'avait pas fait
13 ça, le projet ne se serait pas réalisé. Et le
14 projet de Saint-François-D'Assise est...

15 Q. **[510]** Mais, si le changement de réservoir n'est pas
16 nécessaire pour palier à tous les inconvénients et
17 rectifier tout ce que vous venez de dire, alors
18 pourquoi on permettrait à une municipalité, même
19 défavorisée...

20 R. Dévitalisée.

21 Q. **[511]** ... ou dévitalisée - je m'excuse - de changer
22 un réservoir alors que ce n'est pas nécessaire de
23 le faire pour palier au problème que vous venez
24 d'énumérer.

25 R. Bon. Premièrement, je suis pas une technicienne,

1 mais je sais pas quelle était la durée de vie du
2 réservoir en question. Si...

3 Q. **[512]** Mais, si on vous recommande, vos techniciens
4 disent « c'est pas nécessaire ».

5 R. Oui, mais je pense que c'est plus nuancé que ça,
6 puis il faudrait aller voir la fiche technique.
7 Mais, prenons un exemple où le réservoir a une
8 durée de vie utile encore de cinq ans ou de trois
9 ans, alors... et on sait qu'il faut le changer dans
10 deux, trois ans, quatre ans, cinq ans, alors il y a
11 des travaux qui arrivent qui sont nécessaires. On a
12 un risque de contamination fécale qui arrive dans
13 le dossier. Alors, évidemment, c'est... Là je vous
14 trouve des explications logiques derrière ça,
15 évidemment. Et comme ministre, je fais preuve de
16 jugement et de discernement quand je vous dis ça.
17 Je vous dis pas de rendre admissible ce qui est pas
18 admissible, je redemande au Ministère de faire un
19 tour de piste. Et en passant, ce dossier-là, comme
20 tous les autres, ont été recommandés par le
21 directeur des infrastructures, par le sous-ministre
22 adjointe aux infrastructures et également par le
23 sous-ministre. Si ce projet-là...

24 Q. **[513]** Mais, ce ne sont pas des ingénieurs, ce ne
25 sont pas des techniciens.

1 R. Un instant, là. Ces gens-là sont imputables comme
2 la ministre l'est imputable. Ils ont une fonction
3 importante dans un Ministère, c'est celle de
4 veiller au respect des règles et des normes. Si
5 j'avais failli à mon devoir de respecter les règles
6 et les normes, ces gens-là auraient dû lever le
7 « flag », Madame la Présidente, excusez
8 l'expression, là, puis me dire « madame la
9 Ministre, non, non, non, vous avez pas le droit de
10 faire ça », mais c'est pas ce qui s'est passé dans
11 ce cas-ci. Alors, je vous explique le contexte dans
12 lequel ce dossier-là donc a pris forme.

13 Q. **[514]** Parfait. Madame la Présidente, il est trois
14 heures (15h 00). Je comprends qu'on n'est pas à la
15 pause habituelle. J'ai peut-être d'autres
16 questions, mais pas vraiment beaucoup, je voudrais
17 peut-être juste vérifier quelques documents,
18 quelques papiers parmi certains tableaux qui me
19 restera peut-être à produire au retour, mais j'en
20 ai peut-être pour une vingtaine de minutes. Donc,
21 juste voir si effectivement il y aura des contre-
22 interrogatoire pour la suite, si vous permettez.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Si vous permettez, je voudrais juste préciser que
25 la dernière pièce qui a été produite, la pièce 1924

1 qui correspond à l'onglet 5, est véritablement le
2 tableau des figures d'ingénierie, juste parce que
3 je crois...

4 Me SONIA LeBEL :

5 Au niveau du terme, pas du problème.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Alors, la question est donc lancée. Est-ce qu'il y
10 aurait des contre-interrogatoires ou des
11 interrogatoires?

12 Me ESTELLE TREMBLAY :

13 Quelques questions pour une dizaine de minutes
14 maximum.

15 Me MICHEL DÉCARY :

16 Moi aussi, Madame la Présidente, cinq minutes,
17 cinq.

18 Me DENIS HOULE :

19 Probablement quelques question également, une
20 quinzaine de minutes.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci.

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

24 REPRISE DE L'AUDIENCE

25

1 (15:31:34)

2 Me SONIA LeBEL :

3 Q. **[515]** Alors...

4 LA GREFFIÈRE :

5 Madame Normandeau - excusez-moi - ...

6 Me SONIA LeBEL :

7 Il n'y a pas de problème.

8 LA GREFFIÈRE :

9 ... vous êtes sous le même serment que vous avez
10 prêté.

11 R. Merci.

12 Me SONIA LeBEL :

13 Q. **[516]** Alors, effectivement, comme je l'ai annoncé
14 avant la pause, j'avais quelques vérifications à
15 faire, il y a quelques petits points que j'aimerais
16 aborder et clore peut-être avec vous, Madame
17 Normandeau, avant de céder la parole à certains de
18 mes collègues. On a parlé du fameux CT, là, du...
19 de l'été deux mille huit (2008) qui visait à
20 rétablir votre discrétion qui avait été, de façon
21 administrative, vous le dites, ou par inadvertance,
22 selon témoignages, évacuée du programme vous
23 permettant de le faire. Il y a eu Rivière-au-
24 Renard, vous avez expliqué l'urgence des grandes
25 crues, des inondations, que vous avez été sur le

1 terrain, effectivement. Deux autres dossiers ont
2 fait l'objet d'une telle signature de lettre
3 d'intention ou de lettre de promesse de votre part,
4 en dehors, si on veut, de votre juridiction de le
5 faire ou votre capacité de le faire de façon
6 momentané. Le dossier de Maria, Rivière... rue Des
7 Geais.

8 R. Oui.

9 Q. **[517]** On sait que le décret a été envoyé, votre
10 demande de nouveau CT a été envoyé le sept (7)
11 juillet deux mille huit (2008). On sait également
12 que le... votre discrétion a été réétablie le deux
13 (2) septembre deux mille huit (2008). Et en date du
14 dix-huit (18) août deux mille huit (2008), vous
15 signez une autre... une autre lettre dans Maria.
16 Quelle était la justification? Est-ce que c'était
17 encore l'urgence dans ce dossier-là?

18 R. Dans ce dossier-là, alors c'est un dossier de
19 réfection de conduites d'eau potable. La
20 municipalité a obtenu effectivement une aide
21 financière à la hauteur de soixante-quinze pour
22 cent (75 %). Dans ce cas-ci, la municipalité avait
23 une conduite d'amenée, c'est-à-dire la conduite
24 principale de son réseau d'aqueduc qui datait des
25 années soixante (60), plus spéci... plus

1 spécifiquement, pardon, soixante-huit (68), c'est
2 une conduite en amiante. La municipalité perdait à
3 tous les jours l'équivalent de dix (10) camions
4 citernes d'eaux potables. Là on parle d'eaux
5 potables traitées, donc pour lesquelles il y avait
6 un coût. Et effectivement, oui, on peut dire qu'il
7 y avait une certaine urgence dans ce cas-ci. Dans
8 le cas de la municipalité de Maria, les chargés de
9 projet, je vous le dis en toute transparence, n'ont
10 pas signé cette...

11 Q. **[518]** Hum, hum. Effectivement.

12 R. ... cette demande. Et je me souviens avoir
13 rencontré le directeur général de la municipalité
14 après et le maire de la municipalité qui sont venus
15 me voir après une rencontre qui a duré deux heures
16 avec les chargés de projet, et malgré tous les
17 arguments qu'apportait la municipalité pour
18 convaincre les chargés de projet du bien-fondé de
19 leur demande, les chargés de projet refusaient
20 vraiment de façon catégorique, là, de cautionner
21 cette demande-là.

22 Lorsque le maire et le directeur général
23 sont venus me voir, évidemment, là, j'ai compris
24 qu'il y avait urgence en la demeure, excusez
25 l'expression. On est face à une conduite en

1 amiante, donc on déploie beaucoup d'efforts au
2 Québec depuis des années pour se débarrasser de
3 l'amiante. C'est une conduite qui est arrivée à sa
4 fin de vie utile. Et sur le plan du développement
5 durable, c'était totalement inacceptable que la
6 municipalité continue à composer avec des fuites,
7 avec un tel niveau de fuites, là. La municipalité
8 perdait l'équivalent de deux cent mille (200 000)
9 litres d'eau par jour, d'eau propre, là, potable,
10 et ça, ça équivaut à dix (10) camions citernes.

11 Alors, évidemment, comme ministre, moi, je
12 regarde ça, puis je dis « bien, voyons donc, ça a
13 comme pas de bon sens, là. Oui, c'est sûr qu'il
14 faut aller de l'avant pour toutes ces raisons-là. »
15 Alors, donc j'ai signé, donc le dix-huit (18) août
16 deux mille huit (2008), je confirmais l'aide
17 financière.

18 Q. **[519]** Mais, expliquez-moi, si le Conseil du trésor
19 n'a pas encore accordé la modification ou le
20 rétablissement, si vous voulez de votre possibilité
21 ou votre capacité de majorer le taux, qu'est-ce que
22 ça donne de signer la lettre? Parce que si on le
23 fait jamais, ça vaut rien finalement, là, ils
24 seront jamais payés.

25 R. Bien, là, j'assume, j'assume les trois dossiers que

1 j'ai signés dans ce temps... dans le temps où on
2 était en attente de la décision du Conseil du
3 trésor. Dans ce cas-ci, il y avait... on est en
4 août, on est à l'été, là, c'est à l'été qu'on fait
5 ce type de travaux-là.

6 Q. **[520]** Hum, hum.

7 R. Il y avait certainement une nécessité pour la
8 municipalité de procéder à des travaux rapidement.
9 En fait, le dix-huit (18) août, là, c'est la
10 période pour... je sais pas jusqu'à quel niveau la
11 planification était terminée à la municipalité pour
12 faire les travaux, mais ce qui est clair, c'est que
13 s'il y avait une planification à faire, là, ça
14 prenait quand même un certain nombre de semaines
15 pour le faire. Alors, c'est le contexte.

16 Q. **[521]** Mais, dans l'hypothèse... dans l'hypothèse où
17 le Conseil du trésor n'accorde jamais votre
18 demande, je veux dire, qu'est-ce qui se passe?

19 R. Bien, c'est parce qu'on peut... Si le Conseil du
20 trésor - prenons cette hypothèse-là.

21 Q. **[522]** Oui.

22 R. Si le Conseil du trésor avait refusé la demande, on
23 aurait certainement eu un signal de leur part parce
24 qu'entre le moment...

25 Q. **[523]** C'est parce que vous aviez un certain

1 confort, une certaine certitude que ça allait être
2 fait.

3 R. Oui. Oui. Puis non seulement moi personnellement,
4 mais les autorités du Ministère, c'est-à-dire...

5 Q. **[524]** O.K.

6 R. ... le directeur des infrastructures, le sous-
7 ministre adjoint puis le sous-ministre en titre.
8 Et, en passant, entre le moment où la demande est
9 faite et la demande est acceptée, là, les
10 fonctionnaires se parlent entre eux, les
11 professionnels se parlent entre eux. Alors, c'est
12 une hypothèse, mais avec laquelle je ne travaillais
13 absolument pas.

14 Q. **[525]** C'était pas réaliste pour vous?

15 R. Non, c'était pas réaliste parce qu'on n'avait
16 pas... on n'avait pas d'indication dans ce sens-à
17 de la part du trésor.

18 Q. **[526]** Et Fatima... Cap-aux-Meules/Fatima, quelle
19 est l'explication pour aller dans la zone hors
20 norme, quelle était l'urgence?

21 R. Dans ce cas-ci c'est parce qu'on est dans un
22 contexte où le ministère des Transports fait des
23 travaux. C'est un... D'ailleurs, j'ai annoncé,
24 Fatima/Cap-aux-Meules, le sept (7) juillet.

25 Q. **[527]** Hum hum.

1 R. Et, aux Îles-de-la-Madeleine, dans un contexte
2 d'insularité, alors il faut annoncer le plus tôt
3 possible pour faire les travaux dans la saison.
4 Alors, ce dossier-là a été annoncé dans ce
5 contexte-là. C'est un projet qui s'est déployé en
6 deux phases. Et, d'ailleurs, les chargés de projet
7 ont reconnu dans ce dossier-là... en fait, c'est
8 une problématique d'eaux usées puis de remplacement
9 de conduites d'eau potable. En fait, le ministère
10 des Transports faisait six virgule trois millions
11 (6,3 M) de travaux. Il a décidé de reconfigurer la
12 Route 199, de rehausser la structure, ce qui fait
13 en sorte que... puis c'est les chargés de projets
14 qui l'ont reconnu au ministère des Affaires
15 municipales, c'était impossible de conserver les
16 conduites qui dataient de soixante-cinq (65),
17 soixante et onze (71), sous la terre à la hauteur
18 où elles étaient.

19 Q. **[528]** Mais c'était pas tout simplement une
20 problématique de protection des incendies plutôt
21 qu'une problématique d'eau potable à ce moment-
22 là...

23 R. Non.

24 Q. **[529]** ... ce qui n'entre pas dans les priorités du
25 programme?

1 R. En fait, c'est un niveau de priorité 6, mais niveau
2 de priorité 6 dans la section eau potable, eaux
3 usées. Priorité incendie c'est 8. Alors, on est
4 dans un autre niveau de priorité. Ici, là, ce qu'on
5 dit que c'est le ministère des Transports du
6 Québec... ça, je vous livre un extrait en passant
7 des fiches d'appréciation technique et normative.
8 On dit :

9 Le MTQ - le ministère des Transports -
10 demande aux Municipalités d'effectuer
11 la réfection des conduites d'aqueduc
12 vulnérables lorsqu'il y a une
13 reconstruction complète d'un segment
14 de route provinciale.

15 On en est là. Et on rajoute, sur les eaux usées :
16 Les gens, entre voisins, se plaignent
17 de mauvaises odeurs dégagées par les
18 égouts domestiques. Cette
19 problématique des nuisances due aux
20 mauvaises odeurs est confirmée par le
21 ministère de l'Environnement.

22 Dans ce dossier-là, en plus, il y a des résidences,
23 mais il y a aussi le Château Madelinot, pour ceux
24 qui connaissent les Îles-de-la-Madeleine, là, c'est
25 un hôtel qui... c'est l'hôtel le plus important des

1 îles avec cent vingt (120) chambres. Alors, donc on
2 vient corriger... Dans le fond, c'est bon de
3 faire... de s'arrimer avec le ministère des
4 Transports parce qu'on fait économiser de l'argent
5 aux contribuables en faisant ça. Parce que, si le
6 ministère était passé, avait fait la
7 reconfiguration de la route sur deux phases, si les
8 Affaires municipales avait dit : « Non, non, non,
9 on fait pas les travaux parce qu'on considère
10 qu'ils sont niveau priorité 6 », de toute façon,
11 techniquement, là, on aurait eu problème. Parce
12 que, le ministère, on reconnaît que le profil de la
13 route doit être abaissé de plus d'un mètre et les
14 conduites en place, qui datent de soixante-sept
15 (67) et soixante et onze (71), ne peuvent pas être
16 conservées.

17 Donc, sur le plan technique, même si c'est
18 un niveau de priorité 6, ça fonctionnait pas.
19 Comprenez-vous? Le ministère arrivait avec son
20 nouveau tracé et rehausse la structure, t'as des
21 conduites qui sont en dessous. Et là, le ministère
22 des Transports se tourne vers les Affaires
23 municipales puis il nous dit : « Bien, là vous
24 faites quoi? » La Ville, en l'occurrence, les Îles-
25 de-la-Madeleine, se retourne vers le ministère,

1 dit : « On a besoin d'aide. » Alors, on est allés à
2 la hauteur de quatre-vingts pour cent (80 %)
3 pour... de mémoire, c'est quatre virgule... trois
4 virgule quelques millions, en fait, trois virgule
5 deux millions (3,2 M) d'aide financière pour un
6 coût admissible d'à peu près trois virgule six
7 millions (3,6 M).

8 Q. **[530]** Vous avez...
9 (15:39:46)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[531]** Mais il y avait rien, à ce moment-là, qui
12 pressait pour passer outre le fait que vous n'aviez
13 plus votre pouvoir discrétionnaire. Ça semble banal
14 de la façon dont vous l'expliquez.

15 R. Je suis... Alors, j'ai donné... j'ai pas été
16 convaincante, Madame la Présidente, parce qu'on est
17 aux Îles-de-la-Madeleine, c'est pas vrai qu'on fait
18 des travaux aux Îles-de-la-Madeleine au mois
19 d'octobre. Et aux Îles-de-la-Madeleine, le témoin A
20 est venu vous dire que c'est complexe faire des
21 travaux là-bas. Tous les travaux sont importés du
22 continent. Alors...

23 Q. **[532]** Mais, moi, je vous parle de votre pouvoir
24 discrétionnaire.

25 R. Oui, tout à fait, mais on est en juillet, le

1 ministère des Transports veut commencer ses
2 travaux. Alors, il faut envoyer un signal qu'on
3 fait les travaux. Puis le ministère des Transports
4 travaille pas depuis six mois sur ce dossier-là,
5 là, ça fait des années qu'on travaille...

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. **[533]** Mais, si je me trompe pas, Madame Normandeau,
8 le témoin A est venu...

9 R. ... sur ce projet-là.

10 Q. **[534]** ... est venu également expliquer que la
11 section qui était concernée par le pont qui reliait
12 les deux îles et... par le ministère des Transports
13 et la section qui était concernée par le
14 remplacement des tuyaux par le MAMROT n'était pas
15 la même. Il est venu également expliquer, bon,
16 l'histoire de la cote de priorité également et du
17 fait que tout ça avait été orchestré, si on veut,
18 par Roche et par Marc-Yvan Côté, les pressions qui
19 ont été faites sur votre cabinet.

20 Est-ce que vous étiez au courant à ce
21 moment-là de cette histoire de... que la section
22 qui était concernée par le ministère des Transports
23 du Québec, la section qui était concernée par les
24 travaux pour... bon, Cap-aux-Meules, la tuyauterie
25 et le remplacement des tuyaux pour qu'on soit de

1 façon plus adéquate n'étaient pas nécessairement,
2 si vous voulez, arrimés ensemble de la façon dont
3 vous l'expliquez?

4 R. Là vous parlez d'un pont dans l'annonce qui a été
5 faite...

6 Q. **[535]** Oui.

7 R. Parce qu'il y a eu un autre investissement aux
8 îles, c'est le pont de Havre-aux-Maisons.

9 Q. **[536]** Hum hum.

10 R. Là on parle de la reconfiguration d'une route qui
11 lie deux communautés, la Route 199. Alors, bon, ce
12 que le témoin...

13 Q. **[537]** Il y a eu plusieurs phases de projet, ce que
14 vous dites?

15 R. En fait, il y a eu deux phases dans ce cas-ci.
16 Havre-aux-Maisons, c'est parce que vous parlez de
17 ponts. C'est... c'est un autre dossier, ça.

18 Q. **[538]** Oui, O.K.

19 R. Là, on dans à Cap-aux-Meules/Fatima. Dans ce cas-
20 ci, c'est clair que le ministère des Transports a
21 besoin d'avoir un signal des Affaires municipales
22 qu'on va de l'avant parce qu'il a une planification
23 des travaux à faire. Si le Ministère avait dit :
24 « Non, non, non, on n'y va pas », peut-être qu'eux,
25 ils auraient commencé leurs travaux autrement, là.

1 C'est dans ce sens-là qu'il y a urgence.

2 Q. [539] Pour se planifier?

3 R. Pour se planifier, effectivement, tout à fait.

4 Q. [540] O.K. Je vais vous demander le tableau, Madame
5 Blanchette, qui est à l'onglet 4. On va simplement
6 faire une précision, Madame la greffière, on a
7 produit le tableau à l'onglet 1, mais il y a trois
8 tableaux. Je pense que je vais vous demander peut-
9 être de s'assurer qu'ils sont produits tous les
10 trois en liasse. J'y ferai peut-être pas
11 nécessairement référence lors du témoignage, mais
12 c'est important que les trois tableaux à l'onglet 1
13 soient produits en liasse sous la cote qu'on a
14 attribuée tantôt.

15 LA GREFFIÈRE :

16 1923.

17 Me SONIA LeBEL :

18 1923, exactement. Alors onglet 4, on est à la cote
19 1925, si je ne me trompe pas?

20 LA GREFFIÈRE :

21 C'est exact.

22

23 180P-1925 : Tableau des régions administratives
24 dans lesquelles des dossiers ont
25 bénéficié d'une aide majorée par le

1 ministre

2

3 Me SONIA LeBEL :

4 O.K.

5 Q. **[541]** Vous avez parlé tantôt, Madame Normandeau,
6 que vous étiez naturellement députée d'une région,
7 mais ministre de tous les Québécois.

8 R. Oui.

9 Q. **[542]** Ce que j'aimerais peut-être discuter avec
10 vous, c'est un tableau qui a été préparé par la
11 Commission qui démontre les régions administratives
12 dans lesquelles les dossiers ont bénéficié de
13 l'aide majorée, donc de l'exercice de votre
14 discrétion, telle qu'on la discute depuis le matin.
15 Si on regarde la durée de votre mandat, deux mille
16 six (2006) à deux mille neuf (2009), à toutes fins
17 pratiques, peut-être deux mille dix (2010) certains
18 dossiers ont débloqué parce qu'on comprend que ça
19 peut prendre plusieurs mois, plusieurs années, on
20 constate que la région de Gaspésie/Îles-de-la-
21 Madeleine a été... et du Bas-Saint-Laurent ont
22 quand même été favorisées par l'octroi de cette
23 aide majorée-là. Est-ce qu'il y a une
24 explication...

25 R. Si j'étais avocate, je dirais « Objection, votre

1 honneur », « favorisées ».

2 Q. **[543]** Ont bénéficié de façon beaucoup plus marquée,
3 si vous me permettez ma définition à moi de
4 « favorisées », donc ont bénéficié de façon plus
5 marquée de cette... de cette aide majorée-là. Est-
6 ce que les maires de votre circonscription avaient
7 peut-être un accès plus privilégié, plus facile à
8 vous?

9 R. Non, je dirais pas ça parce que si c'était le cas,
10 les chiffres seraient différents, mais c'est
11 évident, comme députée ou comme ministre régionale,
12 j'avais une oreille attentive, évidemment, à ce qui
13 se passait dans ma région.

14 Q. **[544]** Un penchant favorable peut-être?

15 R. Bien, c'est-à-dire que je faisais mon travail de
16 ministre régionale. Je vous rappelle, en vingt-deux
17 pour cent (22 %) de taux de chômage puis en
18 passant, l'enjeu des infrastructures, là, c'est un
19 enjeu important pour relancer l'économie du Québec.

20 D'ailleurs, tout ça est pas étranger au
21 fait qu'en deux mille sept-deux mille huit (2007-
22 2008), le gouvernement dont je faisais partie à
23 l'époque annonçait un vaste plan de relance des
24 infrastructures de plus de quarante milliards de
25 dollars (40 G\$), justement pour se préparer à la

1 tempête, là. Rappelez-vous, en deux mille huit
2 (2008), là, on anticipait une crise sur le plan
3 économique. Alors, le Québec a développé, autour de
4 son territoire, une espèce de rempart qui
5 s'appelait « infrastructures » puis on a lancé de
6 grands chantiers, justement, pour se prémunir de
7 cette tempête qui était annoncée. Dans ce cas-ci,
8 Gaspésie, Bas-Saint-Laurent, Saguenay Lac Saint-
9 Jean, Côte-Nord, la répartition que vous voyez là
10 est en tous points fidèle et le reflet, en fait,
11 de... des dossiers des... qui ont été approuvés
12 dans le cadre de l'aide majorée.

13 Ce matin, je vous disais qu'il y a onze
14 (11) dossiers... sur les trente-deux (32) dossiers
15 qui ont fait l'objet d'un pouvoir discrétionnaire,
16 il y en a onze (11) qui proviennent des
17 municipalités dévitalisées. Et les territoires dont
18 il est question correspondent aux régions qui
19 apparaissent ici sur le tableau. C'est-à-dire
20 Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, Bas Saint-Laurent,
21 Côte-Nord, Saguenay Lac Saint-Jean. Il y a
22 plusieurs explications à ça. Un, on est dans des
23 régions où les... surtout Est du Québec, où les
24 infrastructures, en général, sont vétustes. Alors,
25 vous l'avez vu dans certains dossiers

1 d'infrastructures, on a des conduites qui datent
2 des années soixante (60). On a certains territoires
3 qui sont pas munis en eau, en réseau d'égouts,
4 c'est le cas de Cloridorme. Alors, ce profil-là,
5 là, répond à cette... à la réalité terrain qu'on
6 constate quant aux milieux dévitalisés, quant à la
7 nécessité, aussi, pour les élus, de moderniser
8 leurs infrastructures parce vient un temps où il
9 faut moderniser ses infrastructures. On a,
10 parallèlement à ça, un ministère qui s'appelle...
11 les ministères qui s'appellent « Développement
12 durable Transports » qui eux, font des travaux,
13 poussent sur les municipalités pour qu'elles
14 puissent moderniser leurs... leurs infrastructures.

15 Alors, sincèrement, ce matin, je vous
16 disais sur onze (11) dossiers provenant de
17 municipalités dévitalisées, sur les trente-deux
18 (32) que j'ai approuvés en aide discrétionnaire,
19 trois sont de la Gaspésie, trois Bas Saint-Laurent,
20 trois Côte-Nord, un Saguenay Lac Saint-Jean, là, tu
21 sais c'est... pour moi, c'est... c'est à peu près
22 le reflet de ça.

23 Q. **[545]** Est-ce que vous ne voyez pas peut-être un...
24 en tout cas, je... je vous pose la question. Est-ce
25 que... n'y a-t-il pas un problème ou peut-être un

1 questionnement à y avoir à avoir un portefeuille de
2 ministre représentant des régions ou une région
3 particulière et d'avoir, en même temps, un
4 portefeuille de ministre devant favoriser
5 l'ensemble des Québécois ou des régions du Québec?
6 Il y a pas peut-être un...

7 R. Non.

8 Q. **[546]** ... un problème d'allégeance, je dirais, à ce
9 moment-là, au niveau des décisions que vous devez
10 prendre quand on se situe dans l'intersection des
11 deux ministères?

12 R. Non. Je vous dis ça vraiment absolument parce que
13 premièrement, là, j'ai treize (13) ans d'expérience
14 à l'Assemblée nationale que ce soit au Parti
15 québécois qui a formé le gouvernement ou Parti
16 libéral du Québec, il y a toujours eu des ministres
17 responsables des régions. Moi en passant...

18 Q. **[547]** Est-ce qu'il y avait en même temps des
19 portefeuilles autres ou ils étaient simplement
20 ministre responsable, je dis pas qu'on doit pas
21 avoir un ministre responsable des régions...

22 R. Non, quand on est ministre responsable d'une
23 région...

24 Q. **[548]** ... de cumuler des portefeuilles?

25 R. ... on a un portefeuille autre.

1 Q. [549] Autre?

2 R. Absolument.

3 Q. [550] O.K.

4 R. Ça va ensemble.

5 Q. [551] O.K.

6 R. Lorsque je déploie des efforts, par exemple, pour
7 relancer la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine qui
8 sont aux prises avec vingt-deux pour cent (22 %) de
9 taux de chômage, il y a pas que Nathalie Normandeau
10 qui met l'épaule à la roue, là, il a tout un
11 gouvernement qui se mobilise pour soutenir une
12 région qui est en difficulté et on l'a fait pour
13 d'autres régions que ce soit la Côte-Nord, que ce
14 soit la Mauricie à une certaine époque, Bas-Saint-
15 Laurent également et mon collègue Claude Bécharde
16 qui est décédé aujourd'hui, Claude a fait son
17 travail de ministre régional de façon remarquable
18 et ça se traduit dans ce qu'on voit ici, là, parce
19 que, puis c'est aussi on parle pas de... on parle
20 pas de couleur de comté ici, on parle de régions
21 qui sont en difficulté, qui ont besoin d'un coup de
22 main, puis à travers toutes ces régions-là il y a
23 des comtés qui sont libéraux puis il y en a
24 d'autres qui sont au Parti québécois, puis c'est
25 pas, je me souviens pas à l'époque s'il y en a

1 beaucoup qui appartenait à l'ADQ, mais enfin.

2 (15:47:42)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[552]** Est-ce que Roche est aussi présent dans
5 toutes ces régions-là?

6 R. Bien je vous ai dit moi je peux parler pour la
7 Gaspésie parce qu'ils sont un peu plus présents,
8 pour les autres régions sincèrement, Madame la
9 Présidente, je pourrais pas vous répondre. Je
10 pourrais pas vous répondre.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[553]** Vous avez parlé tantôt du fait que des maires
13 avaient accès à vous?

14 R. Oui.

15 Q. **[554]** O.K. Des ingénieurs de firmes de génie-
16 conseil, non?

17 R. C'est-à-dire j'avais pas, j'avais pas à travailler.

18 Q. **[555]** Je veux dire outre dans les cocktails de
19 financement, je parle de prendre rendez-vous à
20 votre cabinet. Vous pouvez rencontrer, les chargés
21 de projet pouvaient rencontrer les attachés
22 politiques, mais pas vous. Qu'en est-il des
23 entrepreneurs, est-ce qu'ils avaient accès à vous?

24 R. Bien les entrepreneurs je les rencontrais au moment
25 où ils venaient dans les activités de financement,

1 puis au comté, ça m'est arrivé de rencontrer les
2 entrepreneurs de mon comté qui me disaient :
3 « Nathalie, cette année on n'a pas d'ouvrage, on
4 vient te faire part notre réalité, alors c'est
5 préoccupant. » Oui, ça ça m'est arrivé ça c'est
6 sûr. Mais j'avais pas de rencontres systématiques
7 avec eux.

8 Je peux vous dire une chose, Madame la
9 Présidente, quand les gens viennent dans un bureau
10 de député, un bureau de ministre, c'est pas pour
11 nous dire qu'on fait du bon travail, là. Ils
12 viennent nous dire qu'ils ont des problèmes puis
13 qu'ils veulent qu'on les aide à les solutionner.
14 C'est ça qu'on fait et souvent le bureau du
15 ministre ou de la députée ou du député, c'est la
16 dernière porte à laquelle les gens vont cogner. Et
17 je vous dis ça d'expérience, en treize (13) ans
18 j'en ai vu de toutes les couleurs, évidemment
19 autant comme ministre que comme députée, alors, les
20 gens qui viennent me voir c'est parce qu'ils
21 veulent me parler de leurs réalités. Puis ils sont
22 très rares ceux qui sont venus me dire : « Ah, vous
23 faites une bonne job, puis on est content. » Ils
24 viennent plus souvent parce qu'ils ont des
25 problèmes.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[556]** Mais il y en a qui veulent avoir des
3 contrats, par exemple?

4 R. Bien, c'est-à-dire ils veulent les contrats, par
5 exemple, je vous donne un exemple très concret dans
6 mon comté un entrepreneur, ah, puis j'ai eu,
7 l'exemple qui me vient tout de suite en tête, c'est
8 les camionneurs artisans. Vous savez les
9 camionneurs, là, avec l'espèce de remorque
10 derrière, là, qui amènent le matériel pour faire du
11 pavage et tout ça. Eux venaient, au début venaient
12 souvent, souvent, au début quand j'étais dans
13 l'opposition parce qu'ils avaient pas d'ouvrage.
14 Moi j'en donne pas là d'ouvrage comme députée, mais
15 je suis sensible à leur réalité par contre.

16 Alors, quand j'ai l'occasion de plaider
17 pour la réalité de mon comté, celle de ma région,
18 je le fais, auprès de mes collègues ministres. À
19 l'époque quand j'étais dans l'opposition j'allais
20 voir les ministres du Parti québécois puis je leur
21 parlais de ma région puis de mon comté, puis je
22 leur disais qu'on avait besoin d'aide. Alors, dans
23 ce sens-là c'est faire son travail de députée et
24 ministre.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[557]** Alors, de façon générale, de façon un peu
3 plus particulière, quelle était votre relation avec
4 Lino Zambito?

5 R. Je n'avais pas de relation avec monsieur Zambito.

6 Q. **[558]** Aucune? Et quand je parle aucune, le terme
7 relation est très large?

8 R. Non, la seule fois où j'ai vu...

9 Q. **[559]** ... des liens d'amitié, des rencontres?

10 R. Ah, non, non, absolument aucune. La seule fois où
11 j'ai vu monsieur Zambito, c'est dans les cocktails
12 de financement. Et de mémoire on s'est vu, en fait
13 de mémoire, on s'est vu à quatre reprises, trois
14 activités de financement puis la soirée évidemment
15 où j'ai... j'ai accepté les billets de spectacle,
16 c'est tout, mais je n'avais pas de relation avec
17 monsieur Zambito, aucune, aucune, aucune. Je le
18 connaissais pas, un, avant de la rencontrer pour la
19 première fois en deux mille six (2006) et j'ai
20 aucune relation par la suite avec lui. Aucune.

21 Q. **[560]** Les billets vous sont parvenus par
22 l'intermédiaire de qui?

23 R. De mon chef de cabinet.

24 Q. **[561]** O.K. Est-ce qu'il vous avait informé du fait
25 que ces billets-là provenaient de monsieur Zambito?

1 R. Oui.

2 Q. **[562]** O.K. Et à l'époque vous avez pas vu problème
3 à accepter ces billets-là?

4 R. Non, puis j'ai eu l'occasion de le dire
5 publiquement parce que c'est un dossier qui a été
6 largement médiatisé, j'ai eu l'occasion de dire que
7 j'aurais pas dû accepter ces billets-là, puis
8 c'était pas dans mon habitude en passant d'aller
9 dans les loges, là, mais j'aurais pas dû accepter
10 ce genre d'invitation. Puis je le dis aujourd'hui,
11 là, et je le répète en fait parce que j'ai eu
12 l'occasion de le dire à de nombreuses reprises
13 depuis... depuis... ça s'est passé ça en deux mille
14 sept (2007), je pense.

15 Q. **[563]** O.K. Donc, vous avez jamais fait preuve de
16 favoritisme à l'égard de monsieur Zambito...

17 R. Absolument.

18 Q. **[564]** ... dans des dossiers qui pourraient le
19 concerner?

20 R. Non seulement à l'endroit de monsieur Zambito, mais
21 à l'endroit de personne.

22 Q. **[565]** O.K. Financement, objectif de financement, je
23 vais y revenir pour boucler la boucle.

24 R. Oui.

25 Q. **[566]** On a bien parlé du fait qu'il y avait un

1 objectif de cent mille dollars (100 000 \$) qui a
2 été établi pour les ministres, à partir de deux
3 mille trois (2003) je crois, est-ce que c'est
4 exact? À votre connaissance?

5 R. Oui, à ma connaissance, là, j'ai toujours travaillé
6 avec un objectif de cent mille (100 000), mais
7 je... je vous dis qu'il y a des affirmations qui
8 ont été faites ici, devant la Commission, qu'il y
9 avait peut-être un objectif de cinquante mille
10 (50 000) pour les ministres délégués, j'ai pas
11 souvenir de ça, ça se peut.

12 Q. **[567]** Vous avez toujours travaillé avec un
13 objectif?

14 R. Oui, oui, tout à fait. Absolument.

15 Q. **[568]** Appelons-le comme ça. Et votre souvenir est
16 de cent mille (100 000) pour un ministre?

17 R. Oui.

18 Q. **[569]** O.K. Parfait. Les rencontres qui ont eu lieu
19 avec Violette Trépanier, au début des caucus.

20 R. Oui.

21 Q. **[570]** Marc Bibeau, est-ce qu'il y participait?

22 R. Oui, ça, j'ai souvenir que Marc Bibeau... monsieur
23 Marc Bibeau est déjà venu aux rencontres avec
24 madame Trépanier.

25 Q. **[571]** À votre connaissance, est-ce que monsieur

1 Bibeau participait à la fixation de ces objectifs-
2 là?

3 R. Il faudrait lui poser la question parce que
4 l'objectif arrive du parti mais je ne sais pas de
5 quelle façon il est fixé. Alors, sincèrement, là,
6 je connais pas cette mécanique.

7 (15:52:24)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[572]** Non, mais dans les rencontres, dans les
10 réunions que vous avez eues...

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[573]** Il participe aux caucus, je comprends?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[574]** ... est-ce qu'il a participé?

15 R. Oui, oui, je vous l'ai dit.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Q. **[575]** Oui?

18 R. Oui, je vous l'ai dit, c'est ça, monsieur Bibeau,
19 effectivement, a déjà accompagné madame Trépanier
20 dans le cadre de caucus.

21 Q. **[576]** Quel était son rôle quand il était aux
22 caucus? Pourquoi...

23 R. Bien, il accompagnait madame Trépanier parce qu'il
24 est respon... en fait, c'est un bénévole au Parti
25 libéral du Québec, qui fait du financement avec...

1 Q. [577] Vous alliez dire « responsable du
2 financement ». C'est un peu l'allure qu'il donnait
3 au niveau du parti, non?

4 R. Bien, ça peut être l'allure qu'il donnait mais
5 c'est un bénévole. Il était pas rémunéré,
6 contrairement à madame Trépanier, qui était
7 directrice du financement et du recrutement au
8 parti libéral.

9 Q. [578] Quelqu'un qui est externe au parti, qui est
10 bénévole du parti comme ça, qui s'assoit dans un
11 caucus à côté de madame Violette Trépanier,
12 directrice du financement du parti, je pense que ça
13 démontre sa position et la position de confiance
14 qu'il a au sein du parti, non?

15 R. Bien, c'est la conclusion que vous pouvez peut-être
16 tirer. Moi, ce que je vous dis, selon les
17 informations que je possède, Marc... monsieur Marc
18 Bibeau est un bénévole qui fait du financement, il
19 accompagne madame Trépanier. La grande responsable
20 du financement, là, c'est madame Trépanier parce
21 qu'elle est la... elle a le titre de directrice du
22 financement et du recrutement.

23 Q. [579] Quand on vous expliquait les objectifs, est-
24 ce que monsieur Bibeau prenait part à la
25 conversation, est-ce qu'il participait à cette

1 explication-là?

2 R. Non, j'ai pas souvenir de ça. J'ai pas souvenir de
3 ça.

4 Q. **[580]** Il était complètement passif?

5 R. Bien, en fait, le caucus, physiquement, comment on
6 est organisés, là, c'est une grande salle, il y a
7 une grande table ronde, les collègues députés sont
8 tous assis autour de la table et certains à
9 l'extérieur, parce que, bon, l'emplacement physique
10 fait en sorte qu'il y a pas de place pour tout le
11 monde. Et...

12 Q. **[581]** Mais tout le monde entend bien l'objectif qui
13 est fixé?

14 R. Tout le monde entend bien. Alors, madame Trépanier
15 et monsieur Bibeau sont assis donc... ils sont pas
16 assis autour de la table mais à l'extérieur de la
17 table.

18 Il faut que vous sachiez qu'il y avait
19 aussi un président de la campagne de financement,
20 qui est un collègue. Alors... qui était responsable
21 de... qui était le répondant, là, pour la campagne
22 annuelle de financement. Et c'est ce collègue-là
23 qui faisait... donc, qui prenait la parole autour
24 de la table.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[582]** Quand vous dites « un collègue »...

3 R. Oui, un collègue député.

4 Q. **[583]** Député.

5 R. Oui.

6 Q. **[584]** Est-ce que ça pouvait être un ministre?

7 R. Oui, j'ai eu souvenir qu'il y a eu des collègues,
8 effectivement, qui ont occupé le poste de ministre,
9 qui ont été... qui ont été président de campagne de
10 financement.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[585]** Est-ce que c'est... année après année ça
13 change...

14 R. Oui, ça changeait année après année, effectivement.
15 Oui, ça changeait.

16 Q. **[586]** O.K.

17 R. De mémoire, ça changeait, oui.

18 Q. **[587]** Et, outre le fait que monsieur Bibeau était
19 potentiellement un bénévole, assis à côté de madame
20 Trépanier, est-ce qu'il a... on vous l'a déjà
21 présenté comme étant quelqu'un qui était
22 responsable ou avec certaines responsabilités
23 particulières? De quelle façon est-ce qu'on a
24 introduit un bénévole au caucus, c'est ce que je me
25 demande?

1 R. Bien, écoutez, monsieur Bibeau... Premièrement, il
2 était pas potentiellement bénévole, il était
3 bénévole, Marc Bibeau. Monsieur Bibeau n'a... en
4 tout cas, à ma connaissance, n'a jamais été
5 rémunéré pour le travail qu'il a fait, et je pense
6 qu'il continue de faire au parti (inaudible)...

7 Q. **[588]** Mais comment est-ce qu'on expliquait sa
8 présence au caucus?

9 R. Bien, ça s'expliquait pas. C'est clair que madame
10 Trépanier venait au parti... venait du parti pour
11 nous faire part de nos objectifs de financement,
12 monsieur Bibeau l'accompagnait, alors...
13 Sincèrement, j'ai jamais entendu personne poser de
14 question sur la pertinence de monsieur Bibeau au
15 caucus.

16 Q. **[589]** Est-ce que...

17 R. En passant, c'est pas parce que monsieur Bibeau
18 était au caucus, là... il y avait pas
19 d'information, là, sur les activités de caucus qui
20 se transmettaient là aux gens du parti, on
21 s'entend, là.

22 Alors, c'était un point qui était consacré
23 au parti, lorsque le point était terminé, les gens
24 quittaient, madame Trépanier et monsieur Bibeau
25 quittaient le caucus.

1 Q. **[590]** Est-ce que monsieur Bibeau participait
2 également à la deuxième rencontre pour la
3 progression des... la campagne?

4 R. Ça, j'ai pas de souvenir de ça, sincèrement,
5 mais... peut-être que oui, peut-être que non, là,
6 c'est... Des fois il était avec madame Trépanier,
7 des fois non, alors ça dépendait des fois.

8 Me SONIA LeBEL :

9 Pour ma part ça termine les questions que j'avais à
10 adresser, Madame la Présidente. À moins que vous
11 ayez des questions.

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Q. **[591]** Dans un contexte de recommandation
14 potentielle, vous avez commencé votre témoignage en
15 parlant du pouvoir discrétionnaire, à l'effet qu'il
16 était balisé.

17 R. Oui.

18 Q. **[592]** Quelles sont les balises que vous
19 reconnaissez (inaudible)...

20 R. Bien, je vous ai parlé... bien, premièrement, les
21 CT, par exemple, les décisions du Conseil du trésor
22 sont élément de balises. Deuxièmement, il y a
23 toutes sortes de processus de reddition de comptes
24 qui existent, hein, dans notre système
25 parlementaire. Par exemple, les rapports annuels

1 que produit le ministère des Affaires municipales,
2 les rapports... la vérification que fait le
3 Vérificateur général du Québec, l'étude des crédits
4 que les ministres font en commission parlementaire.

5 M.RENAUD LACHANCE, commissaire:

6 Q. **[593]** Mais l'étude de crédits, justement, c'était
7 ma question... j'avais la question là-dessus, on
8 fait pas vraiment de point précis pour identifier
9 très clairement le pouvoir discrétionnaire dans
10 certains dossiers, on donne des...

11 R. Bien, ça... ça dépend des questions de
12 l'opposition.

13 Q. **[594]** Oui, certainement. Mais il y a pas de
14 document précis de déposé qui fait en sorte qu'on
15 identifie, par exemple... par exemple dans le livre
16 des crédits « Voici les endroits où s'est exercé le
17 pouvoir discrétionnaire »?

18 R. Si on le demande, Monsieur le commissaire, c'est
19 sûr que l'information est fournie.

20 Q. **[595]** Oui, mais c'est pas prévu dans le départ...
21 dans (inaudible).

22 R. Non, mais ça fait... c'est même chose pour le
23 Vérificateur général du Québec. Si le Vérificateur
24 général du Québec se penche pas une année sur les
25 dossiers qui ont été majorés par le ministère des

1 Affaires municipales, est-ce qu'on peut prétendre
2 qu'il y a pas de mécanisme qui est en place? Non.
3 Il y a un mécanisme qui existe, alors il faut, bien
4 sûr, utiliser le mécanisme en place. Ce que je vous
5 dis, c'est qu'il y a pas un mécanisme, il y en a
6 plusieurs qui existent dans notre système
7 parlementaire, justement, pour baliser le pouvoir
8 discrétionnaire.

9 Q. [596] Est-ce que vous comprenez que l'existence du
10 pouvoir discrétionnaire fait en sorte que ça peut
11 attirer des gens qui veulent, justement,
12 s'approcher de la personne qui le détient parce
13 qu'elle est puissante? C'est un peu ce que vous
14 avez vécu avec Marc-Yvan Côté et monsieur Lortie.

15 R. Hum. Bien écoutez...

16 Q. [597] Pour éviter ceci, est-ce que c'est pas de
17 donner encore plus de transparence et de visibilité
18 à ce pouvoir discrétionnaire pour éviter, dans les
19 faits, que des gens puissent pouvoir... vouloir
20 l'utiliser à travers la personne qui le possède?

21 R. Bien, je vais... je vais par extension, là, donner
22 un autre exemple pour corroborer ce que vous dites,
23 là. Un gouvernement, ça prend des décisions. À tous
24 les jours, un gouvernement fait l'objet d'influence
25 externe, interne. La preuve, c'est qu'un jour, on a

1 décidé au Québec de créer une loi sur le lobbyisme
2 et l'éthique pour encadrer les zones d'influence.
3 Alors, pour moi, là, c'est... le pouvoir
4 discrétionnaire, c'est parce que la façon dont vous
5 le décrivez, la perception que j'en ai, c'est comme
6 si c'était mal d'exercer son pouvoir
7 discrétionnaire.

8 Moi, je dis... je vous ai... ce matin, j'ai
9 eu l'occasion de plaider en faveur du pouvoir
10 discrétionnaire. Mais c'est plus important que ça,
11 ça me dépasse, moi, comme ministre, l'exercice d'un
12 pouvoir discrétionnaire. Pourquoi ça me dépasse?
13 Parce qu'il s'incarne à travers un des trois grands
14 piliers de notre système parlementaire, le pouvoir
15 exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir
16 judiciaire.

17 Le pouvoir exécutif, c'est le... c'est
18 composé du gouvernement et du conseil des
19 ministres. Le conseil des ministres, c'est le
20 Premier ministre et ses ministres. Et c'est...
21 c'est là que... que réside cette latitude, cette
22 capacité qu'a le gouvernement ou qu'a le conseil
23 des ministres d'adopter des règlements, des lois,
24 de... de faire tendre une société vers une
25 orientation ou une autre.

1 Écoutez, s'il y avait pas eu de discrétion
2 gouvernementale dans notre société, là, au Québec,
3 bien on n'aurait pas le droit de voter des femmes
4 puis on n'aurait pas eu la nationalisation de
5 l'hydro-électricité puis on n'aurait pas eu les
6 services de garde.

7 Q. **[598]** Là, je pense que vous allez un peu loin,
8 là...

9 R. Non, non, je vais pas loin.

10 Q. **[599]** ... on va revenir au pouvoir discrétionnaire
11 plus sous l'angle administratif, si vous me
12 permettez, là.

13 R. Oui.

14 Q. **[600]** Mes propos voulaient pas contester la
15 pertinence...

16 R. Merci.

17 Q. **[601]** ... de l'existence d'un pouvoir
18 discrétionnaire.

19 R. Ça me fait du bien de l'entendre.

20 Q. **[602]** Je voulais seulement faire ressortir le fait
21 que la personne qui possède ce pouvoir
22 discrétionnaire peut être entourée de personnes qui
23 veulent l'utiliser un peu à son avantage. C'est ce
24 qui s'est passé un peu avec vous lorsqu'on fait
25 allusion un peu à Marc-Yvan Côté et Bruno Lortie et

1 sa proximité...

2 R. Attendez...

3 Q. **[603]** ... la possibilité qu'il ait pu vous
4 influencer pour donner des taux de subvention plus
5 élevés. C'est dans ce sens-là que je vous parle du
6 pouvoir discrétionnaire.

7 Q. **[604]** Là, on s'entend, Monsieur le commissaire, là,
8 on peut pas faire d'affirmation hors de tout doute
9 raisonnable, hein?

10 Q. **[605]** On a parlé de... j'ai parlé de possibilité.

11 R. C'est ça, exact. Donc, ce qu'on... ce qu'on
12 cherche, ce que je vous ai dit, c'est que ce
13 pouvoir-là, il est balisé. Mais entre nous, la
14 bêtise humaine, il y a aucune loi qui peut encadrer
15 la bêtise humaine. Alors, on a beau prendre...

16 Q. **[606]** Je vais revenir au pouvoir discrétionnaire,
17 si vous me permettez.

18 R. Oui, mais c'est de ça dont je parle en passant, là.
19 On a beau... on balise, il est balisé parce qu'il
20 faut pas confondre pouvoir discrétionnaire, pouvoir
21 arbitraire. On balise. Mais s'il y a des gens qui
22 sont mal intentionnés, Monsieur le commissaire, à
23 la base, on a beau avoir toutes les balises du
24 monde, vient un temps où certains réussissent à...
25 à s'infiltrer, on se comprend?

1 R. Ce que je veux faire ressortir, c'est que plus de
2 transparence et plus de visibilité à l'exercice du
3 pouvoir discrétionnaire, c'est un contrepoids pour
4 éviter ces abus...

5 R. Tout à fait.

6 Q. [607] ... l'abus de ce pouvoir discrétionnaire.

7 R. Là-dessus, je...

8 Q. [608] Et le tableau, on montre que vous avez
9 accordé à trente (30) quelques occasions un taux de
10 subvention plus élevé, c'est qu'on l'a dressé nous-
11 mêmes. Il existe pas dans la documentation
12 publique. C'est dans ce sens-là que je parle
13 d'une... de donner plus de visibilité aux choses.

14 R. Tout à fait.

15 Q. [609] Et à l'étude des crédits, il y a pas, à
16 l'intérieur du document, du livre des crédits des
17 sections spéciales où on présente très clairement
18 le pouvoir discrétionnaire.

19 Et je peux très bien comprendre qu'il
20 aurait besoin d'être bien défini avant parce que
21 bien sûr, on peut parler de grandes décisions
22 gouvernementales qui sont au pouvoir
23 discrétionnaire.

24 Mais donc, dans votre... dans votre
25 exercice de... de votre pratique comme

1 politicienne, est-ce qu'il est arrivé d'autres
2 moments où on a voulu, justement, faire ressortir
3 votre... votre pouvoir discrétionnaire? On a-tu
4 déjà débattu de ceci lors de l'étude des crédits ou
5 du moins... ou ailleurs?

6 R. Non, par contre, on en débattait au Conseil du
7 trésor, ça va de soi. C'est le chien de garde par
8 excellence des dépenses gouvernementales.

9 J'aimerais vous dire que j'abonde tout à
10 fait dans votre sens lorsque vous dites que la
11 transparence est vraiment un gage de... de succès.

12 En fait, j'ajouterais la la transparence et
13 l'imputabilité selon moi doivent devenir des
14 antidotes à la collusion, la corruption. Plus on va
15 vivre dans une société où il y aura de la
16 transparence, plus on va se doter de mécanismes qui
17 favorisent la transparence plus on va avoir une
18 société ouverte et moins les collusionnaires seront
19 peut-être tentés de... de... en fait de tendre vers
20 des pratiques qui sont tout à fait condamnables. Et
21 c'est à partir de ça je pense que les citoyens vont
22 certainement reprendre confiance dans leur
23 institution. Et ça va peut-être apporter un peu
24 plus de sérénité dans notre vie démocratique.

25 Q. [610] Sur un autre sujet complètement, vous avez

1 été mairesse d'une petite municipalité, vous en
2 connaissez plusieurs. Lorsqu'une petite
3 municipalité se voit dans l'obligation de gérer un
4 gros contrat, la construction d'usine de
5 filtration, par exemple, ou d'épuration...

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[611]** ... elle n'a pas le service en régie,
8 clairement pas, elle doit donner des contrats très
9 importants.

10 Il est démontré ici qu'elle est un peu à la
11 merci de la firme de génie qui l'accompagne. Est-ce
12 que vous pensez que ces petites municipalités-là
13 sont... sont vraiment capables d'octroyer de tels
14 contrats et qu'on devrait pas plutôt tenter de
15 donner ces contrats-là à des entités un peu plus
16 grosses pour qu'elles puissent justement être plus
17 indépendantes de la firme de génie?

18 R. À quoi vous référez lorsque vous parlez d'entités
19 plus grosses?

20 Q. **[612]** Ça pourrait être, par exemple, une direction
21 territoriale d'un ministère quelconque, peu
22 importe, mais de dire, reconnaître que lorsqu'on
23 n'a pas... on n'a pas la taille suffisante, il est
24 clair qu'un maire d'une petite municipalité peut se
25 faire entourer un peu plus facilement par une firme

1 privée, que peut se faire entourer un fonctionnaire
2 du ministère des Transports, par exemple?

3 R. Moi j'aurais envie de vous répondre, l'entité
4 pourrait peut-être être la MRC parce qu'on a
5 développé dans certains milieux ruraux justement le
6 concept de... de MRC comme entité qui accompagne
7 les plus petites municipalités par toutes sortes de
8 services conseils, soit en loisirs, en sports, dans
9 le domaine du génie. Les MRC souvent sont beaucoup
10 mieux équipés, souvent il y a un ingénieur
11 forestier, un ingénieur civil, enfin bref, et je
12 pense que ça pourrait effectivement être, ça
13 pourrait être peut-être une autre piste de
14 recommandations pour la Commission.

15 Parce que je vous parle d'expérience, je
16 l'ai vécu, j'ai siégé moi sur le conseil de la MRC
17 Avignon, lorsque j'étais mairesse et effectivement
18 il y avait de plus petites municipalités qui nous
19 disaient carrément, des élus qui nous disaient
20 autour de la table : « Écoutez, on n'a pas... on
21 n'a pas ce qu'il faut. » D'ailleurs, les
22 municipalités dévitalisées se démarquent par leur
23 manque d'expertise sur le plan administratif.
24 Alors, une façon concrète d'accompagner ces petites
25 municipalités serait effectivement peut-être de se

1 tourner vers la MRC et, là, de développer tout un
2 processus d'imputabilité évidemment, mais entourant
3 ça, mais effectivement c'est... ça pourrait être
4 très sage comme suggestion.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Nous allons entendre les interrogatoires. Oui,
7 Maître.

8 Me SONIA LeBEL :

9 Bien tout simplement avant de passer à
10 l'interrogatoire, on a abordé, vous vous
11 souviendrez, on l'a fait aussi avec madame
12 Normandeau, dans le cadre du contre-interrogatoire
13 de monsieur Lehouillier, il avait été question
14 d'identifier la couleur politique des comtés où des
15 subventions avaient été faites.

16 Je sais que monsieur Lehouillier avait
17 répondu de mémoire, on a abordé tantôt cet aspect-
18 là avec madame Normandeau. La Commission a préparé
19 un tableau à l'onglet 7, simplement le coter, le
20 produire, si mon collègue veut s'en servir. En tout
21 cas il sera à tout le moins dans les archives de la
22 Commission. Donc, les dossiers ayant bénéficié
23 d'une aide majorée par le ministre selon les règles
24 et normes des programmes. Vous verrez qu'on a la
25 région administrative, on a l'entrepreneur retenu,

1 on a la firme d'ingénierie, mais on a également
2 dans l'extrême-droite du tableau, la... la couleur
3 si vous voulez politique du comté au moment où on a
4 accordé cette... cette aide majorée-là.

5 Donc, simplement pour répondre à des
6 demandes ou des questionnements qui avaient fait
7 lors d'un témoignage précédent. Mais on va tout de
8 même la coter sous la cote de madame Normandeau
9 compte tenu qu'on l'a quand même adressé tantôt.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui.

12 Me SONIA LeBEL :

13 Donc, 180P.

14 LA GREFFIÈRE :

15 1826.

16 Me SONIA LeBEL :

17 1826.

18 LA GREFFIÈRE :

19 1926.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 1926, oui.

22

23 180P-1926 : Analyses des dossiers des comtés ayant
24 bénéficié d'une aide majorée par le
25 ministre selon les règles et normes

1 des programmes

2

3 Me MICHEL DÉCARY :

4 Est-ce que je peux me permettre, quel est le score
5 final, parce qu'on le voit pas là?

6 Me SONIA LeBEL :

7 Vous pourrez faire le décompte, Maître Décary, ça
8 vous amusera. Mais je pense, je pense qu'on est
9 équilibré, si vous me permettez.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, ce que j'allais dire, donc, c'est que vous
12 nous avez fait part que vous auriez des
13 recommandations à nous faire, mais je vous
14 demanderai cette question-là après les
15 interrogatoires des parties.

16 R. D'accord. Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors, qui, Maître Tremblay?

19

20 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me ESTELLE TREMBLAY :

21 Q. **[613]** Bonjour, Madame Normandeau?

22 R. Bonjour.

23 Q. **[614]** Je suis Estelle Tremblay, je représente le
24 Parti québécois.

25 R. Bonjour.

1 Q. **[615]** Madame Blanchette, pourriez-vous, s'il vous
2 plaît, montrer à l'écran le témoignage de monsieur
3 Lortie à la page 302, ligne 19, je demandais à
4 monsieur Lortie :

5 Est-ce que votre ministre, madame
6 Normandeau, savait que monsieur Côté
7 était retenu et rémunéré par Roche
8 pour faire des interventions
9 politiques auprès de son cabinet?

10 Il a répondu :

11 Je pense que oui.

12 Confirmez-vous cette affirmation?

13 R. Je savais que monsieur Côté à une certaine époque a
14 été à l'embauche de Roche, mais est-ce qu'il était
15 rémunéré pour faire des interventions politiques
16 auprès de mon cabinet? La réponse, c'est non,
17 j'étais pas informée de ça.

18 Q. **[616]** La page 303, ligne 6, Madame Blanchette.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[617]** C'est-à-dire que, Madame Normandeau, vous
21 saviez que quand monsieur Côté venait et qu'il
22 intervenait auprès d'une municipalité, il était
23 payé par Roche pour intervenir auprès d'une
24 municipalité.

25 R. Oui, mais il y a une...

1 Q. **[618]** Il ne faisait pas ça bénévolement, là.

2 R. Non, non, on s'entend, mais là on parle d'une
3 rémunération pour faire des représentations auprès
4 du cabinet, là, tu sais, c'est très pointu comme...

5 Q. **[619]** O.K.

6 R. Alors ça, je savais pas ça.

7 Q. **[620]** O.K.

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 Q. **[621]** Page 305, ligne 6 :

10 - Est-ce que votre ministre percevait
11 ce problème d'éthique, de conflit?

12 - Je ne crois pas.

13 Confirmez-vous cette... ce témoignage?

14 R. J'ai eu l'occasion de dire ce matin que je
15 m'imposais des standards sur le plan éthique, et je
16 m'attendais à ce que mon personnel fasse de même.
17 Alors, dans ces conditions-là... dans ces
18 conditions-là, je... j'estime que... je... je
19 m'attendais à ce que monsieur Lortie...

20 Q. **[622]** Donc, vous ne confirmez pas...

21 R. ... fasse de même.

22 Q. **[623]** ... tel qu'il est dit?

23 R. Non.

24 Q. **[624]** Allez à la ligne 11, Madame Blanchette.

25 Donc, ni vous ni votre ministre n'avez

1 perçu le problème de conflit
2 d'intérêts que pouvait susciter une
3 telle relation avec monsieur Côté?

4 La réponse a été :

5 Exact.

6 Est-ce que vous confirmez le témoignage votre chef
7 de cabinet, monsieur Lortie?

8 R. Alors, à partir du moment où je fais un mur très,
9 très distinct entre mon rôle de militante et mon
10 rôle de ministre, donc, pour moi, sur le plan... il
11 y a pas de... il y a pas de conflit d'intérêts là,
12 parce que moi je... je fais ce... cette distinction
13 très, très... très, très précise entre les deux.

14 Q. **[625]** Vous la faites pour vous?

15 R. Oui, je la fais pour moi, et je m'attends à ce que
16 mon personnel fasse le même exercice, évidemment.

17 Q. **[626]** Page 305, ligne 16, alors :

18 - Votre ministre savait que vous étiez
19 très ami avec monsieur Côté?

20 - Oui.

21 Confirmez-vous cette affirmation de monsieur
22 Lortie?

23 R. Je savais qu'il était ami avec monsieur Côté mais
24 pas « très » ami avec monsieur Côté.

25 Q. **[627]** Est-ce que ça faisait une différence?

1 R. Oui, ça...

2 Q. **[628]** D'être ami ou d'être très ami?

3 R. Oui, ça fait une différence entre amis est très
4 ami. Quand on est très ami, un considère l'autre
5 comme son fils et l'autre considère l'autre comme
6 son... son grand frère, alors...

7 Q. **[629]** Donc, pour vous...

8 R. ... oui, moi, ça fait une différence pour moi.

9 Q. **[630]** ... la simple amitié n'était pas source de
10 conflit, mais la très grande amitié était source de
11 conflit?

12 R. Je dirais... c'est un peu... c'est un peu, excusez,
13 mais je trouve que c'est un peu simpliste comme...
14 comme question, là, mais vous me posez très
15 directement la question, est-ce que j'étais au
16 courant qu'il était très ami avec monsieur Côté,
17 là... Très ami pour moi, là, c'est... c'est...
18 c'est vraiment, je considère... monsieur Côté l'a
19 dit : « Monsieur Lortie, je le considère comme mon
20 fils. » Alors, dans ma tête, c'est...

21 Q. **[631]** Est-ce que le fait d'être...

22 R. ... c'est ça être très ami.

23 Q. **[632]** ... simplement ami nécessitait dans votre
24 esprit que monsieur Lortie fasse un mur, comme vous
25 vous y attendiez?

1 R. Oui, absolument, tout à fait.

2 Q. **[633]** Donc, c'était pas nécessaire d'être très ami
3 pour faire un mur dans votre esprit?

4 R. Vous avez tout à fait raison.

5 Q. **[634]** Pourriez-vous maintenant montrer au témoin la
6 ligne 23 de la même page?

7 Donc, votre ministre savait cette
8 amitié profonde que vous aviez, qui
9 vous attachait à monsieur Côté?

10 Pourriez-vous aller à la page suivante, madame
11 Blanchette? La réponse était :

12 Oui.

13 Confirmez-vous cette affirmation?

14 R. Je savais qu'ils étaient amis, qu'ils allaient
15 parfois la pêche, mais je ne soupçonnais pas que
16 monsieur Côté pouvait avoir une relation de
17 proximité à ce point avec monsieur Lortie qu'il se
18 considérait... qu'il le considérait comme son fils
19 adoptif.

20 Q. **[635]** À la page 306, ligne 16.

21 Et jamais votre ministre n'a soulevé
22 ce problème comme étant un conflit
23 possible d'intérêts?

24 La réponse a été :

25 Non.

1 Confirmez-vous cette affirmation de monsieur
2 Lortie?

3 R. Effectivement. On m'a... on m'a posé la question
4 précédemment, alors je m'attendais sur le plan
5 de... de... de l'éthique que monsieur Lortie fasse
6 preuve de... de la... - comment dire - fasse une
7 distinction très nette entre... pardon, entre ses
8 responsabilités de chef de cabinet et son rôle dans
9 le financement politique.

10 Q. **[636]** Alors, Madame Normandeau, si on résume la
11 situation au sein de votre Ministère, je crois que
12 vous saviez que monsieur Lortie faisait du
13 financement politique pour vous en même temps qu'il
14 était chef de cabinet.

15 R. Oui, en fait, il coordonnait les activités de
16 financement. Monsieur Lortie est venu vous dire ici
17 qu'il ne faisait pas de sollicitation et, ça, je le
18 crois.

19 Alors, il s'en remettait à monsieur
20 Christian Côté, monsieur Marc-Yvan Côté pour ce qui
21 est de l'organisation de deux activités de
22 financement qui se tenaient à Montréal et à Québec.

23 (16:12:09)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[637]** Et quand vous dites qu'il rencontrait des...

1 quand il dit qu'il rencontrait des ingénieurs porte
2 close, ça, vous le croyez pas?

3 R. Non, c'est-à-dire que je ne savais pas, j'étais pas
4 informée de ça.

5 Q. **[638]** Mais, vous le croyez?

6 R. Je crois quoi?

7 Q. **[639]** Quand il dit ça?

8 R. Ah! Qu'il affirme que...

9 Q. **[640]** Oui. Oui.

10 R. Non, sincèrement, là, j'ai un doute, je vais vous
11 dire pourquoi. Parce que j'ai un conseiller
12 politique qui vient dire, ici à la Commission, que
13 mon chef de cabinet de l'époque rencontre à porte
14 close, rencontre derrière des portes closes, des
15 ingénieurs au cabinet, rencontre à laquelle ne
16 prenne pas part... ne prend pas part le conseiller
17 politiquer à l'époque, j'apprends ça. Mais,
18 j'apprends autre chose aussi, avec les témoignages
19 qui sont venus ici.

20 Q. **[641]** Oui, mais quand je vous dis, il admet ça,
21 alors si c'était pas vrai quand il dit ça, pourquoi
22 est-ce qu'il dirait ça?

23 R. Je vous suis pas très bien, excusez-moi, Madame la
24 Présidente.

25 Q. **[642]** Je vous dis, lorsqu'il admet rencontrer...

1 R. Oui.

2 Q. [643] ... des ingénieurs...

3 R. Oui.

4 Q. [644] ... porte close...

5 R. Oui.

6 Q. [645] ... au cabinet...

7 R. Oui.

8 Q. [646] ... pourquoi auriez-vous... douteriez-vous de
9 sa parole lorsqu'il confesse un tel fait.

10 R. O.K. Il a confessé ce fait devant la Commission?

11 Q. [647] Bien, il l'admet.

12 R. O.K. D'accord. Écoutez, ce bout-là m'a échappé, là,
13 juste vous dire, j'ai... Alors, s'il l'a admis...
14 s'il l'a admis, ça va.

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Q. [648] Alors, je continue. La première situation où
17 monsieur Lortie coordonne le financement politique
18 au sein de votre cabinet, en même temps qu'il est
19 chef de cabinet, ça, vous le saviez.

20 R. Oui.

21 Q. [649] Marc-Yvan Côté organisait vos cocktails, deux
22 par année, ça, vous le saviez.

23 R. Il organisait... ce que j'ai compris, là...

24 Q. [650] Celui de Québec.

25 R. C'est ça, exact.

1 Q. **[651]** Il faisait de la sollicitation pour vous.

2 R. Pas pour moi.

3 Q. **[652]** Pour le parti.

4 R. Exact.

5 Q. **[653]** D'accord. Vous le saviez.

6 R. Oui.

7 Q. **[654]** Et vous saviez qu'il était rattaché à Roche.

8 R. Oui.

9 Q. **[655]** Et vous saviez également que Roche était en
10 situation d'obtenir des contrats publics qui
11 étaient subventionnés par le gouvernement du
12 Québec.

13 R. Oui.

14 Q. **[656]** Et également, votre chef de cabinet, monsieur
15 Lortie, nous a dit qu'avant chaque cocktail, il
16 pouvait vous remettre une liste des personnes qui
17 étaient présentes au cocktail qui allait se tenir
18 soit à Québec ou soit à Montréal.

19 R. Bien, en passant, là-dessus sur cette affirmation,
20 là, j'ai pas souvenir que j'avais de liste. Par
21 contre, il me disait... mon chef de cabinet parfois
22 m'informait de qui était présent. Par exemple, s'il
23 y avait des maires ou... généralement, il
24 m'informait de la présence des maires s'il y avait
25 des maires.

1 Q. **[657]** Et donc vous étiez en mesure de savoir que
2 des personnes présentes au cocktail provenaient de
3 firmes de génie en situation d'obtenir des contrats
4 publics des municipalités subventionnées par votre
5 Ministère.

6 R. Bien, c'est-à-dire que des gens pas juste de Roche,
7 là, il y a des gens de d'autres firmes qui sont
8 présentes aussi dans le cadre d'activités de
9 financement.

10 Q. **[658]** Alors, ce que je viens de décrire, est-ce que
11 c'était une situation qui correspondait à vos
12 standards d'éthique à l'époque?

13 R. Écoutez, vous me posez une question de nature
14 politique, je vais vous livrer une réponse
15 politique.

16 Toutes les grandes firmes de génie se sont
17 impliquées dans le financement des partis
18 politiques, peu importe la couleur des partis
19 politiques. Je pense, la Commission l'a démontré
20 largement ici.

21 Je pense que, Madame... Madame la
22 Présidente, il y avait peut-être un problème
23 d'éthique qui était généralisé à l'ensemble des
24 formations politiques du Québec dans ces
25 conditions-là.

1 Q. **[659]** Mais, moi, je veux savoir pour vous qui vous
2 placiez un mur, est-ce que vous pensez que, sur le
3 plan éthique, vous aviez un problème?

4 R. Non, moi, j'avais un mur, je déployais un mur. Ce
5 mur-là, il était infranchissable.

6 Q. **[660]** Et quel...

7 R. Et je m'attendais à ce que les standards d'éthique
8 de mon personnel soient aussi élevés que les miens.
9 Et je vous répète, là, cette pratique, elle est
10 répandue, c'est-à-dire l'engagement des firmes de
11 génie-conseil dans le financement des partis
12 politiques, qu'on soit à l'ADQ, qu'on soit au Parti
13 québécois, qu'on soit au Parti libéral du Québec,
14 c'est une pratique qui est généralisée. Alors, si
15 je suis votre raisonnement, Maître Tremblay, je
16 dois donc conclure que le problème d'éthique, il
17 est généralisé à l'ensemble de la classe politique
18 du Québec.

19 Q. **[661]** Mais, est-ce que vous êtes en train de me
20 dire que parce que les autres le faisaient, vous
21 étiez justifiée de le faire?

22 R. Non, c'est pas ce que je vous dis, absolument pas.
23 Il faut pas interpréter mes propos. Mais, je vous
24 parle donc avec ce qui a été révélé ici à la
25 Commission, d'un état de fait. La Commission...

1 Q. [662] Parce que, vous, vous étiez ministre.

2 R. Oui.

3 Q. [663] Vous étiez ministre du ministère des Affaires
4 municipales.

5 R. Oui.

6 Q. [664] Et quelles mesures concrètes avez-vous mises
7 en place, justement, pour faire état de ce mur que
8 vous vous donniez?

9 R. Bien, tout d'abord, déjà de s'imposer des standards
10 sur le plan éthique, là, en... déployer un mur,
11 c'est déjà prendre des moyens. Deuxièmement, même
12 s'il y avait des attentes de la part des firmes de
13 génie, jamais il y a eu de retour d'ascenseur de ma
14 part. Jamais.

15 Q. [665] Non, mais, moi, j'en suis seulement au mur.
16 Est-ce que, le mur, c'est votre état d'esprit ou
17 c'est une réalité concrète qui s'articule par des
18 mesures que vous prenez pour éviter la situation
19 qu'on vient de décrire?

20 R. Bien, écoutez, sur le plan éthique, là, lorsqu'on
21 parle d'éthique on parle de valeurs, on parle de
22 moral, on parle d'attitude. Alors, dans ces
23 conditions-là, j'avais, sur le plan éthique, des
24 standards qui faisaient en sorte que j'ai moi-même
25 décidé... à partir du serment, en passant, que j'ai

1 passé... j'ai posé comme ministre, là, d'ériger ce
2 mur-là, et tout le personnel de cabinet était
3 informé de ça.

4 Q. **[666]** Et, vous savez, quand on parle de mesures
5 d'éthique, on parle aussi d'apparence, on parle pas
6 juste d'intégrité.

7 R. Hum hum.

8 Q. **[667]** On parle d'apparence d'intégrité. Alors, est-
9 ce qu'au sein de votre ministère, il y a eu des
10 directives pour régler ce problème?

11 R. C'est parce que vous prenez pour acquis qu'il y
12 avait un problème.

13 Q. **[668]** Non, vous n'en voyez pas?

14 R. Non, c'est-à-dire que ce que je vous dis, et j'ai
15 eu l'occasion de le démontrer durant la Commission,
16 mes standards d'éthique étaient tels que je
17 m'attendais à ce que l'ensemble du personnel
18 partage mes mêmes standards. Si des gestes ont été
19 posés ou commis, qui sont en contravention à ces
20 règles ou ces standards que je m'imposais comme
21 ministre, de la part de mon personnel politique, je
22 les ai... je les dénonce aujourd'hui haut et fort.
23 Je les dénonce haut et fort aujourd'hui. Et ça me
24 permet de vous dire que... et on a eu l'occasion
25 d'en parler ce matin, c'est peut-être pas une bonne

1 idée qu'un chef de cabinet soit impliqué dans
2 l'organisation d'activités politiques. Alors, c'est
3 ce que j'ai à vous dire suite à votre question.

4 Q. **[669]** Mais, de manière concrète, avez-vous partagé
5 vos standards éthiques avec votre personnel
6 politique, à l'époque?

7 R. Écoutez, lorsqu'on se rencontrait, évidemment, pour
8 des activités de financement, là, franchement, là,
9 c'est comme... c'était clair qu'il y avait un mur
10 entre les deux.

11 (16:18:51)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[670]** Ça a pas l'air d'être clair, là. Est-ce que
14 vous pourriez... Concrètement, qu'est-ce que vous
15 disiez à votre personnel politique relativement aux
16 firmes de génie ou aux amitiés qu'il pouvait y
17 avoir entre les gens?

18 R. Bien, écoutez, je m'attendais sincèrement... Puis,
19 premièrement, j'ai du personnel, là, qui est pas
20 dénué de... en tout cas, j'espère, là. Mais ce que
21 je peux vous dire c'est que j'ai du personnel, là,
22 qui a du jugement, qui est capable de faire la part
23 des choses. Alors, comme ministre, évidemment, là,
24 c'est... ils avaient... ils savaient très bien où
25 je me situais par rapport à ces questions-là.

1 Alors, si vous me demandez, est-ce que je leur
2 ai... j'ai eu une discussion avec eux, une réunion,
3 un échange? Écoutez, j'ai pas de souvenir de ça.
4 Par contre, ce que je peux vous dire c'est que ce
5 mur-là, que je m'imposais, je souhaitais qu'il soit
6 partagé avec l'ensemble... l'ensemble de mon
7 personnel. Pour moi c'était très, très clair entre
8 les deux.

9 Me ESTELLE TREMBLAY :

10 Q. **[671]** Est-ce que, précisément, vous avez demandé à
11 votre chef de cabinet d'établir des règles pour
12 répondre à vos standards?

13 R. Qu'est-ce que vous voulez dire exactement?

14 Q. **[672]** Bien, quand on a des standards, on les
15 exprime à notre personnel par des directives
16 écrites, avec un ensemble de mesures, et on
17 demande, et je pense, au chef de cabinet, de
18 procéder à l'établissement de mesures pour
19 répondre, justement, aux standards, à la muraille
20 que vous vouliez instaurer?

21 R. Bon. Il n'y avait pas de règles ou de directives
22 écrites... et puis ça serait intéressant de voir si
23 du côté du Parti québécois, en particulier du côté
24 de madame...

25 Q. **[673]** Je pense pas que vous puissiez vous

1 justifier...

2 R. Non, non, mais...

3 Q. **[674]** ... sur d'autres, Madame Normandeau.

4 R. Non, non. Non, je me permets...

5 Q. **[675]** Je pense que vous devriez regarder votre
6 conduite puis les autres répondront de leur
7 conduite...

8 R. Tout à fait.

9 Q. **[676]** ... au moment où ils seront dans la même
10 situation que vous.

11 R. Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais je
12 permets quand même un commentaire, si vous me
13 permettez.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[677]** Vous savez... Si vous me permettez, Madame
16 Lortie.

17 R. Madame Lortie...

18 Q. **[678]** Madame Normandeau, je m'excuse, Madame
19 Normandeau.

20 R. Oui.

21 Q. **[679]** Monsieur Lortie... C'est pour ça que... le
22 lapsus.

23 R. Je comprends.

24 Q. **[680]** Monsieur Lortie nous a dit que ses liens
25 priviliégiés avec Marc-Yvan Côté permettaient de

1 mettre un dossier qui était en dessous de la pile
2 par-dessus.

3 R. Bien, écoutez, je l'apprends aujourd'hui, Madame la
4 Présidente.

5 Q. **[681]** Oui, mais...

6 R. Monsieur Lortie ne me disait pas : « Madame la
7 Ministre, là, là, j'ai parlé à Marc-Yvan Côté puis
8 je prends ce dossier-là puis je le mets sur la pile
9 du haut. » Il me disait pas ça. Pourquoi il me
10 disait pas ça? Parce qu'il connaissait, il savait
11 comment j'allais réagir, il savait que j'allais non
12 seulement décrier ce qu'il faisait comme pratique
13 mais il savait très bien quelle aurait été ma
14 réponse. C'est là que mes standards d'éthique
15 concrètement se concrétisaient.

16 Q. **[682]** Mais vous n'aviez jamais dit, manifesté de
17 façon concrète que les liens avec Marc-Yvan Côté
18 et... entre Marc-Yvan Côté et Bruno Lortie ne
19 devaient pas interférer dans les contrats qui
20 étaient... les subventions qui étaient pour être
21 octroyées?

22 R. Non, je me souviens pas d'avoir eu une discussion
23 avec lui là-dessus. Si c'est ça le sens de votre
24 question, la réponse est aussi claire que ça.

25 Q. **[683]** Je sais pas si ça répond à la vôtre, Maître

1 Tremblay?

2 (16:21:41)

3 Me ESTELLE TREMBLAY :

4 Oui.

5 Q. **[684]** Quel était le budget du programme
6 d'investissement Québec-Municipalités que vous
7 aviez à administrer bon an, mal an pendant que vous
8 étiez ministre?

9 R. Là, c'est pas le programme d'investissement Québec,
10 c'est le... il y a deux programmes, il y a le FIMR,
11 le FIMR était doté d'une enveloppe de cinq cent
12 soixante-seize millions (576 M) au total. Là, il
13 faudrait que je voie, là, dans les... parce
14 qu'évidemment, là, c'est... on parle de plusieurs
15 dizaines de millions... même, voire plusieurs
16 centaines de millions de dollars lorsqu'on « pool »
17 les programmes ensemble.

18 Q. **[685]** Et à ce moment-là, vous avez pas jugé utile,
19 compte tenu de l'importance des sommes en jeu, de
20 bien préciser à votre personnel quels étaient les
21 directives et standards éthiques auxquels vous
22 vouliez qu'on réponde?

23 R. Tout d'abord... attention. Tout d'abord, les
24 projets qui sont recommandés par le Ministère, le
25 sont en fonction des règles et des normes. Alors,

1 c'est pas le chef de cabinet ni la ministre ni son
2 équipe de cabinet qui décident de façon arbitraire,
3 donc, de... on priorise tel dossier plutôt que tel
4 autre dossier. Il y a tout un processus
5 d'imputabilité, de contrôle qui existe dans le
6 Ministère pour s'assurer que les enveloppes qui
7 sont utilisées le sont à bon escient. On rendait
8 compte au Conseil du trésor, on évalue les
9 programmes qui sont en place. Alors évidemment,
10 nous, on arrive dans un ministère, toutes ces
11 règles-là sont établies et le personnel connaît ces
12 règles-là. Il compose avec ces règles-là au
13 quotidien.

14 Q. **[686]** Et quel est le responsable ultime du
15 personnel politique qui vous entoure?

16 R. C'est celle qui vous parle, c'est-à-dire c'est le
17 ministre.

18 Q. **[687]** Voilà. Et quelles mesures concrètes votre
19 chef de cabinet aurait-il dû prendre pour placer le
20 mur auquel vous vous attendiez comme ministre?

21 R. Bien, c'est de ne plus faire de financement
22 politique, évidemment. Ça me semble assez évident.
23 J'ai eu l'occasion de le dire aujourd'hui.

24 Q. **[688]** Est-ce que vous indiquez aussi qu'il n'aurait
25 pas dû avoir de contacts avec monsieur Côté pour

1 des fins de financement?

2 R. Ça va faire l'objet d'une recommandation tout à
3 l'heure. Mais en pareilles circonstances, bon, je
4 pense que si les firmes de génie s'inscrivaient,
5 toutes, sans exception, au registre des lobbyistes,
6 je pense qu'on réglerait une grande partie du
7 problème. Deuxièmement, je pense que nous devrions,
8 donc, imposer aux titulaires de charges publiques,
9 aux membres du personnel politique, aux ministres
10 et députés l'obligation de remplir une déclaration
11 annuelle de conformité à la loi sur l'éthique... à
12 la Loi sur la transparence et lobbyisme. Pourquoi?
13 Parce que cette déclaration annuelle, dans le fond,
14 ce serait... ferait un peu office de... de serment
15 et permettrait, donc, de... nous permettrait de
16 nous assurer... ça assurerait une traçabilité, en
17 fait, dans le système que tout le personnel
18 politique de cabinet, incluant les ministres, les
19 députés, sont conscients de la loi qui existe et
20 respectent l'ensemble de ses conditions.

21 Q. **[689]** Est-ce que vous feriez en sorte que monsieur
22 Marc-Yvan Côté ne fasse plus de financement
23 politique pour la ministre qui accorde des
24 subventions?

25 R. C'est clair. C'est clair.

1 Q. [690] Est-ce que cette situation qui prévalait au
2 sein de votre ministère prévalait également au sein
3 de d'autres ministères du gouvernement?

4 R. Je suis pas en mesure de vous répondre à cette
5 question-là.

6 Q. [691] Est-ce que les chefs de cabinet de d'autres
7 ministres avaient la responsabilité du financement?

8 Me MICHEL DÉCARY :

9 Non, on déborde le mandat, Madame la Présidente, on
10 est dans le... on n'est pas dans la construction.

11 On est hors mandat.

12 Me ESTELLE TREMBLAY :

13 On est hors mandat?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Non, non. Maître Décary dit, il faut que ce soit...
16 le financement doit quand même être en lien avec
17 l'industrie de la construction.

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 Oui. D'accord. Alors je vais remodeler ma question
20 pour être plus précise.

21 Q. [692] Est-ce que d'autres chefs de cabinet de
22 d'autres ministres sollicitaient des firmes de
23 génie ou des entreprises de construction pour les
24 fins du financement et l'atteinte de l'objectif de
25 leur ministre?

1 R. Je suis pas en mesure de vous répondre à cette
2 question-là.

3 Q. **[693]** La situation qui prévalait au sein de votre
4 ministère, est-ce qu'elle était connue de vos
5 collègues ministres et de votre Premier ministre?

6 R. Je suis pas en mesure non plus de vous répondre à
7 cette question-là.

8 Q. **[694]** Est-ce que les sommes qui étaient obtenues
9 par le comté de Bonaventure étaient centralisées à
10 la permanence du Parti libéral ou étaient
11 administrées en région?

12 R. En partie, administrées en région. Il y avait tout
13 un système de ristournes qui existait. Donc, une
14 ristourne... prenons un exemple très concret, si
15 vous permettez...

16 Q. **[695]** Oui.

17 R. ... Madame la Présidente, je vais juste trouver
18 mes... mes documents ici. Alors, par exemple, en
19 deux mille huit (2008), bon, je ramasse cent
20 quatre-vingt-quatre mille cinq cent quarante et un
21 (184 541) de résultats bruts, alors il y a vingt-
22 huit mille cinq cent trente-quatre (28 534) qui
23 retourne donc au comté de Bonaventure. La balance
24 s'en va au central. Il y a une partie qui s'en va
25 pour le fonds électoral au comté, à l'exécutif. Il

1 y a une autre partie qui s'en va pour les dépenses
2 courantes de l'exécutif. Par exemple, on a un
3 conseil général, il faut envoyer trois délégués de
4 Bonaventure du comté vers Montréal ou Québec, il y
5 a des frais de déplacement, d'hébergement, donc, on
6 assume tout ça et l'autre partie s'en allait au
7 central pour bien sûr permettre au... à la
8 permanence de payer son personnel, enfin bref, de
9 faire vivre la permanence.

10 Q. **[696]** Qui dictait les objectifs de financement au
11 sein de votre parti?

12 R. Le parti. Au sein du parti, c'est le parti.

13 Q. **[697]** Quelle personne au sein du parti?

14 R. Ça je suis pas en mesure de vous répondre à ça.

15 Q. **[698]** Vous avez dit que l'objectif de cent mille
16 dollars (100 000 \$) a été décidé par les députés en
17 caucus?

18 R. Non.

19 Q. **[699]** Ou a été discuté par les députés en caucus?

20 R. A pas été décidé, ça a pas été même discuté, on
21 nous informait de l'objectif.

22 Q. **[700]** Donc, il y avait une décision qui était prise
23 en dehors du caucus des députés?

24 R. Oui, c'est le parti qui nous informait de la
25 décision qui a été prise.

1 Q. [701] Et est-ce que vous connaissez l'instance du
2 parti qui avait... qui prenait cette décision?

3 R. Non.

4 Q. [702] En quelle année est-ce que cet objectif de
5 cent mille dollars (100 000 \$) a été fixé?

6 R. À ma connaissance, en deux mille trois (2003), mais
7 encore une fois on a parlé de cinquante mille
8 (50 000) pour des ministres délégués, alors, moi
9 j'ai toujours travaillé avec l'objectif de cent
10 mille (100 000). Mais comme je vous dis, là, il se
11 pourrait très bien comme ministre déléguée entre
12 deux mille trois (2003) et deux mille cinq (2005)
13 j'aie eu à composer avec un objectif de cinquante
14 mille (50 000), mais malheureusement j'ai pas...

15 Q. [703] En ce qui concerne l'objectif de cent mille
16 dollars (100 000 \$) est-ce que vous l'avez atteint,
17 voire dépassé?

18 R. Oui.

19 Q. [704] Et si oui, pendant combien d'années?

20 R. Alors, sur neuf campagnes de financement, si on
21 prend pour acquis évidemment que j'avais un
22 objectif de cent mille dollars (100 000 \$). Pour
23 les résultats que j'ai ici en ma possession de deux
24 mille trois (2003) à deux mille onze (2011), pour
25 neuf années, j'ai respecté mes objectifs. En fait

1 je devrais dire, Madame la Présidente,
2 l'Association libérale de Bonaventure a respecté
3 ses objectifs pour cinq années. Donc, c'est cinq
4 années sur neuf. Toujours en prenant pour acquis
5 qu'on travaillait avec un objectif de cent mille
6 (100 000).

7 Q. **[705]** Oui. Elle a respecté ou elle a dépassé?

8 R. J'ai dépassé.

9 Q. **[706]** Alors, pouvez-vous nous donner les objectifs
10 dépassés, le montant atteint, s'il vous plaît?

11 R. Oui. En deux mille cinq (2005), cent vingt-huit
12 mille trois cent cinquante (128 350); en deux mille
13 six (2006), cent quarante mille cent quatre-vingt-
14 treize (140 193). Ça va pour vous?

15 Q. **[707]** Oui?

16 R. Oui. En deux mille sept (2007), cent soixante et un
17 mille trois cent quatre-vingt-onze (161 391); en
18 deux mille huit (2008), cent quatre-vingt-quatre
19 mille cinq cent quarante et un (184 541); en deux
20 mille neuf (2009), cent trente-deux mille neuf cent
21 trois (132 903).

22 Q. **[708]** Alors, ça c'est des montants qui n'auraient
23 pas été atteints si vous n'aviez pas été ministre,
24 n'est-ce pas?

25 R. Pas nécessairement.

1 Q. **[709]** Non. Vous considérez qu'avant le parti, le
2 parti atteignait quel montant d'argent avant deux
3 mille cinq (2005)?

4 R. Quand vous dites le parti, vous parlez de qui, là?

5 Q. **[710]** Le Parti libéral atteignait quel montant de
6 souscription avant?

7 R. Aucune idée.

8 Q. **[711]** Vous ne le savez pas?

9 R. Je ne sais pas.

10 (16:29:33)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[712]** Est-ce qu'on doit comprendre qu'un autre
13 ministre que vous qui aurait été ministre du MAMROT
14 aurait pu atteindre ces objectifs?

15 R. Oui, aurait pu atteindre ces objectifs, comme il
16 aurait pu ne pas atteindre ces objectifs.

17 Q. **[713]** Oui, mais on comprend que ce ministère-là est
18 un ministère où le ministre a plus de facilité à
19 atteindre ses objectifs que le ministre de la
20 Famille, et on n'a rien contre le ministre de la
21 Famille, là?

22 R. Mais pour répondre hors de tout doute à votre
23 question, Madame la Présidente, il faudrait faire
24 l'exercice puis vérifier effectivement tout parti
25 politique confondu, qu'est-ce que donnerait le

1 résultat pour les titulaires qui ont... qui ont...
2 en fait qui ont eu le privilège d'assumer cette
3 charge.

4 Q. **[714]** Oui, mais lorsque vous aviez des rencontres
5 de caucus, vous nous avez dit que parfois vous vous
6 taquiniez sur les objectifs qui n'étaient pas
7 remplis?

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[715]** Alors donc, je...

10 R. Mais on n'avait pas le score final, en passant, au
11 caucus. On n'avait pas le score final. Parce qu'on
12 nous annonçait l'objectif au départ, puis en cours
13 de route...

14 Q. **[716]** Mais, est-ce qu'on peut s'entendre que vous
15 et le ministère des Transports atteignaient pas mal
16 leurs objectifs par comparaison aux autres?

17 R. Mais ça, sincèrement, c'est peut-être, vous avez
18 peut-être des informations qui vous permettent
19 d'affirmer une telle chose, moi je peux pas vous
20 l'affirmer, parce que j'ai pas vu les... les
21 résultats de ma collègue.

22 Q. **[717]** Non, mais vous vous taquiniez entre vous?

23 R. Oui, mais on n'a pas le score final à l'époque,
24 vous comprenez.

25 Q. **[718]** Alors, sans avoir le score final, est-ce que

1 c'est quelque chose que...

2 R. Sincèrement, j'ai pas... j'ai pas de souvenir de
3 ça, puis il faudrait... sincèrement, là, il
4 faudrait vérifier si c'est une règle absolue, ce
5 que vous affirmez.

6 Me ESTELLE TREMBLAY :

7 Q. **[719]** Avez-vous déjà quantifié les sommes que vous
8 avez recueillies?

9 R. Non.

10 Q. **[720]** Non? Au cours des années deux mille trois
11 (2003) à deux mille neuf (2009)?

12 R. C'est-à-dire dans le cadre...

13 Q. **[721]** Dans le cadre de vos contributions, de vos
14 sollicitations?

15 R. Vous parlez pour l'Association libérale de
16 Bonaventure ou pour toutes les activités auxquelles
17 j'ai pris part?

18 Q. **[722]** Pour toutes les activités, est-ce que vous
19 avez déjà quantifié...

20 R. Non.

21 Q. **[723]** ... qu'est-ce... ce que vous avez rapporté au
22 Parti libéral?

23 R. Non, non.

24 Q. **[724]** Vous m'avez donné tout à l'heure les
25 montants...

1 R. Ça, c'est pour la... l'Association libérale de
2 Bonaventure.

3 Q. **[725]** Oui, c'est ça.

4 R. Oui.

5 Q. **[726]** Ça, ça ne comprend pas les montants que vous
6 avez pu obtenir pour le Parti libéral?

7 R. Par exemple en participant à d'autres activités de
8 financement, non, ça, c'est vraiment des
9 résultats...

10 Q. **[727]** Et ça, ça n'a jamais été...

11 R. ... pour Bonaventure.

12 Q. **[728]** ... ça n'a jamais été quantifié, à votre
13 connaissance? Ce que vous avez pu rapporter...

14 R. Sincèrement, je... je suis pas en mesure de vous
15 répondre à cette question-là.

16 Q. **[729]** Tout à l'heure vous avez arrêté de me donner
17 les objectifs en deux mille neuf (2009). Est-ce
18 qu'il y avait des réponses aussi en deux mille dix
19 (2010), deux mille onze (2011)...

20 R. Oui, oui.

21 Q. **[730]** ... et deux mille douze (2012)?

22 R. Deux mille dix (2010)... En fait, on a commencé en
23 deux mille cinq (2005), c'est ça?

24 Q. **[731]** Oui.

25 R. Je peux vous donner pour deux mille trois (2003)...

1 Q. **[732]** Deux mille dix (2010). Oui.

2 R. ... si vous voulez. Deux mille trois (2003),
3 soixante-dix mille quatre cent soixante-cinq
4 (70 465); deux mille quatre (2004), quatre-vingt-
5 deux mille cinq cent vingt-cinq (82 525); deux
6 mille dix (2010), quinze mille cinq cent trente
7 (15 530); et deux mille onze (2011), là c'est
8 l'année où je quitte, alors c'est six (6)
9 septembre, sept mille quatre cent quatre-vingts
10 (7480).

11 Q. **[733]** Merci, Madame Normandeau.

12 R. Merci.

13 Q. **[734]** Au revoir.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, je ne sais pas si maître Houle a des
16 questions. Vous avez des questions? Parce que je
17 crois bien que maître Décary sera le dernier.

18 Me DENIS HOULE :

19 Si vous préférez que j'y aille tout de suite,
20 alors..

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui, bien... oui. C'est ce que l'on a établi comme
23 coutume.

24 Me DENIS HOULE :

25 Presque. Oui.

1 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DENIS HOULE :

2 Q. **[735]** Bonjour, Madame Normandeau.

3 R. Bonjour.

4 Q. **[736]** Alors, Denis Houle, je représente
5 l'Association des constructeurs de routes et grands
6 travaux du Québec. J'imagine comme ministre des
7 Affaires municipales, vous avez dû déjà être
8 conférencière à nos congrès, hein?

9 R. Oui, l'ACRGTQ, c'est ça?

10 Q. **[737]** C'est ça.

11 R. C'est ça, oui.

12 Q. **[738]** C'est ça, Madame.

13 R. Je connais.

14 Q. **[739]** Premier sujet que je veux aborder, je
15 voudrais que vous précisiez le nombre de personnes
16 qui travaillent au ministère des Affaires
17 municipales, en gros, là, à votre époque, Madame.

18 R. Ah! De mémoire, je pense qu'au total, il y a neuf
19 cents (900) fonctionnaires. Ça, ça comprend les
20 fonctionnaires qui sont dans les directions
21 régionales, parce que le ministère des Affaires
22 municipales à des antennes dans les différentes
23 régions.

24 Q. **[740]** Et c'est un édifice... vous occupez
25 entièrement l'édifice qui est en arrière de l'hôtel

1 de ville de Québec, c'est ça?

2 R. Oui.

3 Q. **[741]** Le nom de la rue m'échappe, mais en tout cas.

4 R. Pierre-Olivier-Chauveau.

5 Q. **[742]** Bon, merci, Madame. Et parmi ce... ces neuf
6 cents (900) personnes là, combien il y a de
7 professionnels ou techniciens qui travaillent? Le
8 savez-vous? Ah! Si vous savez pas, regarde, moi...

9 R. Non, je sais pas.

10 Q. **[743]** C'est pas une colle que...

11 R. Sincèrement, je sais pas.

12 Q. **[744]** ... que je veux vous poser.

13 R. Non, je comprends bien. J'aurais peut-être pu
14 connaître la réponse mais malheureusement je la
15 connais pas.

16 Q. **[745]** Bon. Et dans votre cabinet, il y a combien de
17 personnes, Madame?

18 R. À l'époque, aux Ressources naturelles... pardon,
19 aux Affaires municipales, on est certainement une
20 quinzaine, ça comprend l'équipe de comté. Alors, un
21 chef de cabinet, trois attachés politiques, des
22 adjointes, un attaché de presse, plus le personnel
23 de cab... de comté.

24 Q. **[746]** Il a été question souvent de perte

25 d'expertise surtout au ministère des Transports,

1 Madame. Comme vous avez été plus de cinq ans au
2 ministère des Affaires municipales, est-ce que
3 c'est un problème que vous avez vécu, Madame?

4 R. J'ai été quatre ans aux Affaires municipales puis,
5 oui, effectivement, ce que vous soulevez...

6 Q. [747] Quatre ans? Excusez.

7 R. ... oui... ce que vous soulevez est pertinent parce
8 que, oui, ça nous arrivait de perdre des... perdre
9 des ingénieurs au profit du secteur privé parce que
10 la rémunération était plus intéressante.

11 Q. [748] C'est ça. Les salaires donnés aux
12 fonctionnaires ne sont pas compétitifs avec le
13 privé.

14 R. Effectivement, ça...

15 Q. [749] Est-ce que vous avez des solutions? Je sais
16 pas si c'est dans... dans vos recommandations
17 finales.

18 R. Non, malheureusement, ce ne sont pas dans mes
19 recommandations, parce que c'est... c'est quand
20 même un grand débat, là, la question de la
21 rémunération, tout ça. Mais c'est clair que... et
22 mon chef de cabinet de l'époque est venu vous le
23 dire ici, monsieur Lortie, il y a... l'équipe de
24 chargés de projet ou d'ingénieurs qui analysent les
25 projets est pas très nombreuse au ministère des

1 Affaires municipales. Et le nombre de dossiers est
2 vraiment impressionnant. Je vous disais, là, le
3 « pipeline » de projets est important. Il y a plus
4 de mille cent (1100) municipalités au Québec, là.
5 Mettez un ou deux dossiers par municipalité - puis
6 là, je vous parle pas des grandes villes,
7 évidemment, qui ont plus de demandes, là - ça fait
8 quand même un flot assez considérable de... de
9 demandes.

10 Q. **[750]** Est-ce qu'on doit retenir qu'à ce moment-là,
11 le Ministère manque de ressources professionnelles?

12 R. Sincèrement, je suis pas en mesure de vous répondre
13 à... de... de tirer une telle conclusion, mais
14 c'est certainement un élément sur lequel on
15 pourrait se pencher. Il y a certainement réflexion
16 à faire. On l'a fait... En fait, c'est une décision
17 qui a été... une situation, pardon, qui a été
18 dénoncée, décriée pour le ministère des Transports,
19 mais il faudrait peut-être faire une réflexion plus
20 large sur le... pour l'ensemble du gouvernement.
21 Parce qu'il y a pas que le ministère des Affaires
22 municipales qui traite d'infrastructures. Il y a
23 d'autres ministères aussi : la Santé, l'Éducation,
24 la Culture, enfin, bref. Là, maintenant, on a... on
25 a une organisation... une instance qui s'appelle

1 Infrastructure Québec, qui est une grande
2 organisation, s'y est greffée, entre autres, la
3 Société immobilière du Québec. Là, on a là une
4 expertise, effectivement, qui est intéressante,
5 mais est-ce que c'est suffisant?

6 Q. [751] C'est assez récent.

7 R. Oui, c'est assez récent.

8 Q. [752] La greffe est récente, hein?

9 R. Oui, la greffe est récente. En espérant qu'elle a
10 prise, mais, bon, bref...

11 Q. [753] On le souhaite.

12 R. Oui, c'est ça.

13 Q. [754] Deuxième sujet que je voulais aborder avec
14 vous, Madame : le contenu de la pochette. O.K. Vous
15 avez dit que, de façon très générale,
16 exceptionnellement, la firme de génie était
17 mentionnée. Elle n'est pas mentionnée, la firme de
18 génie. Est-ce que c'est une directive ou c'est une
19 pratique? C'est quoi?

20 R. C'est une bonne question.

21 Q. [755] Vous savez pas?

22 R. Je sais pas.

23 Q. [756] O.K.

24 R. Je sais pas, sincèrement. Je sais pas d'où ça
25 vient. Je peux pas vous dire.

1 Q. **[757]** Est-ce que finalement, avec les tableaux que
2 maître LeBel vous a présentés tantôt, 180P-1923
3 « Contributions politiques »; 180P-1924 la
4 répartition des contrats à travers les firmes
5 d'ingénieurs, est-ce que ce serait pas utile peut-
6 être que, pour le titulaire de ce ministère-là soit
7 informé des firmes de génie?

8 R. Bien, c'est-à-dire que, en amont, il faudrait que
9 les firmes de génie s'inscrivent au registre des
10 lobbying, là...

11 Q. **[758]** Oui, ce serait...

12 R. ... ou des lobbyistes, je pense que c'est...

13 Q. **[759]** ... une de vos recommandations. D'accord.

14 R. ... la prémisse de base, effectivement. Et à ce
15 moment-là, ça assure beaucoup plus de transparence.
16 Mais, oui, effectivement, ce serait peut-être une
17 information pertinente à ajouter dans la fiche
18 synthèse pour informer le ministre, tout ça dans un
19 souci de transparence, sincèrement.

20 Q. **[760]** Je sais pas si c'est... j'ai mal compris
21 votre réaction, mais lorsqu'on vous a montré...
22 lorsque maître LeBel vous a interrogée sur ces deux
23 tableaux-là, vous aviez l'air surprise autant des
24 contributions politiques qui étaient faites dans
25 votre comté que de la répartition favorable et très

1 favorable à Roche de la répartition des contrats
2 augmentés.

3 R. Bien, là, vous livrez évidemment une impression que
4 vous avez perçue sur mon... ma réaction, mais c'est
5 parce que j'ai appris cette...

6 Q. [761] Vous l'appreniez là.

7 R. Oui, oui, je l'apprenais là, effectivement, je
8 l'apprenais. D'où peut-être ce qui vous a semblé
9 être une surprise, là, mais j'apprenais
10 l'information aussi.

11 Q. [762] C'est parce que je vais continuer un petit
12 peu dans la question que développait monsieur le
13 Commissaire Lachance tantôt.

14 R. Hum, hum.

15 Q. [763] Il a parlé de transparence nécessaire dans la
16 direction des ministères.

17 R. Oui.

18 Q. [764] Est-ce qu'effectivement ça démontre pas peut-
19 être qu'il y a pas un suivi adéquat des contrats
20 qui sont attribués, des firmes d'ingénieurs qui les
21 retirent.

22 R. Bien, ça, c'est intéressant parce que ça fait
23 partie d'une autre de mes recommandations, alors...

24 Q. [765] Bon. On se rejoint, Madame.

25 R. Donc, c'est ça, absolument. Oui, effectivement. Je

1 pense qu'il faut développer... en fait, il faut
2 raffiner nos outils pour rendre plus... plus
3 transparente le maximum d'informations. Et encore
4 une fois, là, ça fait fuir les collusionnaires ça.
5 Plus le système est ouvert, plus l'information est
6 transparente. Et en passant, on a des outils
7 modernes pour y arriver, je vais vous en parler
8 dans quelques instants.

9 Q. **[766]** O.K. Vous avez parlé d'imputabilité, est-ce
10 que c'est imaginable de concevoir qu'il puisse y
11 avoir une espèce de régime ou d'imputabilité ou de
12 sanction pour des fonctionnaires qui
13 travailleraient mal? Avez-vous pensé à ça dans vos
14 recommandations?

15 R. Non.

16 Q. **[767]** Non.

17 R. Non parce que j'ai toujours travaillé avec la
18 prémisse que la fonction... D'ailleurs, c'est un
19 fait, là, qui est incontestable. Au Québec, on a
20 une fonction publique extrêmement compétente.

21 Q. **[768]** Oui, j'en doute pas.

22 R. Très très compétente, alors... Mais, à l'interne...
23 il existe à l'interne, sur le plan administratif,
24 puis j'ai pas été sous-ministre, là, je connais pas
25 les règles sur le plan administratif, là, mais

1 évidemment il y a certainement des mécanismes qui
2 existent. Il y a des balises aussi qui encadrent le
3 travail des professionnels, des cadres, tout ça
4 existe, là, c'est sûr, dans la fonction publique.

5 Q. [769] O.K. Parce que quand il a été question du
6 ministère des Transports, il y a des questions qui
7 ont été soulevées à certains témoins à l'effet que,
8 bon, vous saviez que tel fonctionnaire était
9 corrompu... bien, au ministère des Transports, il y
10 en a eu un. Mais, dans les villes, dans les
11 municipalités, vous avez entendu certains
12 témoignages...

13 R. Oui.

14 Q. [770] ... pour Montréal et Québec. Et finalement
15 ces personnes-là des fois restaient en place. C'est
16 pour ça que je vous posais cette question-là.

17 R. O.K. O.K. Dans ce sens-là. Oui, c'est clair qu'à
18 partir de ça, il faut voir comment on peut déployer
19 de nouvelles balises pour éviter ce genre de... ce
20 genre de... que ce genre d'attitude se reproduise.

21 Q. [771] Il y aurait des corrections peut-être à
22 apporter.

23 R. Ah! Bien, c'est clair. Bien, j'imagine que ce sera
24 peut-être les recommandations de la Commission
25 peut-être.

1 Q. [772] On l'espère.

2 R. On l'espère.

3 Q. [773] Madame, un sujet qui est peut-être un peu
4 plus délicat, c'est monsieur Marc-Yvan Côté.

5 R. Oui.

6 Q. [774] Avec les standards que vous dites d'éthique
7 et tout ça, vous avez eu l'occasion de vous
8 expliquer là-dessus pendant toute la journée. Moi,
9 je retiens que vous êtes devenue ministre des
10 Affaires municipales en deux mille cinq (2005).

11 R. Oui.

12 Q. [775] À quel moment, Madame?

13 R. En février, de mémoire.

14 Q. [776] Février deux mille cinq (2005). Alors, je
15 vais juste vous rappeler que la Commission Gomery
16 avait siégé jusqu'en juin... jusqu'en juin deux
17 mille quatre (2004).

18 R. Hum, hum.

19 Q. [777] Non, deux mille cinq (2005), excusez-moi,
20 avec son rapport préliminaire en novembre deux
21 mille cinq (2005) et rapport final en février deux
22 mille six (2006). Mais, moi, j'aime beaucoup la
23 politique, j'ai suivi beaucoup cette commission-là
24 également qui était la première télévisée, je
25 crois, dans... au niveau du Canada et du Québec. Et

1 effectivement j'avais entendu le témoignage de
2 Marc-Yvan Côté qui avait admis avoir touché au
3 moins cent vingt mille dollars (120 000 \$) de
4 comptant qu'il avait distribués dans certains
5 comtés. Vous avez dû entendre la même chose que
6 moi, Madame?

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[778]** Est-ce qu'effectivement quand monsieur Côté a
9 expliqué que, après votre nomination, il a été
10 sollicité pour une rencontre avec vous? Est-ce que
11 c'est exact ce qu'il a avancé?

12 R. J'ai pas de souvenir qu'il a eu une rencontre avec
13 moi. Je sais qu'il a affirmé ça ici devant la
14 Commission. Alors... on parlait d'un souper, je
15 pense, que...

16 Q. **[779]** Oui, mais...

17 R. Oui, que j'aurais eu avec lui et mon chef de
18 cabinet. Sincèrement, j'ai pas de souvenir mais ça
19 se peut très bien que...

20 Q. **[780]** Il a précisé que c'était à la demande...

21 R. Mais j'ai pas de souvenir.

22 Q. **[781]** ... de votre chef de cabinet et qu'il était
23 seul avec vous, en l'absence de votre chef de
24 cabinet. Et vous avez pas de souvenir de là-dessus?

25 R. Non, j'ai pas souvenir de ça.

1 Q. **[782]** Parce qu'il dit qu'en dehors des rencontres
2 plus officielles ou des cocktails de financement,
3 tout ça, c'est la seule fois qu'il a dîné et
4 discuté seul avec vous.

5 R. Oui, bien, ça confirme que j'avais pas de lien avec
6 monsieur Côté puis j'ai pas souvenir de ça. C'est
7 pas de la mauvaise foi de ma part, là, je vous dis,
8 j'ai pas de souvenir de ça.

9 (16:41:57)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[783]** Mais vous émettez quand même la possibilité
12 maintenant?

13 R. Bien, c'est-à-dire que quand je dis j'ai pas
14 souvenir de ça, je suis pas en mesure de vous dire
15 hors de tout doute raisonnable que... mais j'ai pas
16 de souvenir de ça. Est-ce que, j'ai pas souvenir de
17 ça, ça veut dire qu'elle s'est pas produite, la
18 rencontre?

19 Q. **[784]** Mais, ce matin, il me semble que vous avez
20 dit que, non, vous en aviez pas eu de rencontre
21 avec...

22 R. Non, je... non, effectivement... bien, j'avais pas
23 de rencontre avec Marc-Yvan Côté, alors...

24 Me DENIS HOULE :

25 Q. **[785]** Comme ministre?

1 R. Comme ministre, absolument. Là j'ai entendu...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [786] Non, avant d'accepter le poste.

4 R. C'est-à-dire qu'on m'a demandé ce matin si Marc-
5 Yvan Côté avait influencé la...

6 Q. [787] Oui, parce que...

7 R. Oui.

8 Q. [788] ... Marc-Yvan Côté a dit qu'il vous avait
9 rencontrée pour vous conseiller.

10 Me DENIS HOULE :

11 Q. [789] Oui.

12 R. Oui, ça c'est après ma nomination. Ça c'est ce
13 qu'il affirme mais je vous réponds, Madame la
14 Présidente, j'ai pas souvenir de ça.

15 Q. [790] Il me semble que c'est un fait assez
16 mémorable...

17 R. Et je sais... je sais puis j'ai eu l'occasion de
18 répondre à toutes vos questions dans le courant de
19 la journée, avec une précision importante, mais...

20 Q. [791] Ça, ça vous échappe?

21 R. Ça m'échappe. Je suis vraiment désolée. Ça démontre
22 peut-être à quel point c'est une rencontre, si elle
23 a eu lieu, qui n'avait pas d'importance pour moi.

24 Q. [792] Mais au sujet de l'éthique et des questions
25 que maître Tremblay vous posait avant, est-ce que

1 le fait que je viens de faire allusion au
2 témoignage de monsieur Côté, qui était quand même
3 une admission importante, là, à la Commission
4 Gomery...

5 R. Hum hum.

6 Q. **[793]** ... ça ne vous faisait pas douter peut-être
7 de la relation même seulement d'amitié qui aurait
8 pu exister entre votre chef de cabinet et Marc-Yvan
9 Côté?

10 R. Écoutez, moi, là, je prends pour acquis que les
11 gens se comportent correctement. Avec du recul,
12 c'était une mauvaise idée de confier l'organisation
13 d'activités de financement à mon chef de cabinet,
14 c'était une mauvaise idée de permettre à des gens
15 de firmes de génie de s'impliquer dans le
16 financement pour le... le comté de Bonaventure.
17 Pour l'association libérale de Bonaventure.

18 Q. **[794]** Dernier sujet, c'est une question que je
19 posais à monsieur Marc-Yvan Côté sur une
20 recommandation, parce qu'il avait laissé, en entre-
21 filet, pendant son témoignage principal, il avait
22 laissé passer une de ces réflexions disant que
23 c'était peut-être une erreur d'avoir empêché, par
24 les nouvelles lois, celles qui ont été votées à
25 l'époque du Parti libéral, du gouvernement Charest,

1 d'empêcher la contribution des personnes morales,
2 des compagnies. Si c'était bien balisé, Madame, si,
3 par exemple, il y avait pas de crédits d'impôt,
4 est-ce que vous vous souvenez d'avoir entendu cette
5 partie de son témoignage?

6 R. Oui, oui, j'ai entendu ça. D'ailleurs c'est
7 certainement une réflexion qu'il faut avoir comme
8 société. Mais, moi, je ne crois pas, Madame la
9 Présidente, qu'il faille permettre l'autorisation
10 des contributions des entreprises. Ce serait faire
11 un retour en arrière, je pense qu'il faut avancer
12 et je pense que ça enverrait un très mauvais
13 signal. Parce que la Loi sur le financement des
14 partis politiques s'appuie sur deux grandes
15 valeurs... deux grands principes, en fait,
16 transparence et équité. Et permettre les
17 contributions des entreprises au financement des
18 partis politiques, je pense que ça ferait en sorte
19 qu'on aurait un rapport de force inégal entre les
20 citoyens et les entreprises. Je... je vous dis ce
21 que je pense.

22 Q. [795] C'est bien.

23 R. Dans ces conditions-là, je crois pas que ce serait
24 une bonne idée.

25 Q. [796] Si c'était sous le contrôle du Directeur

1 général des élections du Québec et de l'Autorité
2 des marchés financiers et doublé, peut-être aussi,
3 d'un contrôle... c'est ce que je discutais avec
4 monsieur Côté, doublé d'un contrôle où on ferait la
5 part des choses entre les contributions politiques
6 et les contrats qui sont finalement octroyés aux
7 entreprises et aux industries... et aux firmes
8 d'ingénieurs.

9 R. C'est-à-dire, même avec tous les contrôles, le
10 message que ça envoie c'est qu'il y a une espèce...
11 il y a une inéquité dans le rapport entre le
12 citoyen, qui est appelé à contribuer, et une
13 entreprise qui, elle, naturellement, a plus de
14 moyens pour... de contribuer. Même si c'est balisé,
15 là, le rapport de force ou les fins, il me
16 semble... ça me semble inégal, pour moi ça envoie
17 un mauvais message. Je pense que c'est... ça vient
18 un petit peu à contre-courant d'une valeur sur
19 laquelle s'appuie la Loi sur le financement des
20 partis politiques, c'est-à-dire... ou le principe
21 plutôt, le principe d'équité.

22 Q. [797] Et avoir baissé, comme vous l'avez souligné,
23 de trois mille (3000) à mille (1000) et maintenant
24 à cent dollars (100 \$), vous pensez pas que ça
25 puisse peut-être faciliter ou intéresser davantage

1 le financement illégal? À cent dollars (100 \$), là,
2 ça fait pas des contributions énormes. Vous avez
3 juste parlé de vos chiffres les deux dernières
4 années puis c'était (inaudible).

5 R. Oui, bien, ceux qui veulent faire du financement
6 illégal, là, que le plafond soit à trois mille
7 (3000), mille (1000) ou cent (100), ils vont en
8 faire du financement illégal.

9 Q. **[798]** Ils vont contourner.

10 R. On s'entend. Le message qu'on a voulu envoyer...
11 qu'a voulu envoyer les partis politiques à
12 l'Assemblée nationale, parce que c'est des
13 modifications qui ont été adoptées à l'unanimité à
14 l'Assemblée nationale, c'est qu'on a voulu
15 rééquilibrer les forces en présence. Alors... Puis
16 ça envoie un message aussi. À cent dollars (100 \$),
17 ça devient plus accessible pour les citoyens de
18 contribuer. Puis oubliez pas que c'est...
19 maintenant, la contribution doit se faire au nom du
20 Directeur général des élections du Québec. Alors,
21 je trouve que c'est, sincèrement... puis ça a été
22 largement débattu à l'Assemblée nationale, on va
23 pas faire de débat ici aujourd'hui...

24 Q. **[799]** J'en conviens, oui.

25 R. ... j'étais celle qui a voté en faveur de toutes

1 ces modifications qui ont été... qui ont été
2 adoptées à l'époque.

3 Q. **[800]** Merci, Madame.

4 R. Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Maître Décary?

7

8 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me MICHEL DÉCARY :

9 Q. **[801]** Bonjour Madame Normandeau.

10 R. Bonjour.

11 Q. **[802]** Je serai très bref. Michel Décary, je
12 représente le Parti libéral du Québec. L'obligation
13 de surveillance individuelle d'un chef de
14 ministère, d'un conseil d'administration, d'un
15 président est engagée, normalement, lorsqu'il y a
16 des signaux. Le premier, et c'est inscrit dans
17 toutes les lois, c'est un lien de parenté.

18 Lorsqu'un individu a un lien de parenté avec
19 quelqu'un avec qui il transige, d'abord la personne
20 doit le dénoncer et évidemment, le supérieur, s'il
21 voit qu'il y a des relations entre le père et le
22 fils, évidemment, prend des mesures pour que cesse.
23 Vous, aviez-vous quelque raison... parce que vous
24 avez dit que vous le saviez pas, mais de soupçonner
25 qu'il y avait ce quasi lien de parenté entre

1 monsieur Lortie et monsieur Marc-Yvan Côté?

2 R. Non.

3 Q. **[803]** De la même façon, par la transmission
4 d'informations privilégiées, vous avez dit que vous
5 le saviez pas, que vous l'avez appris. Mais pendant
6 que vous étiez à la direction... bien en fait,
7 ministre, pardon, est-ce qu'il y avait quelque
8 signalement à l'effet qu'il y avait une
9 transmission d'informations privilégiées?

10 R. Non.

11 Q. **[804]** Et de la même façon, est-ce qu'on vous
12 informait qu'il y avait un accès privilégié et
13 l'accès à des listes? Est-ce que vous saviez qu'il
14 y avait cette remise de listes?

15 R. Non. C'est... non, la réponse est non.

16 Q. **[805]** Est-ce qu'on vous a informé qu'il y avait ces
17 rencontres privées dans le... dans le bureau de
18 monsieur Lortie entre certains dirigeants de
19 sociétés d'ingénieurs conseils?

20 R. La réponse est non.

21 Q. **[806]** Je n'ai pas d'autres questions.

22 R. Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[807]** Alors, Madame Normandeau, vouliez-vous dire
25 quelque chose?

1 R. Oui. Écoutez, j'espère avoir contribué aux travaux
2 de la Commission et par mon témoignage et par le
3 fait, évidemment, que je vous ai expliqué quelle
4 était ma réalité de ministre. Mais je souhaite
5 ajouter, évidemment, aux travaux de la Commission
6 ou formuler un certain nombre de recommandations.

7 Avec monsieur le commissaire, tout à
8 l'heure, on parlait de l'importance de la
9 transparence et de l'imputabilité. Je vous
10 affirmais que ces deux principes doivent devenir
11 des antidotes à la collusion et à la corruption. Et
12 je pense sincèrement qu'il y a une véritable
13 culture de la transparence qui doit se développer
14 au sein de l'appareil gouvernemental.

15 Donc, même s'il existe une multitude de...
16 de mécanismes, de redditions de comptes et
17 d'imputabilité dans notre système parlementaire, je
18 pense qu'on peut apporter des améliorations
19 additionnelles à ce qui existe. Alors, c'est un peu
20 dans cet esprit, dans ce contexte, Madame la
21 Présidente, que je fais le choix aujourd'hui de
22 vous proposer quatre grandes recommandations.

23 Elles sont le fruit, bien sûr, d'une
24 réflexion en vue de ma préparation ici à la
25 Commission mais également de mon expérience

1 ministérielle.

2 Alors, première grande recommandation,
3 adopter une nouvelle loi sur le lobbyisme, la
4 transparence et l'éthique, notamment en donnant
5 plus de pouvoir au Commissaire au lobbyisme afin de
6 contraindre les firmes de génie-conseil à
7 s'inscrire au registre des lobbyistes.

8 Deuxièmement, assurer la publication d'une
9 déclaration annuelle des titulaires de charges
10 publiques incluant les ministres et le personnel
11 politique afin de confirmer qu'ils ont respecté les
12 dispositions de la loi.

13 Troisièmement, demander aux titulaires de
14 charges publiques de conserver un registre des
15 personnes rencontrées dans le cadre de leurs
16 fonctions et transmettre une fois l'an copie de ce
17 registre aux commissaires au lobbying... au
18 lobbyisme, pardon. Première grande recommandations
19 avec trois sous-volets.

20 Deuxième grande recommandation, introduire
21 un mécanisme de révision triennale de la Loi sur le
22 financement des partis politiques. Troisième grande
23 recommandation, mettre sur pied une formation
24 obligatoire en éthique pratique pour les élus de
25 l'Assemblée nationale, les ministres du

1 gouvernement et le personnel politique. Et
2 quatrièmement, publiciser et poursuivre
3 l'implantation du gouvernement ouvert afin de
4 permettre aux citoyens d'être informés de l'état de
5 l'évolution des contrats publics. Et ça, bien sûr,
6 lorsque je parle de l'état de l'évolution des
7 contrats publics, c'est toute l'information se
8 rattachant aux contrats qui font l'objet d'une aide
9 financière gouvernementale.

10 Alors, je pense, Madame la Présidente, que
11 plus, évidemment on assurera une plus grande
12 transparence dans notre appareil politique de notre
13 système parlementaire, plus on contribuera à
14 redonner confiance aux citoyens en nos
15 institutions, qui est pour moi un gage de... de
16 stabilité dans notre... dans notre société.

17 En terminant, Madame la Présidente, je vous
18 remercie de l'opportunité que vous m'avez offerte
19 de m'adresser à vous. C'est un moment important
20 pour moi. Ça fait deux ans que sur la place
21 publique on remet en question mon honnêteté, mon
22 intégrité. Aujourd'hui, j'ai l'occasion de rétablir
23 les faits et d'expliquer quelle a été,
24 effectivement, ma réalité de ministre. Et pour ce
25 faire, je vous en suis extrêmement reconnaissante

1 et il me reste plus qu'à vous souhaiter bonne
2 chance dans la poursuite de vos travaux. Merci
3 beaucoup.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, merci beaucoup, Madame Normandeau.

6 R. Merci.

7 Et nous allons donc poursuivre les audiences demain
8 matin.

9 R. Merci.

10 Q. **[808]** Merci.

11 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

12

13

14 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

15

16

17

18

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignées, **ROSA FANIZZI**, et **ODETTE GAGNON**,
4 sténographes officielles, dûment assermentées,
5 certifions sous notre serment d'office que les
6 pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes
8 recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9 le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11 à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

24 **ODETTE GAGNON**

25